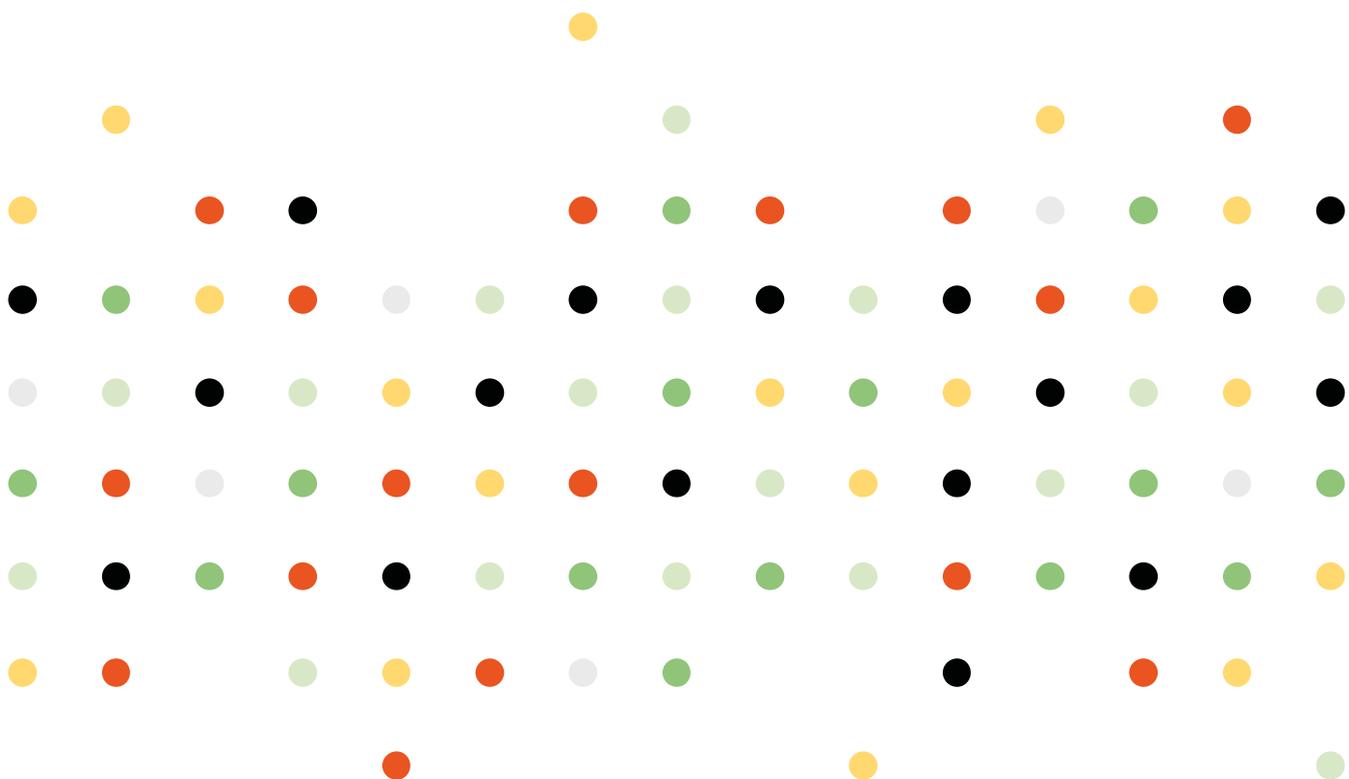




# PROJET DE TERRITOIRE DU PAYS DE SAINT-MALO



## SOMMAIRE

<b>PREAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>CONTEXTE .....</b>	<b>4</b>
<b>PRESENTATION DE LA DEMARCHE ET DU DOCUMENT .....</b>	<b>6</b>
<b>LES 11 ACTIONS DEJA ENGAGEES .....</b>	<b>9</b>
<b>LES 14 NOUVELLES ACTIONS A ENGAGER D'ICI 2020.....</b>	<b>23</b>
<b>LES 18 ORIENTATIONS A DEVELOPPER APRES 2021.....</b>	<b>76</b>
<b>TABLE DES MATIERES DES ACTIONS ET ORIENTATIONS.....</b>	<b>128</b>

# PREAMBULE par Philippe ESTBE, Directeur d'études Acadie

## L'action à l'échelle du pays

Un **pays est-il un territoire, au sens du territoire vécu ?** C'est dans la définition même du pays, que de correspondre à un espace de vie, sinon quotidien, du moins régulier, espace dans lequel se déroulent la plupart des pratiques : activités domestiques, activités économiques, loisirs, démarches administratives, études, etc.

Pour autant, **un pays est-il un territoire au sens politique et administratif ?** A l'évidence, non. Dans l'esprit du législateur, le pays ne constitue pas un échelon supplémentaire et ne doit pas se superposer aux intercommunalités existantes, elles-mêmes déjà modifiées par les récentes évolutions de périmètre. Il est possible que, dans certains cas, le périmètre du pays préfigure celui d'une future intercommunalité XXL. Même (et surtout) si l'on adopte cette perspective, le rôle du pays est d'œuvrer dans le sens de ce que Martin Vanier<sup>1</sup> nomme « l'inter-territorialité » mot savant pour dire que nos vies quotidiennes se déroulent le plus souvent d'un territoire intercommunal à l'autre et que, ce faisant, nous créons des ponts, le plus souvent implicites, entre les politiques publiques des différents Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) que nous traversons. C'est évidemment vrai pour les questions de mobilités ; mais c'est aussi vérifié, souvent, pour le champ du logement (il est rare que nos itinéraires résidentiels, même s'ils s'inscrivent dans un rayon relativement restreint, s'inscrivent dans un seul périmètre intercommunal), comme pour l'accès à l'emploi (il n'est pas donné que l'emploi qui nous convienne se situe au sein de notre EPCI de résidence), et, évidemment pour l'économie : une filière ne se laisse pas enfermer dans un territoire intercommunal, fut-il étendu.

Deux registres d'action concernent donc les pays, vis-à-vis des EPCI. Le premier suit les continuités tracées par les itinéraires quotidiens, professionnels, saisonniers et résidentiels des habitants. Il s'agit de proposer des offres à la hauteur de ces pratiques mouvantes dans des espaces souvent très larges. Le deuxième registre concerne, à l'instar des intercommunalités, ce qui permet de donner plus de poids aux politiques publiques conduites par les EPCI, soit parce que la thématique, nécessairement les dépasse (ainsi des enjeux écologiques et environnementaux), soit parce que le rassemblement d'EPCI permet de donner plus de poids à des demandes (ainsi, vis-à-vis de la Région ou de l'Etat).

Ce sont ces deux dimensions qui ont présidé au choix des actions proposées ci-après. Elles répondent à l'objectif d'une opérationnalisation des propositions issues du Projet de territoire du pays de Saint-Malo. Elles n'ont pas pour ambition de proposer une nouvelle formulation du Projet de territoire, mais d'en faciliter la mise en œuvre.

Qu'on ne s'y trompe pas : il ne s'agit pas d'en rabattre sur l'ambition initiale. Celle-ci a d'ailleurs été largement mise en œuvre à travers le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ou le Système d'Information Géographique (SIG). Au contraire. L'ambition, si l'on peut dire, est de construire un programme d'actions, de nature à alimenter les ambitions du Projet de territoire et du SCoT et de donner consistance à ces deux dimensions du pays :

- Faciliter la vie des habitants et des usagers du territoire ;
- Aider les intercommunalités à parler d'une seule voix pour peser dans le dialogue territorial.

---

<sup>1</sup> Vanier, Martin, 2008, *Le pouvoir des territoires, essai sur l'inter-territorialité*, Edition Hermann.

# CONTEXTE

## Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du pays de Saint-Malo.

Le pays de Saint-Malo regroupe depuis le 1er janvier 2017, les quatre Etablissements Publics de Coopération Intercommunale suivants : Saint-Malo Agglomération, la Bretagne Romantique, la Côte d'Emeraude et le Pays de Dol-Baie du Mont-Saint-Michel.

Créé dans les années 2000, le périmètre du pays compte aujourd'hui 73 communes pour 169 000 habitants. Initialement constitué en Groupement d'Intérêt Public (GIP), puis en Syndicat mixte, le pays est un Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) depuis janvier 2015.



Fondé statutairement sur 2 compétences relatives au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et à la conduite de toute action d'intérêt collectif, les élus locaux ont souhaité fonder son action, depuis 2014, autour de 5 thèmes :

- L'aménagement (SCoT, commerce, agriculture...) : l'arrêt d'orientation permet de fixer des grands objectifs et principes directeurs d'organisation du territoire du pays ;
- Le numérique (haut débit, ADSL, fibre optique...) : les acteurs locaux conduisent des réflexions communes pour anticiper et faciliter le déploiement de la fibre optique ;
- La contractualisation (contrat Région, LEADER, FEAMP...) : plusieurs dispositifs financiers permettent de mobiliser des aides pour soutenir les projets stratégiques et innovants ;
- Le développement durable (énergie/logement, mobilité durable, circuits courts...) : la mobilisation des acteurs publics et privés permet à chacun de s'emparer de sujets nouveaux ;
- Le tourisme : cette thématique, investie à l'occasion du renouvellement des instances exécutives du pays, vise à répondre aux enjeux liés à la mise en place de la nouvelle destination.

## **Le Projet de territoire : cadre législatif et contenu.**

Le Projet de territoire définit les conditions de développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du pays.

Il précise les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique qui sont conduites, soit par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) qui en sont membres, ou soit, en leur nom et pour leur compte, par le PETR du pays de Saint-Malo. Le Projet de territoire peut comporter des dispositions relatives à toute autre question d'intérêt territorial. Il doit également être compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale.

Par la loi du 27 janvier 2014 relative à la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et de l'Affirmation des Métropoles (loi MAPTAM), un nouveau statut a été défini pour les pays. L'article 79 a permis la création des Pôles d'Équilibre Territorial et Rural (PETR), venus en substitution des syndicats mixtes de pays porteur de SCoT. Cette transformation donne un cadre juridique à la démarche pays et permet au territoire de contractualiser avec la Région et l'État. De fait, le Syndicat mixte du pays de Saint-Malo est devenu le PETR du pays de Saint-Malo.

Ce nouveau statut oblige le PETR du pays de Saint-Malo à disposer d'un Projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les EPCI qui le composent, dont la mise en œuvre est encadrée par une convention territoriale. Cette convention fixe la durée, les modalités opératoires et les conditions financières de la délégation ainsi que les conditions éventuelles dans lesquelles les services des EPCI sont mis à la disposition du PETR.

# PRESENTATION DE LA DEMARCHE ET DU PROJET DE TERRITOIRE

Le processus d'actualisation du Projet de territoire.

## Généalogie du Projet de territoire des Communautés du pays :

2001 : charte de développement du pays – 13 objectifs stratégiques ;

2007 : approbation du Schéma de Cohérence Territoriale ;

2014 : actualisation du Projet de Territoire– Synthèse de 20 pages avec plus de 120 actions à conduire.

2017 : approbation de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale ;

2018 : approfondissement du Projet de territoire.

## Rappel des orientations générales du Projet de territoire :

### ECONOMIE-EMPLOI-FORMATION

- Renforcer la vocation du pays, en tant que terre d'entrepreneuriat et d'innovation ;
- Renforcer les politiques locales de l'emploi, par une approche globale économie-emploi-formation ;
- Poursuivre la structuration d'une offre de formation Bac-3 / Bac+3 ;

### TRANSPORTS-DEPLACEMENTS-MOBILITE

- Consolider l'offre de transport, alternative à la voiture « solo » ;
- Changer les pratiques des acteurs du pays, en vue de maîtriser les besoins de déplacements ;
- Etudier et expérimenter de nouvelles formes de transport, à partir des atouts et spécificités du pays de Saint-Malo ;

### AMENAGEMENT-HABITAT-FONCIER

- Optimiser les politiques locales de l'habitat, autour du triptyque – SCOT-PLH-PLU ;
- Construire et mettre en œuvre un vaste plan de rénovation énergétique du bâtiment ;
- Soutenir l'émergence d'initiatives locales favorisant de nouvelles formes d'habitat ;

### SERVICES A LA POPULATION : SANTE, CULTURE, SPORTS

- Consolider l'offre de services existante en favorisant les mises en réseau et les coordinations ;
- Mettre en œuvre et assurer le suivi du programme territorial de santé du pays ;
- Adapter les différentes politiques publiques aux besoins constatés ;

### ENVIRONNEMENT : ENERGIE, LITTORAL, EAU

- Faire de la valorisation des ressources naturelles, un axe de développement de l'économie et de l'emploi ;
- Accroître et soutenir les efforts déjà engagés, en faveur d'une gestion économe du foncier, de l'énergie et de l'eau.

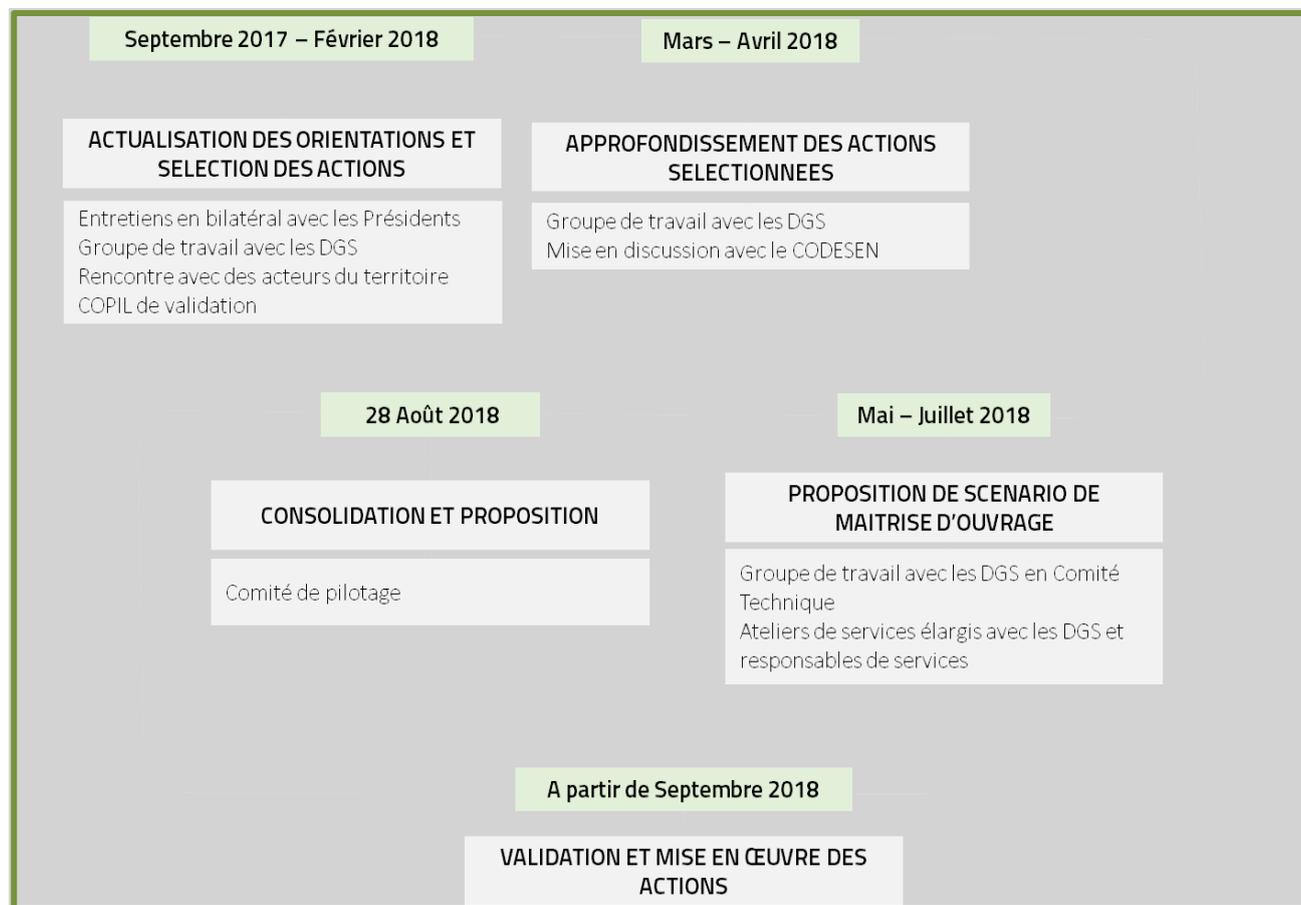
## La démarche d'approfondissement du Projet de Territoire 2018.

Depuis septembre 2017, une démarche d'approfondissement du Projet de territoire a été engagée avec l'appui technique et méthodologique du bureau d'étude Acadie.

L'ambition du projet est de confirmer et de hiérarchiser les orientations stratégiques communes pour le développement et l'aménagement du pays de Saint-Malo, et de les décliner en un programme d'actions opérationnelles concret et réaliste.

Parallèlement à une analyse documentaire (SCoT, dispositifs de contractualisation, projet de Charte du Parc Naturel Régional (PNR), Programme Pluriannuel d'Investissement PPI des EPCI...) et dans l'objectif d'impliquer les acteurs du territoire à la démarche, l'approfondissement du Projet de territoire a associé différents acteurs d'enrichir le projet de leurs réflexions, à savoir :

- Le Président et les membres du Bureau de pays (*Comité de pilotage du Projet de territoire*) ;
- Les Directions générales des services des quatre EPCI (*Comité Technique du Projet de territoire*) et les responsables de services ;
- Les membres de l'assemblée du CODESEN ;
- Un certain nombre d'acteurs locaux (*Chambre de commerce et d'industrie ; Club Entreprise de la Rance ; Promoteur Immobilier SACIB ; Office public de l'habitat Émeraude Habitation ; Ecole Supérieure de la Marine Marchande ; Lycée Hôtelier de Dinard ; Centre de promotion sociale agricole de Combourg ; Campus de l'Excellence Sportive de Bretagne ; Aéroport de Rennes-Dinard ; Mission Locale...*).



## Les actions de mise en œuvre du Projet de territoire conduites à l'échelle pays pour le compte des EPCI

### - 1<sup>ère</sup> partie : les 11 actions déjà engagées.

Dans le prolongement de la charte de développement approuvée 2001, les Communautés du pays ont progressivement engagée différentes actions à l'échelle du pays de Saint-Malo, en vue de permettre la mise en œuvre du projet de territoire. Les 11 actions déjà engagées sont les suivantes :

1. Mettre en œuvre les dispositifs financiers Europe-Etat-Région ;
2. Assurer l'animation du Conseil de Développement ;
3. Elaborer un plan de gestion en baie du Mont-Saint-Michel ;
4. Mettre en œuvre un Système d'Information Géographique ;
5. Assurer une coordination des actions de développement du tourisme ;
6. Sensibiliser tout un chacun aux mobilités alternatives à l'usage individuel de la voiture ;
7. Accompagner les collectivités en matière d'aménagement numérique ;
8. Suivre et mettre en œuvre les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale ;
9. Conduire une politique locale de prévention et de coordination en matière de santé ;
10. Assurer un service de conseil aux particuliers en matière d'énergie ;
11. Mettre en place une Plateforme de Rénovation Energétique de l'Habitat.

### - 2<sup>ème</sup> partie : les 14 nouvelles actions à engager d'ici 2020.

Dans le cadre de l'approfondissement du Projet de territoire mené en 2018, 14 nouvelles actions ont été identifiées par les élus comme étant à engager d'ici 2020. Le travail accompli a permis de définir les modalités d'organisation, le calendrier de travail prévisionnel, et les éventuels moyens à mobiliser pour les engager :

1. Créer des événements communs en matière d'emploi/formation ;
2. Structurer un réseau de l'offre de formation professionnelle supérieure ;
3. Créer un observatoire de l'habitat et du foncier, et un outil commun ADS ;
4. Permettre une réflexion commune sur les PCAET ;
5. Se concerter pour réguler les offres de santé ;
6. Construire une demande collective en direction de la Région Bretagne en matière de transport ;
7. Développer les solutions alternatives à l'usage individuel de la voiture ;
8. Accompagner et développer la filière bois-énergie ;
9. Mobiliser une ingénierie pour conseiller les collectivités en matière d'énergie ;
10. Proposer une réflexion prospective sur l'avenir du rapport agriculture / territoire ;
11. Créer des actions ciblées sur les métiers en tension ;
12. Réaliser un benchmark des solutions pour maintenir une offre de soin de proximité ;
13. Partager une position commune sur la cartographie de l'offre de santé ;
14. Etudier et Approfondir les potentiels énergétiques du territoire.

### -3<sup>ème</sup> partie : les 18 orientations à développer après 2021.

Enfin, le document stratégique présente également les 18 orientations à développer après 2021. Ces orientations, qui émanent de la synthèse 2014, n'ont pas été retenues par les élus comme pouvant être engagées avant 2021. Elles devront faire l'objet d'une réflexion plus approfondie à partir de 2021, pour identifier les prochaines actions opérationnelles à engager.

**LES 11 ACTIONS**

**DEJA ENGAGEES**

# Partenariat institutionnel

## Action n°1 : Mettre en œuvre les dispositifs financiers Europe-Etat-Région (Contrat de Partenariat, LEADER, FEDER, Contrat de Ruralité et FEAMP)

Le pays de Saint-Malo a été retenu par l'Union Européenne, l'Etat et le Conseil Régional comme une échelle pertinente pour mettre en place des dispositifs de subventions, permettant de répondre aux spécificités locales.

### Contexte

Ces dispositifs sont établis à l'initiative des acteurs du pays de Saint-Malo qui proposent, en lien avec les orientations stratégiques du Projet de territoire, des thèmes ou des projets qu'ils souhaiteraient voir réaliser. Les propositions font ensuite l'objet de négociations avec l'organisme financeur en vue d'établir un contrat qui détermine les thèmes ou projets qui pourront bénéficier de subventions, le montant global de crédits alloués au territoire du pays, ainsi que la durée pour les engager sur des opérations concrètes. Aujourd'hui, le pays de Saint-Malo bénéficie de **5 dispositifs financiers distincts** :

**1 - Le volet régional du contrat de partenariat** : dans le cadre de sa politique de développement territorial, le Conseil régional de Bretagne met en œuvre un contrat de partenariat à l'échelle des pays. Ce contrat, qui engage la Région, les Communautés d'agglomération et de communes, et les représentants de la société civile à travers le Conseil de développement, doit permettre de mobiliser des financements en faveur d'une stratégie partagée de développement du territoire. Cette stratégie doit croiser les enjeux identifiés par les acteurs du pays de Saint-Malo et les objectifs de développement régionaux mais aussi, les priorités européennes définies dans un cadre réglementaire. Le contrat de partenariat est bâti autour de priorités :

- Soutien à l'investissement et au développement des filières porteuses d'avenir, pour la création d'emplois et d'entreprises ;
- Renforcement de la capacité du territoire du pays, à préserver son patrimoine naturel exemplaire, et à promouvoir des projets innovants ayant des impacts limités sur l'environnement ;
- Amélioration de l'accessibilité du territoire du pays et de son ouverture, à travers de nouvelles solutions de mobilité éco-responsables ;
- Développement équilibré du pays.

**Exemple d'action 2018** : participation financière à l'aménagement urbain dans le cadre du dispositif ANRU 2 sur la commune de Saint-Malo (1 500 000 euros d'aide régionale)

**2 - Le LEADER** : Le dispositif LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un programme européen de développement rural mis en œuvre sur 7 ans sur la période 2014-2020. Financé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), il vise à favoriser le développement des zones rurales à travers l'amélioration de la qualité de vie, l'amélioration de l'espace rural et de l'environnement et la diversification des activités économiques.

**Exemples d'action 2018** : participation financière à la mise en œuvre d'un programme de diffusion du théâtre à l'échelle du territoire de Bretagne Romantique (60 000 euros d'aide européenne)

**3 - Le FEDER** : le programme européen FEDER contribue à la réalisation des objectifs fixés dans le cadre des axes et actions du programme opérationnel FEDER/FSE Bretagne 2014-2020 et du contrat de partenariat UE/Région/ Pays de Saint-Malo, à savoir :

- le soutien à l'investissement et au développement des filières porteuses d'avenir, pour la création d'emplois et d'entreprises ;
- le renforcement de la capacité du territoire du pays, à préserver son patrimoine naturel exemplaire, et à promouvoir des projets innovants ayant des impacts limités sur l'environnement ;
- l'amélioration de l'accessibilité du territoire du pays et de son ouverture, à travers de nouvelles solutions de mobilité éco-responsables : Développement équilibré du pays.

**Exemple d'action 2018** : participation à la création d'un SIG unifié à l'échelle du Pays de St-Malo sous le portage technique de la CC de la Côte d'Emeraude (150 000 euros d'aide européenne)

**4 – Le Contrat de ruralité** : conclu entre l'État et les Communautés du pays de Saint-Malo, le contrat de ruralité coordonne les moyens financiers et prévoit l'ensemble des actions et des projets à conduire en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des bourgs-centres, de mobilité, de transition écologique ou, encore, de cohésion sociale.

**Action 2018** : participation à la construction de deux salles de classes au Vivier-sur-Mer (40 000 € d'aide européenne)

#### **5 – le FEAMP**

Le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) intervient dans le cadre de la politique commune de la pêche et de la politique maritime intégrée. Il est destiné à financer des projets structurants définis par et pour les acteurs locaux (professionnels, collectivités, associations ...) sur une partie du territoire de Dinan agglomération et du pays de Saint-Malo nommé "Côte d'Emeraude - Rance et Baie du Mont-Saint-Michel" sur la période 2014-2020. La stratégie FEAMP se décline en 8 thématiques dans lesquels devront s'inscrire les projets déposés :

- Créer des outils de gouvernance et renforcer les liens inter-filières ;
- Expérimenter et innover sur la zone côtière CERBM afin de diversifier les sources de revenus des professionnels ;
- Développer et diffuser les outils de connaissance et de suivi des activités halieutiques et aquacoles ;
- Garantir un milieu de production sain et préservé ;
- Soutenir les investissements permettant d'améliorer les conditions de travail ;
- Valoriser les produits de la mer locaux et augmenter la valeur ajoutée des produits commercialisés sur le territoire ;
- Promouvoir les métiers et les formations ;
- Favoriser la coopération.

**Actions 2018** : participation financière à une action portée par l'association Cap Avenir : « Animer et mettre en œuvre une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT) dans le secteur de la pêche » pour promouvoir les métiers de la pêche auprès du public et des scolaires et sécuriser les parcours professionnels (43 000 euros d'aide européenne environ)

Financement : Europe, Etat, Conseil Régional, Communautés

Moyens financiers PETR – BP 2018 : 211 760 € en dépenses et 140 000 € en recettes (hors contributions)

Organisation : Portage par le PETR pour le compte des 4 EPCI

Pilotage par

- un Vice-président du PETR, Michel PENHOUET
- un Comité unique de programmation
- 3 agents mutualisés à l'échelle pays :
  - \* Sonia de NEYMET-VIVEROS, chargée de mission contractualisation
  - \* Marie-Christine DUFRESNE, gestionnaire contractualisation
  - \* Cécile DEVINS, chargée de mission FEAMP

Avec l'appui d'1 agent relai dans chaque EPCI

## Partenariat institutionnel

### Action n°2 : Assurer l'animation du Conseil de Développement (CODESEN)

Un premier conseil de développement a été constitué, dès les années 2000, parallèlement à la création de la structure de coopération entre les Communautés membres du pays. Il a accompagné l'élaboration de la Charte de développement, du Schéma de cohérence territoriale et des Contrats Région-Pays. Instance de réflexion et de proposition, le Conseil de développement a également participé à animer et à alimenter de multiples champs du développement local (écoconstruction, sport, aménagement du territoire...). Après une période d'activité réduite en 2011 - 2012, une relance de la concertation a été engagée. Elle a débouché sur la constitution du CODESEN, comme COncil de Développement Economique, Social et Environnemental.

#### Contexte :

La démarche d'actualisation du projet de territoire, engagée en 2012 / 2013 par les élus locaux, a donné lieu à plusieurs temps d'échanges avec l'ensemble des acteurs du territoire. Le CODESEN est né de la volonté des élus du pays de Saint-Malo de poursuivre cette concertation large et productive au-delà du projet de territoire.

Le CODESEN rassemble les personnes (hors élus des instances du pays et agents publics) qui ont participé, participent ou ont exprimé l'envie de participer aux travaux du pays, dans le cadre des commissions, comités et groupes de travail mis en place à l'échelle du pays de Saint-Malo. Ces personnes peuvent participer à titre privé ou bien au titre de leur fonction occupées au sein de leur entreprise, association, organisme etc... Il est également ouvert à tout acteur qui en fait la demande, à la condition d'habiter, d'exercer une activité ou d'intervenir sur le territoire du pays de Saint-Malo.

Le CODESEN constitue un organe consultatif, un cadre de discussion et de proposition permettant l'implication de chacun aux réflexions, projets et actions, conduits à l'échelle du pays de Saint-Malo.

#### Etat de l'action :

Les chantiers sont nombreux : réflexion sur l'usage du vélo au quotidien, mise en avant de l'habitat participatif, approfondissement du projet de territoire, avis sur les projets éligibles aux différents fonds européens, contribution sur les projets mis en place à l'échelle du pays, etc...

#### Actions 2018 :

- Favoriser l'usage du vélo au quotidien : Elaboration et diffusion d'un document rassemblant les bonnes pratiques mises en place par des acteurs du territoire (publics, privés, associatifs ou autres) et au-delà afin de permettre au plus grand nombre de s'inspirer de ses pratiques et les dupliquer.
- Permettre l'émergence d'un ou plusieurs habitat(s) participatif(s) sur le territoire : Mise en ligne d'un questionnaire détaillé afin de permettre à des personnes souhaitant mettre en place et habiter dans un habitat participatif, de se faire connaître, de se rassembler et de pouvoir s'adresser ensemble à des collectivités locales souhaitant accueillir ce type de projet novateur.

Financement : Conseil Régional, Communautés.

Moyens financiers PETR – BP 2018 : 63 250 euros en dépenses et 30 500 euros en recettes (hors contributions)

Organisation : Portage par le PETR pour le compte des 4 EPCI

Pilotage par - un Président et un bureau

- 1 agent mutualisé à l'échelle pays :

\* Romain CROSNIER, chargé de mission animation

Avec l'appui d'1 agent relai dans chaque EPCI

### Action n°3 : Elaborer un plan gestion UNESCO en Baie du Mont-Saint-Michel

Le territoire de la Baie du Mont-Saint-Michel présente de nombreuses spécificités. Celles-ci sont liées au contexte géographique, d'un territoire entre terre et mer, qui présente une très grande richesse d'environnements naturels. Ce territoire a été fortement modelé par l'homme, qui depuis fort longtemps, s'y est implanté et s'est attaché à développer de nombreuses activités (agriculture, pêche, cultures marines ...).

#### Contexte :

La situation géographique et la qualité de l'environnement de la Baie soulèvent parallèlement un certain nombre d'enjeux liés :

- A la préservation des paysages : inscrit au patrimoine mondial de l'humanité depuis 1979, l'UNESCO attend que la qualité du site soit préservée par l'élaboration d'un plan de gestion.
- Aux possibilités de développement : compte-tenu des atouts précités, le territoire de la Baie du Mont-Saint-Michel constitue un site naturel d'accueil de nouvelles populations et de développement d'activités.

#### Actions 2018 :

L'année 2018 a permis la réalisation de 2 projets distincts et complémentaires :

- > l'interpellation et la mobilisation des habitants du territoire au travers d'un projet de coopération intitulé « PÉRISCOPE » autour de différents sites belvédères en Baie du Mont-Saint-Michel,
- > la mobilisation des acteurs locaux autour des principales valeurs du territoire, dans le cadre de l'élaboration d'un plan de paysage. Le travail déjà mené a ainsi permis l'identification de 7 valeurs principales :

Valeur 1: Une silhouette magnétique dans le grand paysage de la baie

Valeur 2 : Le mont : une composition architecturale et urbaine audacieuse et pittoresque

Valeur 3 : L'éstran, un paysage mystique, des milieux singuliers, une économie adaptée

Valeur 4 : Une agriculture et un bocage puissamment identitaires

Valeur 5 : Des marais et zones humides qui enrichissent les perceptions, la biodiversité et les pratiques

Valeur 6 : Une grande baie commandée par des villes et villages attractifs

Valeur 7 : Un réseau de routes et de chemins en lien étroit avec le Mont-Saint-Michel et sa Baie

Financement : Etat, Conseil Régional, Communautés

Moyens financiers PETR – BP 2018 : 83 300 euros en dépenses et 44 200 euros en recettes (hors contributions)

Organisation : Collaboration dans le cadre d'un Inter SCoT des pays de la Baie du Mont-Saint-Michel, du pays de Saint-Malo et du pays de Fougères

Portage par le PETR du pays de la Baie du Mont-Saint-Michel pour le compte des 3 SCoT

Pilotage par - un Vice-président du PETR, Pierre-Yves MAHIEU

- un comité technique et un comité de pilotage InterSCoT

- une instance de concertation composé d'au moins 2 élus référents / EPCI

- 1 agent référent mutualisé à l'échelle pays : Bertrand DOUHET, Directeur

Avec l'appui d'1 agent référent relai dans chaque EPCI

## Partenariat institutionnel

### Action n°4 : Mettre en œuvre un Système d'Information Géographique (SIG)

Un Système d'Information Géographique (SIG) est un service permettant d'organiser et de présenter différentes données spatialement référencées. Il permet d'acquérir, d'organiser, de gérer, de traiter et de restituer des données géographiques sous forme de plans et cartes (cartographie intuitive et évolutive). Le SIG est un système de gestion qui permet à la collectivité de gérer spatialement son activité.

#### Contexte :

Les besoins de développement des Systèmes d'Information Géographique (SIG) des 4 EPCI font apparaître une nécessité de mise en commun de moyens pour permettre notamment : le suivi de la compétence relative au Schéma de cohérence territoriale (SCoT) déléguée au Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR), nécessitant une connaissance des données gérées par les EPCI ou les Communes, le développement des outils et méthodes de gestion de la donnée géographique en vue d'exercer les compétences liées aux missions de service public, à l'échelle de chaque EPCI ou Communes du pays : Programme Local de l'Habitat (PLH), Plan Local d'Urbanisme (PLU), Permis de Construire, Trame Verte et Bleue (TVB), implantations professionnelles, etc...

#### Actions 2018 :

La réflexion menée depuis mars 2017 a mis en évidence un besoin de mise en commun de ressources humaines et matérielles en vue de faciliter la production, l'actualisation, l'exploitation de l'information géographique, le développement de nouveaux outils, l'assistance et l'accompagnement au quotidien.

Cette étude a mené à définir une organisation s'appuyant sur la mise en place d'un service unifié en matière de SIG, regroupant les ressources techniques, matérielles et humaines ayant en charge ces missions.

Ce regroupement des ressources techniques, matérielles et humaines s'effectue dans le respect de l'autonomie et la liberté de chacune des collectivités du pays de définir les priorités et le contenu de sa politique en matière de SIG. La réalisation de ces missions repose sur un service unifié porté par la Communauté de Communes de la Côte d'Emeraude.

Financement : Communautés

Moyens financiers PETR – BP 2018 : 29 135 euros en dépenses

Organisation : Portage par la CdC Côte d'Emeraude pour le compte des 3 autres EPCI et du PETR

Pilotage par

- un Vice-président de la CdC Côte d'Emeraude, B. DUBOIS
- un Comité technique et un Comité de pilotage SIG
- 5 agents géomaticiens mutualisés à l'échelle pays :

- \* Gwenaël RENAUD
- \* Julien REFAUVELET
- \* Jonathan ALLAIN
- \* Andréa de CASTRO PANIZZA
- \* Charlène BOUILLON

Avec l'appui d'1 agent relais dans chaque EPCI

### Action n° 5 : Assurer une coordination des actions de développement du tourisme

Le tourisme constitue une activité importante pour le territoire du pays. En 2015, une Vice-présidence et une commission ont été créées au niveau du P.E.T.R. En lien avec les autres actions engagées en matière touristique (destination touristique régionale, prise de compétence tourisme par les EPCI), l'objectif est d'engager une réflexion en vue d'assurer une plus grande cohérence des politiques d'aménagement et de développement touristique, qui permettent d'irriguer l'ensemble du territoire du pays et de valoriser les différentes locomotives existantes.

#### Contexte :

Les élus délégués au pays échangent ainsi régulièrement sur l'organisation du territoire en matière de tourisme.

#### Actions 2018 :

L'année est marquée par un projet de transfert du portage d'une ingénierie mutualisée en matière d'aménagement touristique, au 1<sup>er</sup> janvier 2019 par la Société Publique Locale (SPL) Saint-Malo - Baie du Mont-Saint-Michel, pour le compte des 4 Communautés du pays. L'objectif de cette SPL est de devenir la locomotive touristique du territoire dans une double dimension promotion & ingénierie touristique.

Financement : Communautés

Moyens financiers PETR – BP 2018 : 14 109 euros en dépenses et 400 euros en recettes (hors contributions)

Organisation : Portage par le PETR pour le compte des 4 EPCI  
Pilotage par - le Président et le Bureau de pays  
- 1 agent référent mutualisé à l'échelle pays : B. DOUHET, Directeur  
Avec l'appui d'1 agent relai dans chaque EPCI

### Action n°6 : Sensibiliser tout un chacun aux mobilités alternatives à l'usage individuel de la voiture

La notion de mobilité durable est une notion, apparue après les crises de l'énergie et du réchauffement climatique, dans le sillage des questions de développement durable. Elle regroupe la conception, la mise en place et la gestion de modes de transport jugés moins nuisibles à l'environnement, sûrs et sobres, en particulier à moindre contribution aux émissions de gaz à effet de serre.

#### Contexte :

Dans le cadre de la politique d'amélioration des mobilités sur le territoire du pays, une étude sur la pratique intermodale conduite en 2014-2015 a permis de dresser un état des lieux général en termes d'offre de transport et de pratiques.

Les conclusions de l'étude ont confirmé l'importance pour les délégués des Communautés d'appréhender la thématique mobilité, à l'échelle du pays. Un ensemble de préconisations a ainsi pu être identifié, avec un premier lieu : la nécessité de mettre en place une action de sensibilisation régulière et sur le long terme, condition nécessaire pour permettre le changement de pratiques en matière de déplacements, après des années de « tout voiture ».

Données clefs sur le pays :

- Près de 80% des trajets domicile-travail sont réalisés en voiture individuelle ;
- Un nombre important de communes n'est pas desservi par une offre TER ou interurbaine ;
- Le territoire est faiblement maillé en aires de covoiturage.

#### Actions 2018 :

L'organisation de la 3ème édition du « Village itinérant des mobilités » à l'échelle du pays, dans le cadre de la Semaine Européenne de la Mobilité. L'objectif est d'inciter le grand public à expérimenter les alternatives à l'usage individuel de la voiture. Une édition par Communauté a permis au travers d'animations ludiques et de l'action des acteurs locaux de la mobilité, d'avoir une communication importante auprès des populations et de leur proposer une opération de gratuité des transports sur une semaine complète (dispositif PASS'MOBILITÉ \*, avec 6 opérateurs impliqués).

Une communication spécifique à destination des entreprises a également été initiée ainsi que des présentations au sein de certains réseaux d'entreprises.

*\* Dispositif primé en 2017 par un prix national décerné par le GIE Transport Public, dans la catégorie Changement de comportement, et par un coup de cœur du Ministère de la Transition écologique et solidaire à l'occasion de la Journée nationale pour la qualité de l'air.*

Financement : Europe, ADEME, Communautés

Moyens financiers PETR – BP 2018 : 51 176 euros en dépenses et 36 400 euros en recettes (hors contributions)

Organisation : Portage par le PETR pour le compte des 4 EPCI

Pilotage par

- un Vice-président du PETR, Denis RAPINEL
- une commission mobilité pays composé d'au moins 1 élu et 1 agent / EPCI
- 1 agent référent mutualisé à l'échelle pays :

Romain CROSNIER, chargé de mission animation

Avec l'appui d'1 agent référent dans chaque EPCI

### Action n°7 : Accompagner les collectivités en matière d'aménagement numérique

L'accélération des usages du numérique, l'augmentation du nombre d'écrans connectés dans les foyers, nécessitent une connexion internet en très haut débit. Le déploiement de la fibre optique est donc un enjeu majeur pour le développement du pays de Saint-Malo, tout comme l'amélioration des autres équipements de télécommunication (téléphonie mobile, réseau hertzien, wifi, satellitaire...).

#### Contexte :

Le très haut débit est devenu un critère essentiel d'attractivité, voire une condition d'implantation des professionnels sur le territoire. Mais aussi une réponse aux besoins des particuliers, notamment de leur confort de vie et d'usages, qui souhaitent à minima un égal accès aux offres proposées par les opérateurs. C'est pourquoi les Communautés du pays travaillent en coopération avec l'opérateur privé Orange sur Saint-Malo Agglomération et l'opérateur public MEGALIS sur le reste du territoire, pour développer un réseau très haut débit, via la fibre optique, sur l'ensemble du pays d'ici 2030 (2020 pour Saint-Malo Agglomération). Ce projet permet ainsi aux intercommunalités bretonnes de bénéficier pleinement des co-financements européens, nationaux, régionaux et départementaux. Cet objectif ne pourra être atteint qu'en plusieurs tranches/phases.

#### Actions 2018 :

Sur la zone de déploiement « privée », Orange poursuit le déploiement de la fibre optique sur les lots 1 (Saint-Malo) et 2 (Cancale, Saint-Coulomb et Saint-Malo) et finalise les études relatives au lot 3 (La Gouesnière, Saint-Méloir, Saint-Jouan). Afin d'accélérer les déploiements, Orange a par ailleurs lancé un marché global en vue d'intégrer les 5 lots de déploiements dans un seul marché global de déploiement.

Sur la zone de déploiement « publique », MEGALIS a finalisé le déploiement de la fibre optique sur la tranche 1 de la phase 1 (Pleine-Fougères, Saint-Georges de Gréhaigne) et finalisent les études relatives à la tranche 2 de la phase 1 (une dizaine de zones sur les 3 Communauté de communes). Afin d'accélérer les déploiements, MEGALIS a par ailleurs lancé un marché global en vue de déléguer la réalisation des phases 2 et 3 dans un seul marché de travaux.

Financement : Conseil Régional, Communautés, Europe (FEDER)

Moyens financiers PETR – BP 2018 : 50 130 euros en dépenses et 39 200 euros en recettes (hors contributions)

Organisation : Portage par le PETR pour le compte des 4 EPCI

Pilotage par

- un Vice-président du PETR, Rémy BOURGES
- une commission numérique composée d'au moins 2 élus / EPCI
- 1 agent mutualisé à l'échelle pays :

Lucile DOUANE, chargée de mission numérique

Avec l'appui d'1 agent référent de chaque EPCI

### Action n°8 : Suivre et mettre en œuvre les orientations du SCoT

Le SCoT est un document d'urbanisme qui définit de grandes orientations sur des thématiques aussi diverses que l'habitat, le développement économique et les transports en respectant les principes du développement durable. Ce cadre de référence permet de coordonner les réflexions, et de renforcer la cohérence entre les politiques d'aménagement sur le territoire.

La mise en œuvre effective du SCoT passe par les documents d'urbanisme locaux (PLU, POS, cartes communales...), les documents de programmation sectoriels (PLH, PDU, Schéma de développement commercial), les opérations foncières (ZAD, réserves foncières supérieures à 5ha) et les opérations d'aménagement d'importance (ZAC, lotissements et constructions de plus de 5000 m<sup>2</sup> de SHON) qui doivent être compatibles avec le SCoT.

Le territoire du pays de Saint-Malo dispose d'un SCoT révisé en 2017.

#### Contexte :

Le PETR du pays de Saint-Malo est directement partie prenante à l'élaboration des documents d'urbanisme locaux, en tant que personne publique associée. En cela, le PETR accompagne les démarches d'élaboration et de révision relatives à ces documents et les élus délégués au pays sont également appelés à émettre un avis dans le cadre de la procédure d'élaboration de ces documents.

#### Actions 2018 :

-Accompagnement des communes pour la mise en compatibilité de leurs PLU (obligation législative de 3 ans après l'approbation du SCoT révisé)

-Etat zéro (ou état de référence) de suivi du SCoT : il a pour objectif de servir de point de départ et de référence pour analyser et mesurer les évolutions du territoire par des indicateurs retenus au regard des orientations du SCoT.

Financement : Conseil Régional, Communautés.

Moyens financiers PETR – BP 2018 : 133 000 euros en dépenses et 9 500 euros en recettes (hors contributions)

Organisation : Portage par le PETR pour le compte des 4 EPCI

Pilotage par

- un Vice-président du PETR, Pierre-Yves MAHIEU
- une commission SCoT composée d'au moins 1 élu / EPCI
- 2 agents référents mutualisés à l'échelle pays :
  - \* Josépha ROUGER, chargée de mission aménagement
  - \* Lucile DOUANE, chargée de mission aménagement et réseaux

Avec l'appui d'1 agent référent dans chaque EPCI

### Action n°9 : Conduire une politique de prévention et de coordination en matière de santé

La santé des populations constitue un enjeu primordial des politiques publiques, tant au niveau local, régional que national. Les éléments des diagnostics de la santé en Bretagne soulignent des indicateurs de santé défavorables (surmortalité des populations, comportements à risques et suicide...), des inégalités en santé qu'elles soient démographiques, territoriales ou sociales, ainsi qu'un vieillissement de la population source de nouveaux besoins.

#### Contexte :

Le pays de Saint-Malo s'est engagé dès 2004 dans ce dispositif, dont il a délégué la mise en œuvre au CCAS (Centre Communale d'Action Sociale) de Saint-Malo. Une animatrice territoriale de santé a ainsi été recrutée, afin de définir et mettre en œuvre le programme territorial de santé du pays de Saint-Malo, en lien les comités de pilotage. Après avoir réalisé un diagnostic local de santé, son rôle est aujourd'hui centré autour de plusieurs actions :

- Mettre à disposition des élus locaux et des acteurs de terrain, un ensemble de ressources mutualisées (documentation et outils) regroupées au sein d'un pôle documentaire situé dans les locaux de la Maison de la famille à Saint-Malo ;
- Apporter aux professionnels qui le souhaitent, un soutien méthodologique à l'élaboration d'actions, qu'il s'agisse de réunions d'information, de sessions de formation ou d'événements spécifiques (soirée débat, campagne de communication... ;
- Améliorer la coordination entre les actions locales de santé. Cette mission se traduit notamment par la publication d'une lettre d'information ;
- Accompagner la coordination des différents comités de pilotage thématique prioritaire (santé mentale, violences sur mineurs, violences faites aux femmes, autisme, Infections sexuellement transmissibles, alcool...) et les projets qui en découlent.

Parallèlement, le territoire engage l'élaboration d'un Contrat Local de Santé (CLS) qui est l'un des dispositifs prévus par La Loi HPST de 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires. Depuis 2016, les élus du pays de Saint-Malo ont exprimé le souhait de signer avec l'ARS un contrat local de santé sur ce territoire.

#### Actions 2018 :

Le prestataire du CLS sera retenu en fin d'année 2018.

Financement : Agence Régionale de Santé, Conseil régional, Communautés et CCAS Saint-Malo

Moyens financiers PETR – BP 2018 : 63 000 euros en dépenses et 42 000 euros en recettes (hors contributions)

Organisation : Portage par le PETR pour le compte des 4 EPCI (déléguée en mise en œuvre au CCAS)  
Pilotage par - une élue déléguée au pays, référente, Nathalie LEVILLAIN  
- une commission Santé composée d'au moins 2 élu / EPCI  
- 1 agent référent mutualisé à l'échelle pays :  
\* Floriane MERCIER, Animatrice territoriale de santé  
Avec l'appui d'1 agent référent dans chaque EPCI

### Action n°10 : Assurer un service de conseil aux particuliers en matière d'énergie

L'Espace Info Énergie (EIE) est un organisme membre du réseau français d'information et de conseil de proximité sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables, développé par l'ADEME depuis 2001, en partenariat étroit avec les collectivités territoriales, dont le pays de Saint-Malo.

#### Contexte :

La lutte contre le changement climatique et contre la précarité énergétique nécessitent une évolution profonde du secteur du bâtiment. Cette évolution, complexe et multiple, rend indispensable l'accompagnement des ménages dans la construction ou la rénovation de leur logement. Pour sensibiliser et informer le grand public gratuitement, de manière neutre et indépendante, l'ADEME Bretagne et la Région Bretagne soutiennent la mise en place d'EIE sur l'ensemble du territoire breton.

Inauguré en mai 2011, l'Espace Info Energie conseille et sensibilise les particuliers de l'ensemble du pays sur le thème de l'énergie. Il est présent sur le territoire du pays pour :

- Trouver des solutions concrètes de maîtrise des consommations d'énergie : chauffage, isolation, éclairage, équipement, choix des matériaux...
- Réaliser des évaluations simplifiées de la consommation énergétique dans l'habitat, en fonction de différents critères : bâti, équipements électriques et thermiques.
- Et transformer leurs projets en actes concrets, avec tous les outils en main : de la solution technique à l'accompagnement financier.

Données clefs sur le pays :

- Près de 110 000 logements sur l'ensemble du pays de Saint-Malo
  - dont 37 000 résidences principales construites avant 1974 (soit avant toute réglementation thermique).
  - et 28 000 résidences principales construites entre 1975 et 1990.
- Des logements n'ayant pas, ou peu, été rénovés thermiquement en l'absence de réglementation restrictive.

Financement : ADEME, Conseil Régional

Moyens financiers PETR – BP 2018 : 81 300 euros en dépenses et 70 000 euros en recettes (hors contributions)

Organisation : Portage par le PETR pour le compte des 4 EPCI

- Pilotage par
- un Vice-président du PETR, Denis RAPINEL
  - une commission Energie composée d'au moins 2 élu et 1 agent / EPCI
  - 1 agent référent mutualisé à l'échelle pays :
    - \* Aline LEJART, conseillère en énergie

Avec l'appui d'1 agent référent dans chaque EPCI

### Action n°11 : Mettre en place une Plateforme Locale de Rénovation de l'Habitat (PLRH)

L'État, l'ADEME et la Région poursuivent en 2016 le déploiement de Plateformes locales de rénovation de l'habitat (PLRH). Point d'information et de contact avec les particuliers et les professionnels, il s'agit d'un levier essentiel de la réalisation du Plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH).

Réparties sur l'ensemble du territoire breton d'ici 2020, ces PLRH ont pour objectifs de :

- mobiliser les structures et acteurs publics et privés pour atteindre les objectifs de rénovation énergétique des logements du territoire en cohérence avec les objectifs nationaux ;
- assurer l'accompagnement des particuliers qui souhaitent diminuer la consommation énergétique de leur logement et compléter le dispositif des Points rénovation info service (PRIS) ;
- contribuer à la structuration de l'offre des professionnels du bâtiment et à leur qualification (déploiement du signe RGE – Reconnu garant de l'environnement) ;
- engager le secteur bancaire et mobiliser les financements publics et les mécanismes de marché (CEE, etc.) pour proposer une offre de financement adéquate.

#### Contexte :

La question de la rénovation de l'habitat mobilise un grand nombre d'acteurs : artisans du bâtiment, architectes et maîtres d'œuvre, collectivités locales... Pour autant, compte-tenu de l'état actuel du parc de logements, et des objectifs de réduction de consommation énergétiques, le nombre actuel de rénovations reste trop limité.

Financement : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), Conseil Régional

Moyens financiers PETR – BP 2018 : 53 442 euros en dépenses

Organisation : Portage par le PETR pour le compte des 4 EPCI

- Pilotage par
- un Vice-président du PETR, Denis RAPINEL
  - une commission Energie composée d'au moins 2 élu et 1 agent / EPCI
  - 1 agent référent mutualisé à l'échelle pays :
- \* Poste vacant

Avec l'appui d'1 agent référent dans chaque EPCI

**LES 14 NOUVELLES ACTIONS**

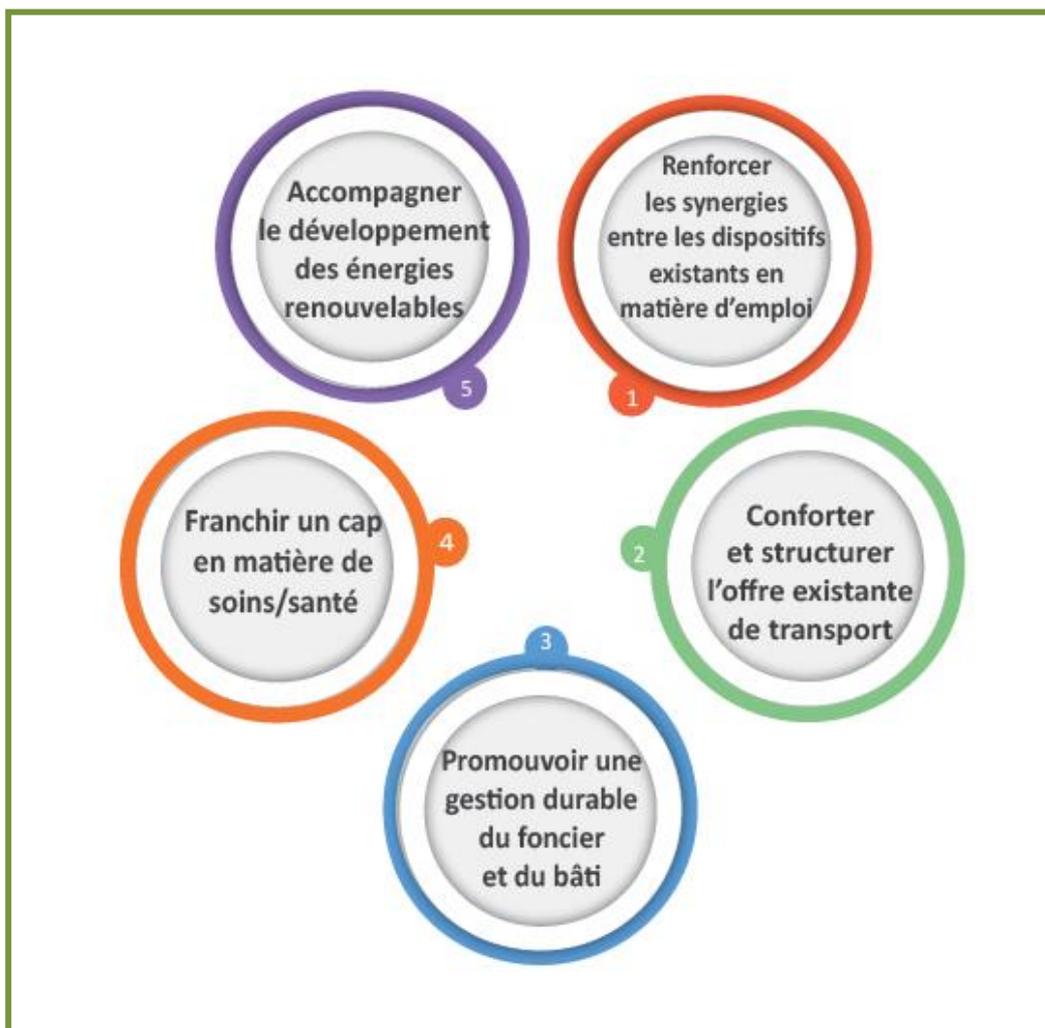
**A ENGAGER**

**D'ICI 2020**

## Approfondissement du Projet de territoire : 5 axes de travail à développer

A l'issue d'un travail collaboratif de près d'un an, le Projet de territoire du pays de Saint-Malo définit un cadre partagé par l'ensemble de ses EPCI membres et affirme leur volonté de s'engager vers une collaboration plus étroite. Ainsi, **5 axes de travail** ont été identifiés et définis selon les thématiques du projet de territoire :

- **Economie/Emploi / Formation** :
  - Renforcer les synergies entre les dispositifs existants en matière d'emploi
- **Transports/Déplacements/Mobilité** :
  - Conforter et structurer l'offre existante de transport
- **Aménagement / Habitat/Foncier** :
  - Promouvoir une gestion durable du foncier et du bâti
- **Services à la population : santé, culture, sports** :
  - Franchir un cap en matière de soins/santé ;
- **Environnement** : énergie
  - Accompagner le développement des énergies renouvelables.



## Orientation n°1 : renforcer les synergies entre les dispositifs existants en matière d'emploi

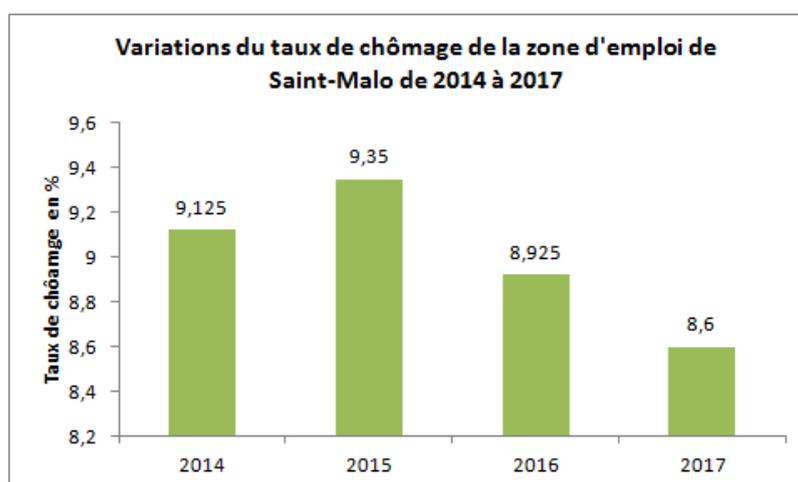
L'orientation retenue : sur la thématique « Economie – emploi – formation », les élus ont décidé de mettre davantage l'accent sur **l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi**.

### Quelques éléments de contexte

#### Chiffres clés

**59 700 emplois** localisés dans le pays de Saint-Malo.

Un taux de chômage en baisse à l'échelle de la zone d'emploi en 2017<sup>4</sup>, mais des disparités qui persistent à l'échelle des EPCI :



Des métiers en tension : Pôle Emploi identifie, sur le secteur de Saint-Malo, plus de **700 postes à pourvoir immédiatement** qui ne trouvent pas preneur.

#### Acteurs et compétences

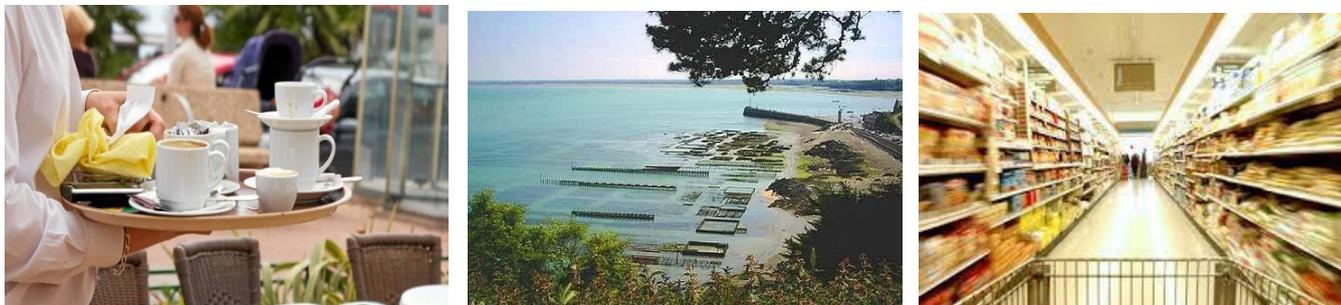
Les EPCI du pays : Les trois Communautés de Communes ont intégré la compétence action sociale et jeunesse. Ce n'est pas le cas de Saint-Malo Agglomération.

Autres acteurs du pays : **Pôle Emploi**, les 4 **Points Accueil Emploi (PAE)** pour pallier l'absence de Pôle Emploi dans le territoire, la **Mission Locale**, le **CDAS**, les **CCAS**, mais aussi la **Région** (qui apporte des financements sous forme d'aides aux employeurs et aux apprentis)... De nombreux acteurs agissent sur l'enjeu de la formation et de l'accès à l'emploi des jeunes. Ils disposent pour agir d'une grande variété d'outils.

<sup>4</sup> La Zone d'Emploi de Saint-Malo comprend uniquement 34 communes, le PETR de Saint-Malo en compte 73.

## Les fenêtres d'opportunité

Le Forum de l'emploi du 3 mars 2018 à Saint-Malo a permis de souligner et partager largement la problématique des tensions sur certains domaines d'activité comme l'hôtellerie, le bâtiment et le numérique.



« Dans le bassin de Saint-Malo, trois secteurs sont frappés par la pénurie de main-d'œuvre : le tourisme, l'hôtellerie et la restauration, suivi par le commerce et la distribution et enfin le secteur de la pêche. « Il y a une véritable crise des vocations chez les matelots et les mécaniciens de bord », indique Christophe Rivière, directeur de Pôle emploi Saint-Malo. » Ouest-France, 26.02.2018

## La valeur ajoutée de l'action à l'échelle pays

- Une priorité : une zone d'emploi en commun à l'échelle des 4 Communautés du pays ;
- Une priorité partagée : l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi ;
- Un constat : la multiplication des initiatives et le cloisonnement des acteurs. Des données d'observation (sur les besoins de formation, les métiers en tension, ...) sont recueillies de façon partielle par chacun des acteurs, mais elles ne sont pas recoupées entre elles. Certaines initiatives en arrivent même à se concurrencer les unes les autres par défaut de coordination.

## TRANSPORTS – DEPLACEMENTS – MOBILITE

### Orientation n°2 : conforter et structurer l'offre existante de transport

L'orientation retenue : sur le thématique « Transport - Déplacements – Mobilité », les élus ont décidé de mettre l'accent sur la consolidation / structuration de l'offre existante.

## Quelques éléments de contexte

### Chiffres clés

#### Des déplacements quotidiens qui dépassent les périmètres des EPCI

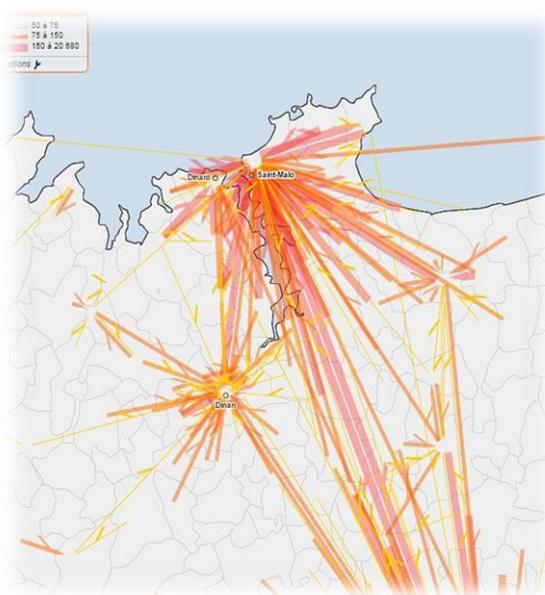
9 gares en exploitation sur le Pays, dont 2 gares TGV à Saint-Malo et à Dol ;

2 axes routiers orthogonaux : la RN176 qui permet de rejoindre Caen et la Normandie ; la départementale D137, qui relie Saint-Malo à Rennes.

Le reste du réseau plus secondaire, se densifie autour des communes de Dinard, Saint-Lunaire, Saint-Briac-sur-Mer, Cancale et Combourg.

La liaison TER Rennes – Saint-Malo est le **premier axe breton** en termes de fréquentation avec 1,15 million de voyages en 2014<sup>6</sup>. Ce chiffre est en constante progression : +10 % entre 2015 et 2016<sup>7</sup>.

La part modale de la voiture pour les déplacements domicile-travail des résidents est de **83%**. Seuls **4%** des déplacements se font en transports en commun.<sup>8</sup>



### Acteurs et compétences

Les EPCI du pays : au sein du pays, seule Saint-Malo Agglomération a intégré la compétence « Organisation des transports urbains ».

Autres acteurs du pays : la **Région Bretagne** participe à la modernisation des grandes infrastructures (routes, rail, ports, aéroports) et organise le transport régional de voyageurs (trains et cars TER, transports interurbains et scolaires depuis 2017).

<sup>6</sup> Sur les 1,15 million de voyages en 2014, 538 000 voyages sont effectués sur les lignes « Saint-Malo – Rennes » ; 204 000 voyages sur « Combourg – Rennes » ; 179 000 voyages sur « Dol – Rennes » ;

<sup>7</sup> Source : Bilan Régional 2015 – 2016 ;

<sup>8</sup> Source : Enquête nationale transports et déplacements ENTD 2009

## Les fenêtres d'opportunité

### La démarche du Conseil Départemental 35 sur les voies vertes

Depuis 2017, le Département d'Ille-et-Vilaine ne dispose plus de la compétence d'organisation des transports scolaires et interurbains. Il agit par contre en faveur des mobilités douces (voies vertes) et du covoiturage sur les routes départementales. Il mène également une réflexion sur la traversée du barrage de la Rance et sur le développement des pistes cyclables à l'échelle du pays : sécurisation de pistes cyclables, renforcement de la signalétique des voies vertes, études sur les possibilités de construire des voies piétonnes et des pistes cyclables lors de la construction de nouvelles infrastructures.

### Un Contrat de Coopération entre Rennes Métropole et les intercommunalités de l'aire urbaine de Rennes : 1 million d'euros pour développer les transports avec les territoires voisins

En tant que Métropole de plein droit, Rennes Métropole a conclu avec l'Etat un Pacte Métropolitain. Elle a choisi d'orienter un volet de ce pacte sur les mobilités intelligentes. Ce Pacte est complété par un Contrat de Coopération entre la Métropole et les intercommunalités de l'aire urbaine de Rennes, et au-delà, avec les agglomérations de Fougères, de Redon, de Vitré et de Saint-Malo. Ce partenariat prend la dimension d'une stratégie d'alliances. Dans cette stratégie, la coopération avec Saint-Malo, axe structurant à l'échelle départementale, repose sur la proximité et les évidentes complémentarités (économiques, culturelles, touristiques) entre la capitale régionale et la porte maritime de la Bretagne, disposant par ailleurs d'une forte notoriété internationale.

## La valeur ajoutée de l'action à l'échelle pays

- Une priorité : **le soutien aux mobilités** (covoiturage, multimodalité...) des territoires et à la réflexion portant sur **le franchissement du Barrage de la Rance** (vélos, piétons,...);
- Un constat : la nécessité d'une taille suffisante pour agir sur les mobilités et la nécessité de traiter différentes sortes de flux (touristiques, quotidiens, ...);
- Un besoin de coordination : pour **parler d'une seule voix** et mettre en œuvre les liaisons inter-territoires.

## AMÉNAGEMENT / HABITAT / FONCIER.

### Orientation n°3 : promouvoir une gestion durable du foncier et du bâti

L'orientation retenue : les élus ont décidé de mettre l'accent sur **l'optimisation de la gestion du foncier** (faciliter les opérations de renouvellement et de densification urbaine et protéger les terres agricoles) et **la rénovation énergétique du bâti**.

## Quelques éléments de contexte

### Chiffres clés

Le rapport entre logement individuel et collectif est de **70/30** ;

Le SCoT prévoit un niveau et un rythme de développement économique et résidentiel supérieur à la moyenne régionale : 180 000 habitants en 2030 ;

Objectif de densification dans le SCoT : **23** logements à l'hectare ;

**4** Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat ;

Entre 2000 et 2010, la surface agricole a diminué de **4 100 hectares**, soit l'équivalent de la surface de 87 exploitations, autrement dit **-7%** de la surface agricole utile en 10 ans.

### Acteurs et compétences

#### *Sur l'enjeu foncier*

##### Les EPCI du pays et le PETR :

Le SCoT a fixé des objectifs de densification et d'optimisation du foncier. A horizon 2020, les EPCI vont s'atteler à leur PLUI.

##### Autres acteurs du pays :

**L'EPF Bretagne** réalise des missions d'actions foncières (ingénierie, acquisition et portage fonciers) pour le compte des collectivités publiques. La **SAFER** accompagne les collectivités dans la mise en place de leurs politiques foncières et la réalisation de leurs projets d'aménagement (routes, LGV, zones d'activités, lotissements, zones de loisirs, périmètres de captage, bassin versant algues vertes, chemin de randonnées ...).

#### *Sur la rénovation énergétique du bâti*

##### Les EPCI du pays :

La plupart des EPCI construit actuellement son Programme Local de l'Habitat (PLH) et son Plan Climat-Air- Energie-Territorial (PCAET).

##### L'action des Communautés via le PETR :

L'Espace Info Energie : pour trouver des solutions concrètes de maîtrise des consommations d'énergie et réaliser des évaluations de la consommation énergétique dans l'habitat.

### Autres acteurs :

L'ADEME Bretagne accompagne et finance des programmes liés à la transition énergétique et écologique. La région Bretagne s'investit dans l'essor de nouvelles techniques de construction, plus économes en énergie. Par le financement d'appels à projets, elle entend développer la construction de Bâtiments de Basse Consommation énergétique (BBC), l'installation d'équipements photovoltaïques et la rénovation thermique des logements en locatif social (par le biais du dispositif FEDER).

### **Sur les enjeux agricoles**

#### Les EPCI du pays et le PETR :

En vue de concilier les intérêts agricoles et ceux du développement urbain, le SCoT révisé en 2017 identifie notamment comme objectif la mise en œuvre de la préservation des terres agricoles stratégiques dites « terres agricoles à protéger » présentant une haute qualité des sols ou situées sur des espaces à forte pression urbaine (communes littorales et secteurs périphériques des polarités).

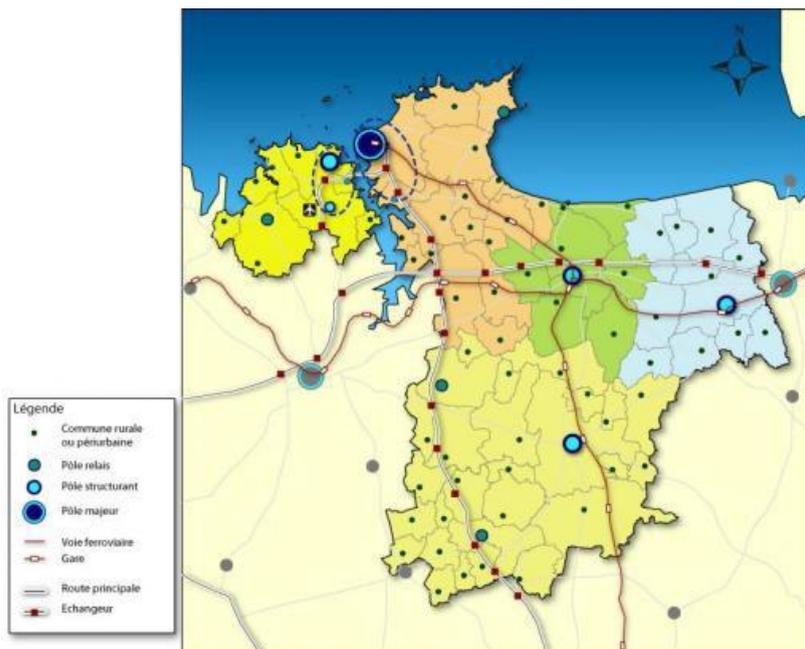
### Autres acteurs :

Dans le cadre du contrat Région/Pays 2007-2013, une étude de diagnostic et de prospective agricole cofinancée par l'Union Européenne (programme LEADER) et par le Conseil Régional de Bretagne, a associé les élus, les acteurs du territoire notamment la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine. Elle a été reprise lors de la révision du SCoT du pays en 2017.

## Les fenêtres d'opportunité

### L'approbation du SCoT

Depuis l'entrée en vigueur du SCoT 2017, il appartient désormais à chacun des acteurs locaux d'engager la mise en œuvre de ce projet d'aménagement du territoire, après 4 années de travail collectif.



### Le lancement d'un Plan Local Agricole (PLA) par l'agglomération de Saint-Malo

Ce projet, élaboré de manière concertée à l'initiative des acteurs du territoire, vise à donner un cadre stratégique et opérationnel, à des actions partenariales. Il s'appuie sur un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifie les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire.

## La valeur ajoutée de l'action à l'échelle pays

- Une priorité partagée : outiller la réflexion et affiner les méthodologies pour donner les moyens d'agir aux collectivités afin de prolonger les engagements pris dans le cadre de la démarche SCoT, notamment pour la maîtrise du foncier.
- Un besoin de coordination : les ambitions de chacun des EPCI en matière de rénovation énergétique du bâti sont inscrites dans les PCAET (par exemple, l'outil de planification a notamment pour but maîtriser la consommation d'énergie). La valeur ajoutée de l'action à l'échelle du pays serait alors, selon les participants, de s'assurer de la convergence des 4 démarches PCAET.

## SERVICES A LA POPULATION

### Orientation n°4 : franchir un cap en matière de soins/santé

L'orientation retenue : sur les thématiques « services à la personne (santé – culture – sport) », les élus ont décidé de mettre l'accent les **enjeux sanitaires**. Ils partent du constat que les mutualisations sur les domaines culture, sport et loisirs avancent mais qu'il reste du chemin à faire en matière d'accès aux soins, notamment pour les personnes âgées.

## Quelques éléments de contexte

### Chiffres clés

Un déséquilibre croissant entre l'offre et la demande de soins : le territoire ARS (comprenant le pays de Saint-Malo et Dinan Agglomération) présente une part de sa population âgée plus importante que la moyenne régionale. La population âgée de 75 ans et + représente **12.3 %** de la population du territoire (contre **10,2 %** pour la Bretagne) en 2016.<sup>9</sup>

Une situation contrastée au regard de la démographie médicale :

- **1er** Territoire de Santé breton en densité de médecins généralistes ;
- des médecins généralistes proportionnellement plus âgés (**28,3%** de plus de 60 ans contre 26.5% en moyenne régionale) : un enjeu de renouvellement des effectifs ;
- des densités inférieures à la moyenne régionale pour les autres professions notamment en ce qui concerne les **infirmiers libéraux** ;

### Acteurs et compétences

- une **saturation** des lits d'hospitalisation complète en psychiatrie : un enjeu d'offre immobilière.

#### Les EPCI du pays et le PETR :

Les enjeux en matière de santé demeurent fortement portés par les élus : de nombreux maires, confrontés au départ en retraite non remplacé du « médecin de famille », tirent la sonnette d'alarme et cherchent à passer à l'action bien que la santé ne soit pas une compétence obligatoire.

Un agent travaille à l'échelle du pays sur les enjeux de prévention santé (en milieu scolaire, ...).



<sup>9</sup> Source : fiche ARS, territoire démocratie en santé, Saint-Malo Dinan

### Le GHT Rance Émeraude :

Un partenariat qui regroupe 3 hôpitaux publics : **les centres hospitaliers de Saint-Malo, Dinan et Cancale**. Ce partenariat prend la forme d'un Groupement de Coopération Sanitaire (GCS), derrière une direction commune. Il se concrétise avec la mise en œuvre de filières de soins à l'échelle du GHT, la conduite de projets en commun permettant d'améliorer et d'optimiser la prise en charge de la population des pays de Saint-Malo et Dinan. Il est financé par l'Assurance Maladie, par les produits de l'activité hospitalière et par des aides de l'ARS.

Plusieurs établissements privés sont aussi situés dans le territoire : la Polyclinique de Rance à Dinan et la Clinique de la Côte d'Émeraude à Saint Malo

### Autres acteurs du Pays :

**L'ARS Bretagne** a pour mission de mettre en place la politique de santé. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins, à l'accompagnement médico-social.

## Les fenêtres d'opportunité

Les difficultés financières du Groupement Hospitalier Territorial : la chambre régionale des comptes a rendu public en avril 2017 son rapport d'observations définitives sur la gestion du centre hospitalier de Saint-Malo (CHSM).

L'examen a porté sur la gestion des exercices 2012 et suivants. Malgré des efforts de réorganisation important, la situation financière est déséquilibrée sur l'ensemble de la période et, si les résultats semblent s'améliorer depuis 2011, ces derniers doivent être corrigés de cessions d'actifs non pérennes et de financements reçus de l'agence régionale de santé (ARS), portant le déficit structurel annuel à près de 2 M€. Si la capacité d'autofinancement de l'établissement s'est améliorée entre 2011 et 2015, l'encours de la dette reste élevé en raison d'une politique d'investissement soutenue cette dernière décennie.

## La valeur ajoutée de l'action à l'échelle pays

- Un Territoire de Santé qui rassemble les 4 EPCI (dont une grande partie de la Bretagne Romantique) du pays et Dinan Agglomération : groupement hospitalier commun et des démarches communes (dispositifs ATS, Contrat Local de Santé...)
- Une priorité partagée : l'amélioration de l'accès aux soins, notamment pour les personnes âgées ;
- Un constat : un risque avéré de décalage croissant entre offre et demande, un besoin d'accompagnement de l'offre publique ;
- Un besoin d'anticipation et de régulation de l'offre de locaux.

## ENVIRONNEMENT : ENERGIE, LITTORAL ET EAU

### Orientation n°5 : accompagner le développement des énergies renouvelables

Sur la thématique « environnement (énergie, littoral et eau) » les élus et les membres du CODESEN ont décidé de mettre l'accent sur **l'accompagnement et le développement de filière bois énergie, des énergies renouvelables locales et du conseil auprès des collectivités.**

Il s'agit de consolider les actions engagées depuis 2010, en faveur de la création d'une filière locale « bois énergie », qui passe par le soutien à la création de nouvelles chaudières / plateforme de stockage bois énergie, avec la volonté de favoriser un approvisionnement local des installations mises en place ainsi que permettre d'identifier les potentiels de développement d'énergies renouvelables sur le territoire (solaire, méthanisation, éolien, etc...);

## Quelques éléments de contexte

### Chiffres clés

En Bretagne, la production d'énergie renouvelable dépasse les 7 TWh (7 374 GWh) en 2016. 82,6 % de la production totale d'énergie en Bretagne était donc renouvelable à l'époque.

En 2016, **11,3 %** de l'énergie consommée était d'origine renouvelable, dont la majorité est produite localement. La Bretagne a produit 643 ktep d'énergie renouvelable, soit 9,2 % de ses besoins, contre 5,8 % il y a dix ans. Cette production est en hausse de **5,6 %** par rapport à 2012<sup>10</sup>. La hausse est majoritairement due à la progression du bois plaquette à destination des chaufferies (+ 16 ktep) et de l'éolien (+ 10 ktep). La bûche reste la première énergie produite en Bretagne (46 %).

Le territoire du pays de Saint-Malo est concerné depuis longtemps par les questions énergétiques, puisqu'il accueille **l'usine marémotrice de la Rance** (datant de 1966). Elle est constituée de 24 turbines réversibles de 10MW soit une puissance totale de 240 MW, et utilise les marées pour produire de l'électricité. Elle produit ainsi environ **503 GWh d'électricité par an** soit l'équivalent de **56% de la consommation électrique du pays de Saint-Malo.**

Le bois est également une source de production locale. En 2011, environ 13 000 tonnes de bois ont été valorisées sous forme de plaquettes (+ 35 % par rapport à 2010) alors que l'Association d'initiatives locales pour l'énergie et l'environnement (Aile) évalue le gisement régional disponible et mobilisable à environ 250 000 tonnes par an.

La ressource de bois mobilisable sur le pays de Saint-Malo est estimée à 120 000 Mètres cubes apparent Plaquettes – par an, soit l'équivalent de 11,5 millions de litres de fioul.

Aujourd'hui, plus de 6 000 logements se chauffent au bois, **avec une consommation de 226 GWh par an.**

## Acteurs et compétences

### Les EPCI du pays via le PETR :

Le Pays a défini un programme d'actions autour de 5 axes :

1. identifier le potentiel de bois mobilisable,
2. développer le marché local (chauffage / espaces verts),
3. assurer la promotion de la filière,
4. mobiliser les différents intervenants,
5. gérer et entretenir le bocage.

Pendant plusieurs années, ce programme était mis en œuvre par la SCIC ENR pays de Rance, avec qui les EPCI, via le PETR, avaient conclu un partenariat opérationnel et financier.

La difficulté est qu'il n'existe pas de compétence technique interne aux collectivités en matière d'énergie...

### Autres acteurs du pays :

L'Union européenne participe au financement des projets via le programme **FEDER**. Le **GIP Bretagne Environnement** produit et diffuse des données sur les filières et la ressource. Les agriculteurs ou propriétaires forestiers, les professionnels du bois ou chauffagistes sont également partie prenante de ces enjeux. **L'ADEME** diffuse chaque année depuis 2008 un appel à projets intitulé « Biomasse chaleur industrie, agriculture, tertiaire » (BCIAT) qui concerne des chaufferies consommant plus de 6 000 tonnes de bois par an.

## Les fenêtres d'opportunité

### La construction du centre aqualudique - AquaMalo

Si le territoire est doté d'équipements dont la production d'énergie est possible (ex : chaudière et réseau de chaleur à Combourg, chaudière au collège Bellevue à Saint-Malo,...), l'année 2018 a été marquée, en septembre, par la pose de la première pierre du nouvel équipement aqualudique de Saint-Malo Agglomération.

Cet équipement à rayonnement régional offrira 2 000 m<sup>2</sup> de plan d'eau sur 6 bassins, 2 zones de glisse (intérieure et extérieure) et il pourra accueillir jusqu'à 2 000 personnes en simultané. Le projet propose des solutions techniques au service de la performance énergétique et environnementale : des capteurs solaires thermiques, la récupération des eaux de lavages de filtres pour d'autres usages, et surtout le choix d'un chauffage à bois en appui sur les filières locales de production.

En effet, la chaufferie sera composée **d'une chaudière bois et de 2 chaudières gaz**. La chaudière bois devrait consommer 1 160 tonnes de bois plaquette par an et permettre de couvrir 35/36% à 50/51 % des besoins utiles du centre aqualudique. Comparativement à une chaufferie 100% gaz naturel, ce système permettrait de réduire de 33% à 48% des émissions de gaz à effet de serre.<sup>12</sup>

---

<sup>10</sup> Source : CHIFFRES CLÉS DE L'ÉNERGIE EN BRETAGNE Édition 2015, GIP Bretagne environnement

<sup>11</sup> Source : Portail de l'information environnementale en Bretagne <http://www.bretagne-environnement.org/Media/Dossiers/La-filiere-bois-energie/Consommation-et-gisement-les-specificites-bretonnes#notes>



## La valeur ajoutée de l'action à l'échelle pays

- Un constat : le manque de compétence technique et de conseil auprès des collectivités (en consommation comme en production d'énergie) ;
- Un besoin de **stimulation de l'offre** : des projets comme AquaMalo vont nécessiter une plus grande structuration de la filière bois, c'est-à-dire la chaîne des acteurs qui cultivent, coupent, transportent, transforment, commercialisent et recyclent ou détruisent le bois ;
- Une priorité partagée : la création de **nouvelles chaudières** et de **plateformes de stockage** bois énergie. La filière bois-énergie s'appuie sur de la ressource et des acteurs volontaires, mais dispose seulement de quelques chaudières et fait donc face à l'impossibilité de structurer la filière aujourd'hui. Il s'agit donc de soutenir la création de nouvelles chaudières / plateforme de stockage bois énergie, comme le proposait de Projet de Territoire de 2014.

---

<sup>12</sup> Source : Bureau d'études WePo, Etude de faisabilité pour la création d'une chaufferie bois sur le projet d'AquaMalo, 23 mars 2018.

## Les 14 actions à envisager d'ici 2020.

Le Projet de Territoire constitue une feuille de route de 14 actions précisant pour chacune d'entre elles leur objectif, la temporalité ainsi que les moyens financiers, humains et organisationnels nécessaires pour leur mise en œuvre.



Ainsi, le Projet de Territoire du pays de Saint-Malo a vocation à prendre vie et à participer au développement du territoire. Pour ce faire, il doit être saisi par les acteurs du territoire. Tout l'enjeu de ce document a été de le rendre le plus opérationnel et précis possible afin que le pays et les EPCI membres puissent se référer au document de base quant aux modalités d'application des actions.

# Les configurations de maîtrise d'ouvrage

## 1 - Le PETR

Certaines actions reposent sur une maîtrise d'ouvrage exercée directement par le pays. Elles sont essentiellement des actions de production de documents stratégiques, de référentiels et d'animation collective (cf. SCOT, etc...).

## 2 - EPCI chef de file

D'autres actions reposent sur la prise de responsabilité d'un EPCI qui devient « chef de file » et assure la responsabilité de l'animation collective, en raison de son expérience spécifique ou des moyens dont il dispose.

## 3 - Action inter-EPCI

Certaines actions ne concernent pas la totalité des EPCI, mais seulement certains d'entre eux. L'espace du pays permet de constituer des coopérations à géométrie variable en fonction des thématiques et des capacités des EPCI.

## 4 - Autres acteurs

Enfin, d'autres acteurs peuvent intervenir à l'échelle du pays en maîtrise d'ouvrage, avec le soutien de celui-ci et des EPCI qui le composent. C'est le cas dans le champ de l'insertion, avec la Mission Locale par exemple.

Ainsi, il est possible d'identifier trois différentes postures pour le pays :

- Stratège : il est l'espace de réflexion collective où se définissent les caps communs ;
- Animateur : il permet la mise en œuvre de projets collectifs portés par les EPCI ou d'autres acteurs ;
- Financeur : il est l'interface entre les projets d'échelle pays et ceux des EPCI et les bailleurs de fonds.

# Les finalités de l'action

Pour une meilleure compréhension et appropriation du document, le Projet de Territoire est présenté sous forme de trois groupes d'actions qui impliquent des engagements variables :

- **1er groupe : FAIRE MIEUX « 5 actions à partir des moyens actuels ».**  
Les EPCI mènent déjà des actions dont les moyens pourront être mis en commun dans le cadre du Projet de Territoire. Reste ainsi à coordonner les différentes initiatives pour garantir une meilleure cohérence à l'échelle pays.
- **2ème groupe : FAIRE PLUS « 4 actions avec des moyens supplémentaires ».**  
Ces actions supposent de définir un positionnement commun à l'échelle du pays afin d'envisager les nouvelles contributions possibles de chacun.
- **Le 3ème groupe : FAIRE AUTREMENT « 5 actions pour les solutions nouvelles ».**  
Plus exploratoire, ces actions supposent de repenser les modalités actuelles d'organisation pour expérimenter des solutions nouvelles pour demain.

## Le mode opératoire des actions à engager

La convention territoriale, qui accompagne le Projet de Territoire, fixe la durée, les modalités opératoires et les conditions financières de la délégation ainsi que les conditions éventuelles dans lesquelles les services des EPCI sont mis à la disposition du PETR.

Afin de rendre opérationnel le Projet de Territoire, le présent document détaille les modalités de mise en œuvre des 14 nouvelles actions à envisager d'ici 2020, à savoir :

- **Une description (quoi ?)** : nourrie d'éléments de contexte ayant confirmé la volonté des élus à proposer une action concrète ;
- **Un objectif (pourquoi ?)** : un but à atteindre afin d'obtenir un résultat positif répondant à un problème constaté ;
- **Un calendrier (quand ?)** : ensemble d'échéances à respecter pour rendre l'action opérationnelle ;
- **Un/des pilote(s) (qui ?)** : porte et coordonne la mise en œuvre à travers l'animation des réflexions, la tenue des objectifs ; le respect du calendrier ; la gestion du Comité technique, le partage des tâches,... Exemple : un responsable de service Habitat EPCI, la Direction du PETR,...
- **Des coproducteurs (avec qui ?)** : collaborent avec le pilote par la participation aux réunions, l'alimentation des réflexions, la réalisation de tâches,... Exemple : les autres responsables de service Habitat EPCI, les Directions Générales des Services EPCI,...
- **Des moyens (comment ?)** : capacités humaines et financières dont les EPCI et le PETR disposent pour rendre les actions opérationnelles. Exemple : l'inscription budgétaire EPCI d'une action engagée à l'échelle EPCI pouvant être déployée à l'échelle du pays.

## Le rôle du PETR pays de Saint-Malo.

Le PETR pays de Saint-Malo veille au bon déroulement et à l'évaluation des engagements inscrits dans la convention territoriale (cf. article 4 de la convention).

Chaque action engagée fait l'objet d'un suivi d'avancement en Comité de Direction (réunion mensuelle réunissant les Directions Générales des Services des EPCI et la Direction PETR).

Ce suivi est présenté en Bureau de pays pour avis et en Comité de pays pour validation avant mise en œuvre.

**LES 14 NOUVELLES ACTIONS  
A ENVISAGER D'ICI 2020**



# « 5 ACTIONS POUR FAIRE MIEUX AVEC LES MOYENS ACTUELS »

ACTIONS	PILOTAGES
<p>1 – Créer des évènements communs en matière d'emploi/formation</p>	
<p>2 – Structurer un réseau de l'offre de formation professionnelle supérieure</p>	
<p>3 – Créer un observatoire de l'habitat et du foncier coordonné et un outil commun ADS</p>	 
<p>4 – Permettre une réflexion commune sur les PCAET</p>	 
<p>5 – Se concerter pour réguler les offres de santé</p>	



## « 4 ACTIONS POUR FAIRE PLUS AVEC DES MOYENS SUPPLEMENTAIRES »

ACTIONS	PILOTAGES
1 - Construire une demande collective en direction de la Région Bretagne en matière de transport	
2 – Développer les solutions alternatives à l’usage individuel de la voiture.	
3 - Accompagner et développer la filière bois-énergie	
4 – Mobiliser une ingénierie pour conseiller les collectivités en matière d’énergie	



# « 5 ACTIONS POUR FAIRE AUTREMENT EXPLORER LES SOLUTIONS NOUVELLES POUR DEMAIN »

ACTIONS	PILOTAGES
1 – Proposer une réflexion prospective sur l’avenir du rapport agriculture / territoire	
2 – Créer des actions ciblées sur les métiers en tension	
3 – Réaliser un benchmark des solutions pour maintenir une offre de soin de proximité	
4 – Partager une position commune sur la cartographie optimale de l’offre de santé du point de vue hospitalier	
5 – Etudier et approfondir les potentiels énergétiques	

# LES 5 ACTIONS POUR FAIRE MIEUX

*A partir des moyens actuels*



## Action n°1 - Créer des des évènements communs en matière d'emploi/formation

### Objectifs

- Agir à la bonne échelle pour prendre en compte les bassins d'emploi ;
- Eviter de solliciter les entreprises et les acteurs à plusieurs reprises ;
- Mutualiser les moyens pour rationaliser les dépenses ;

### Description

- Trois des quatre EPCI (Côte d'Emeraude, Bretagne Romantique et Saint-Malo Agglomération) du pays de Saint-Malo envisagent, à l'**horizon 2020** d'organiser leurs évènements emplois/formations en commun.

D'ici là, il s'agit de :

- **recenser les évènements existants**,
- partager **les bonnes pratiques**,
- mettre en place un **calendrier partagé** pour mieux coordonner les évènements,

Cela s'appuie sur **un groupe de travail des directions développement économique et formation** de chaque EPCI.

Le CODESEN a également proposé que cette action se fasse en appui sur une coopération avec le **pays de Dinan**.

Pour 2020, une hypothèse envisagée consiste à proposer **deux évènements** : l'un pour le **nord-ouest** (Saint-Malo / Dinard), l'autre pour le **sud** (Combourg).

### Calendrier



## Pilotage



### Référent :

M. Benoit CADOT – Responsable développement économique et emploi - Communauté de communes Côte d'Émeraude

### Rôle :

- Pilotage de l'action ;
- Animation des réflexions ;
- Tenue des objectifs ;
- Garant et respect du calendrier ;
- Gestion du Comité technique et partage des tâches.

### Coproducteurs :

**Directions et responsables de Service Développement Economique.**

St-Malo Agglomération : Mme Catherine Desvallées-Bunel ;

Bretagne Romantique : Mme Anne Beaumont

### Rôles :

- Participation aux réunions ;
- Alimentation des réflexions ;
- Participation à l'action ;
- Réalisation de tâches.

## Moyens financiers

Cette action ne nécessite, à priori, **pas de moyen financier supplémentaire mais elles s'appuie sur l'optimisation des moyens actuellement mobilisés** par chacun des EPCI.

Inscription budgétaire des EPCI 2018 sur ce type de sujet :

SMA : 7 000 euros Devéco (forum local emploi) + 1 900 € Communication (salon de l'emploi)

BR : 13 000 euros (journées ECO inscrites dans « fêtes et cérémonies »)

CCCE : 18 000 euros en inscription budgétaire 2018

## Moyens humains

**Coordination progressive des moyens humains** dédiés par chaque EPCI pour l'organisation des événements emplois/formations et pour l'organisation du partage des tâches par l'agent référent au sein de la structure de pilotage.

## Moyens organisationnels

Un **comité technique** composé des **services de Développement Economique des 3 EPCI participants.**

Une **commission Economie** réunissant le Comité technique et 1 élu pour chacun des 3 EPCI participants.

La conduite du projet dans le cadre des instances pays :

- Suivi de l'avancement en Comité de direction ;
- Validation, modification, suivi, évaluation en Bureau / Comité de pays.

Action n°2 – Structurer un réseau de l’offre de formation professionnelle supérieure

## Objectifs

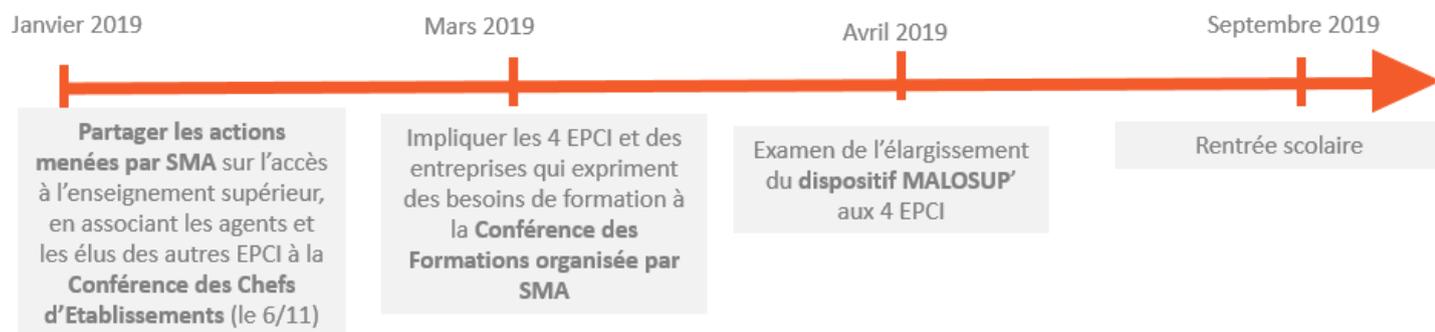
- Ouvrir les capacités d’actions de Saint-Malo Agglomération aux EPCI participants au dispositif ;
- Accompagner les besoins de l’offre de formation supérieure ;
- Créer des points et des moments de rencontres entre professionnels, collectivités locales et étudiants.

## Description

Saint-Malo Agglomération a d’ores et déjà adopté un **Schéma Local de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche** qui mise sur l’approfondissement des cursus en lien avec les filières stratégiques locales, essentiellement sur le créneau Bac -3 / Bac +3. Elle propose également **des dispositifs innovants** pour accompagner les bacheliers et les étudiants (MaloSup’, chéquier sport/culture, ...) et s’est engagée à assurer **l’animation de l’écosystème local** via la mise en place de partenariats et de rencontres avec les établissements dispensant des formations post bacs.

Cette action vise à **étendre les dispositifs existants** à l’échelle des Communautés de communes Bretagne Romantique et Côte d’Emeraude, en s’appuyant sur les acteurs locaux : professionnels et académiques. Elle s’inscrit en complémentarité avec les outils numériques existants du GREF (GIP Relation Emploi-Formation), du BIJ (Bureau Information Jeunesse) et du CIO (Centre d’Information et d’Orientation).

## Calendrier



## Pilotage



### Référente :

**Mme Catherine DESVALLEES-BUNEL**

– Directrice du Développement économique – Saint-Malo Agglomération

### Rôle :

- Pilotage de l'action ;
- Animation des réflexions ;
- Tenue des objectifs ;
- Garant et respect du calendrier ;
- Gestion du Comité technique et partage des tâches.

### Coproducteurs :

**Directions et responsables de Service Développement Economique.**

Côte d'Emeraude : M. Benoit CADOT ;  
Bretagne Romantique : Mme Anne Beaumont ;  
Saint-Malo Agglomération : Mme Elise MIRANDA (Ens Sup) ;

### Rôles :

- Participation aux réunions ;
- Alimentation des réflexions ;

## Moyens financiers

Le volet association et partenariat ne nécessite **pas de moyen dédié**. En revanche, la participation des EPCI aux différents outils proposés devra s'appuyer sur des **conventions de financement**.

Inscription budgétaire des EPCI 2018 sur ce type de sujet :

SMA : ligne budgétaire existante

BR : pas d'inscription budgétaire

CCCE : pas d'inscription budgétaire

## Moyens humains

Organisation de l'action par la **Direction Développement Economique de SMA**.

Les 3 autres EPCI sont les **relais auprès des chefs d'établissements et d'entreprises** sur leurs territoires.

## Moyens organisationnels

**Un comité technique composé des services de Développement Economique des 3 EPCI participants ;**

**Une commission Economie** réunissant le Comité technique et 1 élu pour chacun des 3 EPCI participants.

La conduite du projet dans le cadre des instances pays :

- Suivi de l'avancement en Comité de direction ;
- Validation, modification, suivi, évaluation en Bureau / Comité de pays.

Action n°3 – Disposer d’un outil « Autorisations du Droit du Sol (ADS) et d’un observatoire de l’habitat et du foncier) » communs

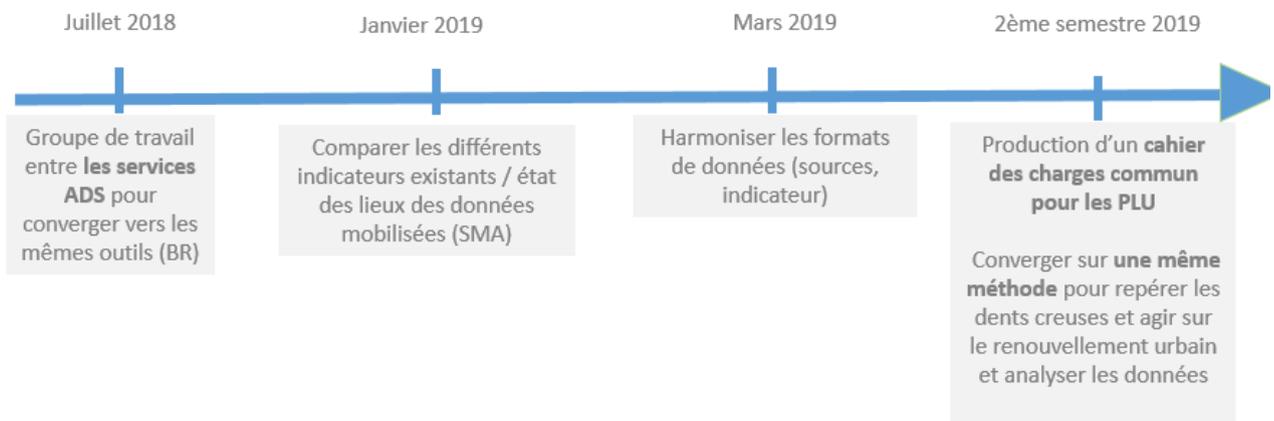
### Objectifs

- Converger vers des outils et des méthodes communes pour l’instruction du droit des sols (ADS) et pour des indicateurs de suivi de la consommation foncière et de la production de logement.
- Passer de la production d’un SIG commun à son utilisation commune, en vue de la mise en œuvre des orientations du SCoT notamment.

### Description

Le territoire dispositif de 3 services instructeurs : un pour la Côte d’Emeraude, un pour la Bretagne Romantique, A horizon **2022**, les actes de Permis de Construire devront être **dématérialisés**. Cela pose la question des outils que vont mettre en place les EPCI pour répondre à cette obligation réglementaire. Plus largement, les 3 EPCI participants souhaitent pouvoir **partager et analyser collectivement** l’évolution de l’habitat et du foncier à l’échelle du pays. Il s’agit donc de converger progressivement vers des indicateurs, des sources, des méthodes et des données communes.

### Calendrier



### Pilotage – Outil Commun ADS



**Référente :** Mme Michelle DAVID – responsable du Pole Habitat et Urbanisme – Bretagne Romantique

**Role :**

- Pilotage et coordination de l’action ;
- Préparation et animation du COTECH ;
- Garant du calendrier;

**Coproducteurs :**

**Directions et responsables de Service Urbanisme et Service Informatique**

- Côte d’Emeraude : M. Gaëtan DOINEAU ;
- St Malo Agglomération : M. Charles POTTIER
- SMA Informatique : M. Philippe SOULIER
- CCCE Informatique : M. Laurent GAIGNON

**Rôles :**

- Participation aux réunions ;
- Alimentation des réflexions ;

## Pilotage – Observatoire de l’Habitat et du Foncier



### Référente :

Mme Phetxomsouk MANIVONG –  
Directrice Habitat- St Malo  
Agglomération

### Rôle :

- Pilotage de l’action ;
- Animation des réflexions ;
- Tenue des objectifs ;
- Garant et respect du calendrier ;

### Coproducteurs

#### Directions et responsables de Service Habitat et Services Informatique

Bretagne Romantique : Mme Michelle DAVID ;

Côte d’Emeraude : M. Yann GODET ;

PETR SCoT : Mme Josépha ROUGER

SMA Informatique : M. Philippe SOULIER

CCCE Informatique : M. Laurent GAINON

### Rôles :

- Participation aux réunions ;
- Alimentation des réflexions.

## Moyens financiers

Cette action ne nécessite, à priori, **pas de moyen financier supplémentaire**.

Le cas échéant elle peut entraîner **des coûts d’acquisition de logiciel** pour certaines intercommunalités.

Cout d’un logiciel ADS commun : entre 20 000 et 40 000 €

Inscription budgétaire des EPCI 2018 sur ce type de sujet :

SMA : 8 000 € Direction Habitat (adhésion à l’observatoire Oréal) + 20 000 € (observatoire ADIL 35)

BR : 10 000 € observatoire HABITAT - AUDIAR

CCCE : achats de données ADIL 35/22

## Moyens humains

Cette action repose sur la mobilisation des **3 services d’instruction du droit des sols** et des **Responsables en charge de l’habitat dans les 3 EPCI participants**.

Le pilotage de l’outil commun ADS est assuré par la **CCBR**.

Le chantier de mise en cohérence des données et des indicateurs est piloté par **SMA**.

L’agent du PETR en charge de la mise en œuvre du **SCoT** sera mobilisé de près.

## Moyens organisationnels

Un comité technique composé des **responsables / chargé(e)s de mission de services Habitat** des 3 EPCI participants et de **l’agent du PETR** en charge de la mise en œuvre du SCoT.

La conduite du projet dans le cadre des instances pays :

- Suivi de l’avancement en Comité de direction ;
- Validation, modification, suivi, évaluation en Bureau / Comité de pays.

### Action n°4 – Permettre une réflexion commune sur les Plans Climat Energie Territoriaux (PCAET)

#### Objectifs

- Partager les avancées des PCAET produits par les quatre EPCI ;
- Converger sur des principes et des objectifs communs ;
- Anticiper les futurs documents de planification (2020) et la dématérialisation des procédures (2022).

#### Description

Les EPCI avancent chacun à leur rythme sur la production de leur PCAET mais ils **souhaitent partager leurs avancées, à mesure.**

A court terme, c'est surtout une **démarche d'information et de partage de bonnes pratiques.**

A moyen terme il s'agira de travailler sur les objectifs fixés dans chacun des PCAET pour **identifier les convergences** et de **définir des déclinaisons** pour les documents d'urbanisme.

#### Calendrier



## Pilotage commun



**Référents :** les chargé(e)s de PCAET des 4 EPCI selon l'état d'avancement de leurs dossiers

**Rôles :**

- Mobilisation entre responsables de services ;
- Garants du calendrier.

**Coproducteurs**

**les chargé(e)s de PCAET des 4 EPCI**

Côte d'Emeraude : M. Gaëtan DOINEAU  
Dol – Baie Mont St Michel : Mme Soazig FORVEILLE ;

Bretagne Romantique : Mme Mélanie CHESNAIS

St-Malo Agglomération : Mme Morgane PERRETTE.

**Rôles :**

- Participation aux réunions ;
- Alimentation des réflexions.

## Moyens financiers

Cette action ne nécessite, à priori, **pas de moyen financier supplémentaire.**

Inscription budgétaire des EPCI 2018 sur ce type de sujet :

DBMSM : pas d'inscription budgétaire

BR : 5 000 euros 2018 (convention Air Breizh pour un accompagnement PCAET + études environnementales) - 2019 plan d'action et financement : pas d'inscription budgétaire

CCCE : 15 000 euros Etude PCAET

SMA : 44 000 euros service Environnement pour le Marché PCAET (tranches 4 / 5 + Tranche conditionnelle).

## Moyens humains

La mobilisation **des responsables en charge du PCAET** dans chaque EPCI.

## Moyens organisationnels

**Chaque EPCI s'engage**, à l'occasion de la commission Energie pays, à informer ces membres de l'état d'avancement des réflexions, notamment pour présenter le diagnostic et le « projet » de plan d'actions avant qu'ils ne soient validés.

La conduite du projet dans le cadre des instances pays :

- Suivi de l'avancement en Comité de direction ;
- Présentation en Bureau / Comité de pays.

Action n°5 : se concerter pour réguler les offres de santé

### Objectifs

- Identifier les manques et les besoins en termes d'offre de santé libérale ;
- Etudier l'opportunité de l'implantation de maisons médicales, d'un réseau de médecins itinérants ou d'autres alternatives.

### Description

Pour réguler les concurrences et agir sur l'offre de soins, les collectivités peuvent agir sur l'attribution d'aides en faveur de l'installation ou du maintien de professionnels de santé dans les zones dans lesquelles est constaté un déficit en matière d'offre de soins ; l'attribution d'aides aux centres de santé, employant des professionnels de santé salariés ; la réalisation d'investissements immobiliers destinés à l'installation des professionnels de santé.

Un dispositif de concertation **les obligerait à identifier collectivement les pistes les plus adéquates pour agir et limiterait les concurrences stériles.**

### Calendrier



## Pilotage



### Référent :

M. Bertrand DOUHET –  
Directeur PETR

### Rôle :

- Pilotage l'action ;
- Tenue des objectifs ;
- Garant du calendrier ;
- Gestion Comité technique.

### Coproducteurs :

#### Directions Générales des Services EPCI

St Malo Agglomération : M. Yves JAVEY

Bretagne Romantique : M. Marc LEMOINE

Côte d'Emeraude : M. Denis GERVASONI  
DGS de Communes

Direction GHT Emeraude : M. Arnaud GUYADER

ATS PETR : Mme Floriane MERCIER

### Rôles :

- Partage des informations
- Participation aux réunions;
- Alimentation des réflexions et des bonnes pratiques;

## Moyens financiers

En fonction du degré de précision des investigations réalisées dans le cadre du Contrat Local de Santé, la réalisation complémentaire d'un état des lieux de l'offre et des besoins existants sera examinée.

Pas d'inscription budgétaire en 2018

## Moyens humains

Mobilisation de la Direction du **PETR** et de l'**ATS du PETR** pour coordonner cette action.

## Moyens organisationnels

La conduite du projet dans le cadre des instances pays :

- Suivi de l'avancement en Comité de direction avec l'Animatrice Territoriale de Santé du PETR,
- Validation, modification, suivi, évaluation en Bureau / Comité de pays.

**LES 4 ACTIONS**  
**POUR FAIRE PLUS**  
*Avec des moyens supplémentaires*



## Objectifs

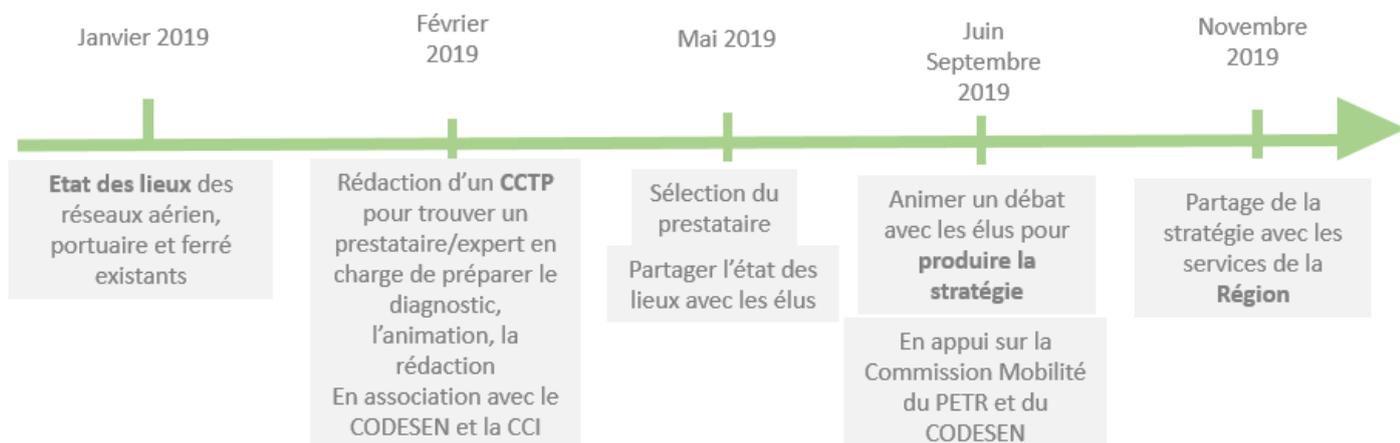
- Se préparer à contribuer à la réflexion de la Région, qui s’apprête à refondre sa politique régionale de transport (offre et tarification) ainsi qu’à élaborer le volet mobilité du SRADDET ;
- Assurer la bonne coordination des offres locales de transport (transports urbains, TAD, mobilités douces, services associés,...)

## Description

Si seule SMA est **Autorité Organisatrice de Transport (AOT)** de plein exercice, les 4 EPCI proposent de réfléchir collectivement aux besoins à l’échelle du pays afin de définir une **stratégie d’optimisation des équipements et des offres de services** de transports régionaux.

Après de la Région (et indirectement de SNCF Réseau et SNCF Gare & Connexion, des services en charge du portuaire et de l’aéroportuaire), il s’agit de **formuler clairement les attentes du pays sur l’évolution nécessaire des dessertes routières, ferrées, aériennes et maritimes.**

## Calendrier



## Pilotage



### Référente :

Mme Emilie PLOCHOCKI - Directrice Transport/Mobilité de Saint-Malo Agglomération.

### Rôle :

- Pilotage l'action ;
- Gestion Comité technique
- Encadrement de stagiaire ;
- Garant du calendrier ;
- Commande de l'étude (portage administratif et stratégique) ;

### Coproducteurs

#### Responsables Transport EPCI

Bretagne Romantique : Mme Cécile NORET ;

Dol – Baie Mont St Michel : Mme Sozig FORVEILLE ;

Côte d'Emeraude : Denis GERVASONI ;

#### Rôles :

- Participation aux réunions ;
- Alimentation des réflexions ;
- Participation à la définition du CCTP.

## Moyens financiers

Mise à disposition d'un agent de SMA transport sur 10% de son temps pendant environ un an.

Recrutement possible d'un **stagiaire** pour réaliser l'état des lieux initial : entre 3 000 et 4 000 euros sur 6 mois, pris en charge par SMA.

**Financement d'une AMO** pour la production de la stratégie - entre 25 000 et 50 000 euros, pris en charge par les EPCI.

On peut également envisager une participation financière des entreprises directement concernées par le fonctionnement de l'aéroport.

Pas d'inscription budgétaire des EPCI 2018 sur ce type de sujet

## Moyens humains

Potentiellement, un stagiaire recruté par SMA sur l'état des lieux des réseaux existants.

Un agent de SMA à 10% de son temps, pendant un an environ, mis à disposition du PETR : définition du CCTP et pilotage de l'étude.

## Moyens organisationnels

Un comité technique composé de référents « **Transport** » issus de la **Commission Mobilités du pays**.

La conduite du projet dans le cadre des instances pays :

- Suivi de l'avancement en Comité de direction ;
- Validation, modification, suivi, évaluation en Bureau / Comité de pays.

Action n°7 - Permettre aux EPCI participants d'agir en faveur des solutions alternatives à l'usage individuel de la voiture.

### Objectifs

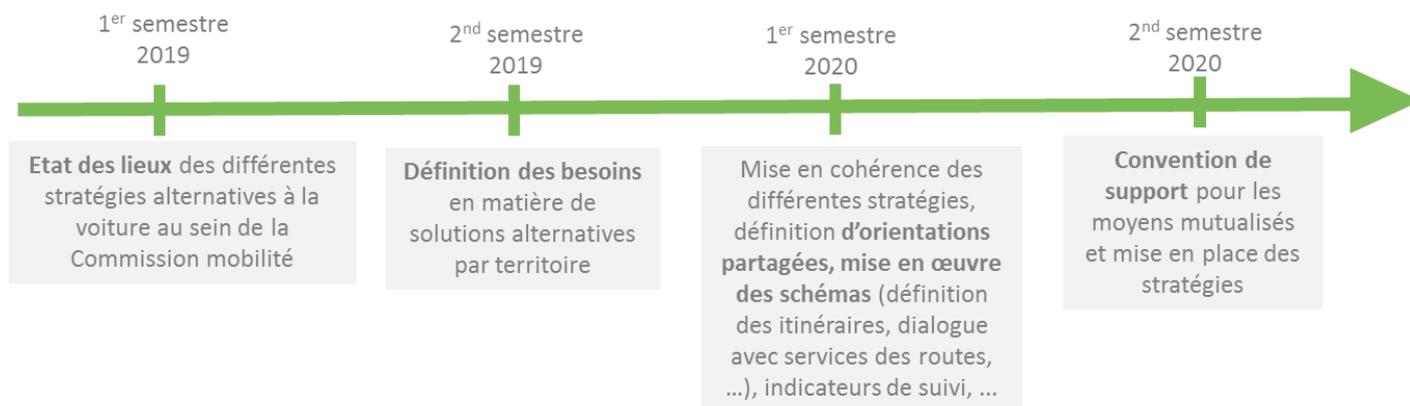
- Assurer une continuité des réseaux de circulations douces entre EPCI ;
- Coordonner l'avancée des actions en faveur de la mobilité douce ;
- Assurer un suivi partagé des politiques de transport et de mobilité des EPCI (hors transport urbain) ;
- Soutenir l'émergence et le développement des nouveaux usages pratiques (covoiturage, auto-partage, ...)

### Description

L'objectif global est de poursuivre le maillage du territoire et de proposer des alternatives efficaces à l'utilisation de la voiture, pour le transport de personnes. Les réflexions sur le transport de fret doivent être intégrées à cette action globale avec le même objectif de développement de solutions alternatives à la route.

Il s'agira également de mettre les moyens des quatre EPCI en commun et de faire évoluer les politiques publiques de déplacement pour développer une offre alternative à l'usage individuel de la voiture et attractive pour les particuliers.

### Calendrier –



## Pilotage



<b>Référente :</b> <b>DIRECTION MUTUALISEE DES 3 EPCI</b> <b>PARTICIPANTS</b> Mme Emilie PLOCHOCKI - Directrice Transport/Mobilité de Saint-Malo Agglomération. <b>Rôle :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Pilotage l'action ;</li><li>- Gestion Comité technique</li><li>- Coordination de l'action ;</li><li>- Garant du calendrier</li></ul>	<b>Coproducteurs</b> <b>Référents Transport EPCI</b> Bretagne Romantique : : Mme Cécile NORET ; Côte d'Emeraude : Denis GERVASONI Un représentant du CODESEN Le GIT <b>Rôles :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Participation aux réunions;</li><li>- Alimentation des réflexions et des bonnes pratiques;</li><li>- Participation à l'élaboration et la mise en œuvre des schémas de mobilités</li></ul>
--	--

## Moyens financiers

Renforcement de la Direction Transport/Mobilité de Saint-Malo Agglomération (sur 0.1 ETP) en vue d'une mutualisation d'une partie de celle-ci et de 3 agents des EPCI participants (1 EPT SMA, 0.5 EPT Côte d'Emeraude et 0.5 ETP Bretagne Romantique).

## Moyens humains

La Direction Transport/Mobilité de Saint-Malo Agglomération et 3 agents des EPCI participants.  
Mobilisation du GIT sur les circulations douces à vocation touristique,

## Moyens organisationnels

En tant que service mutualisé, ce dernier sera amené à intervenir pour le compte de chacun des EPCI participants en vue d'assurer la mise en œuvre de leur politique et la conduite de leur(s) action(s) à leur échelle et ce, dans le cadre de la quotité de temps contractualisé par chaque EPCI.

La conduite du projet dans le cadre des instances pays :

- Suivi de l'avancement en Comité de direction ;
- Validation, modification, suivi, évaluation en Bureau / Comité de pays.

Action n° 8 – Accompagner et développer la filière bois-énergie

## Objectifs

- Mise à jour du potentiel de l’offre en bois énergie sur le territoire (production, stockage, transport) avec une analyse juridique pour structurer la filière,
- Cartographier les besoins en matière d’approvisionnement des infrastructures existantes et en projet (SIG),
- Amplifier le réseau des partenaires, entre collectivités et structures privées (EPCI, PETR, SCIC Energie, ONF, Chambre d’agriculture, Association AILE, ADEME, producteurs de bois locaux (Corbin, Bois énergie 35,...)
- Développer une expertise de la filière bois-énergie et conseiller les collectivités dans la réalisation de projets.

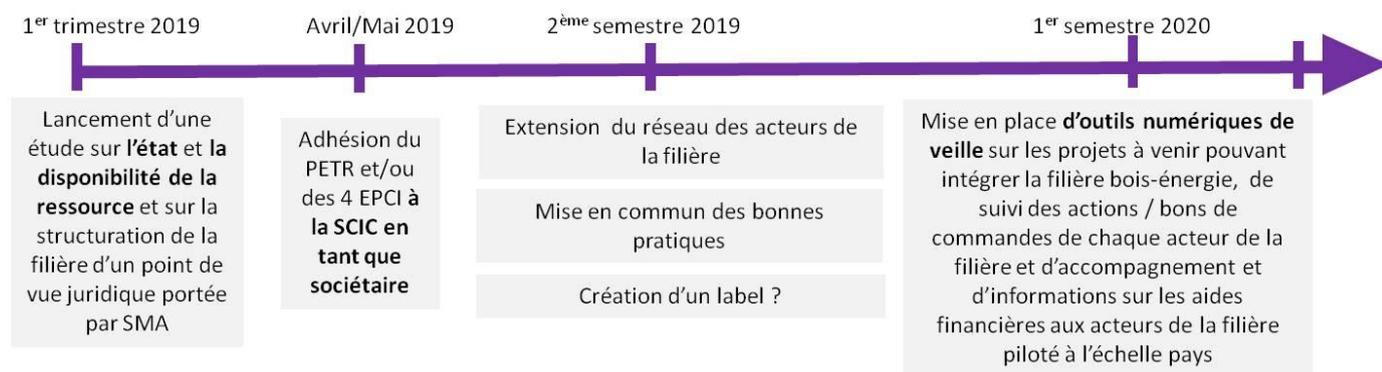
## Description

Les projets lancés sur le territoire (AquaMalo, Musée Maritime, plateforme BioCoop, etc.) peuvent participer de la promotion et de l’augmentation de la demande à destination de la filière bois-énergie.

Une plus grande structuration de la filière bois c’est-à-dire la chaîne des acteurs qui cultivent, coupent, transportent, transforment, commercialisent et recyclent ou détruisent le bois, est donc nécessaire. Une structuration du développement de l’offre doit être organisée (sous la forme d’un « **business plan** »).

Dans la continuité de l’étude menée en 2011 par la SCIC Energie pour le compte du PETR, il s’agira de se doter d’une **compétence spécifique** sur la filière bois-énergie qui pourra être mobilisable par les collectivités du pays afin d’informer et sensibiliser aux économies d’énergie et de réduire les freins et de lever les réticences potentielles liées à la méconnaissance du fonctionnement des chaudières, de leurs besoins, ...

## Calendrier



## Pilotage – action d’accompagnement



### Référentes :

Mme Emily DUTHION (SCIC) et  
Mme Mélanie CHESNAIS -  
Responsable Environnement de la  
Bretagne Romantique

### Rôles

- Pilotage de l’action :
- Tenue des objectifs
- Garant du calendrier
- Gestion Comité technique

### Coproducteurs :

#### Responsables Environnement EPCI

Côte d’Emeraude : M. Gaëtan DOINEAU ;  
Saint-Malo Agglomération : Mme Morgane PERRETTE

### Rôles

- Partage des informations
- Participation aux réunions;
- Alimentation des réflexions et des bonnes pratiques;
- Participation à l’élaboration de l’étude SMA

## Pilotage – action de développement



### Référente :

Mme Morgane PERRETTE -  
Responsable  
Environnement – Saint-  
Malo Agglomération.

### Rôle :

- Pilotage de l’action :
- Tenue des objectifs
- Garant du calendrier
- Gestion Comité technique
- Commanditaire de l’étude

### Coproducteurs :

#### Responsables Environnement EPCI

Côte d’Emeraude : M. Gaëtan DOINEAU ;  
Bretagne Romantique : Mme Mélanie CHESNAIS

### Rôles :

- Partage des informations ;
- Participation aux réunions;
- Alimentation des réflexions et des bonnes pratiques;
- Participation à l’élaboration de l’étude SMA.

## Moyens financiers

Financement d’une étude pour la structuration d’une filière d’approvisionnement des grands équipements à l’échelle de Saint-Malo Agglomération (10 000 euros en inscription)

Coût relatif à la prise de participation à la SCIC ENR Pays de Rance.

Inscription budgétaire des EPCI 2018 sur ce type de sujet / redéploiement des budgets existants  
SMA : 10 000 € service Environnement (Etude Plan d’Approvisionnement Bois) + enveloppe financière pour le bocage.

BR : 1 500 euros (chaufferie et réseaux de chaleur) + enveloppe financière pour le bocage.

CCCE : enveloppe financière pour le bocage.

## Moyens humains

Mobilisation de la SCIC Energie et les responsable Environnement (Saint-Malo Agglomération et Bretagne Romantique) pour être l’intermédiaire entre le PETR et les acteurs impliqués dans le projet.

## Moyens organisationnels

Saint-Malo Agglomération s’engage à mener et à financer une étude pour la structuration d’une filière d’approvisionnement des grands équipements à l’échelle de Saint-Malo Agglomération une étude et à y associer **la commission Energie du pays** durant la conduite de l’étude.

## Objectifs

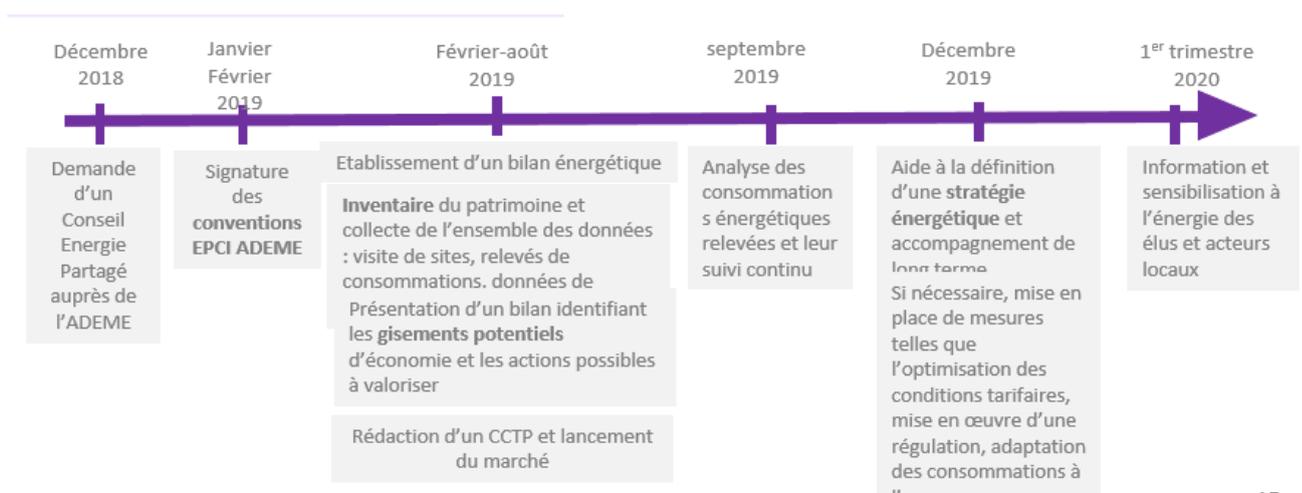
- Accompagner et fournir une assistance technique aux collectivités du pays par le biais à d'un groupement de commande ;
- Fournir un conseil objectif et indépendant : la priorité est donnée à la maîtrise de l'énergie sans privilégier une solution énergétique en particulier ;

## Description

Aujourd'hui, trois des quatre EPCI du pays adhèrent au dispositif du Département d'Ille-et-Vilaine, à savoir le Conseil en Energie Partagé (CEP). Cette **mission permet de mutualiser les compétences d'un technicien spécialisé entre plusieurs communes d'un même territoire** qui ne disposent pas de compétences énergie en interne avec certains avantages : le suivi d'une politique énergétique maîtrisée, un accompagnement au quotidien et une assistance technique sur le long terme, un conseil objectif et indépendant, un plan d'actions personnalisé et une expertise à coûts partagés, compensée par les économies réalisées.

Suite à la suppression du CEP par le Conseil Départemental à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 oblige les collectivités à se positionner. Il est donc envisagé de recruter un agent CEP au niveau de la Bretagne Romantique et de la Côte d'Emeraude, et d'avoir recourt à des prestations externes, qui consistera à **partager à l'échelle du pays les compétences en énergie de bureaux d'étude spécialisés.**

## Calendrier



## Pilotage



### Référent :

M. Bertrand DOUHET –  
Directeur PETR  
Mme Mélanie CHESNAIS – CdC  
Bretagne Romantique

### Rôle :

- Pilotage l'action ;
- Tenue des objectifs ;
- Garant du calendrier ;
- Gestion Comité technique

### Coproducteurs

Elus de la Commission énergie  
pays  
Rôles  
- Partage des informations ;  
- Alimentation des réflexions et  
des bonnes pratiques;

## Moyens financiers

Pour la mise en place d'un poste de CEP au niveau de la CdC Bretagne Romantique et de la CdC Côte d'Emeraude, une aide au démarrage de 70 % est à solliciter auprès de l'ADEME. Le reliquat sera à prendre en charge entre les Communautés et les Communes.

Pour le recours à un groupement de commandes, cette action (audit, étude et conseil) nécessite un financement des communes souhaitant bénéficier de cette prestation par un marché groupé à bons de commande selon les besoins.

Intervention des bureaux d'études spécialisés (estimation entre 500 et 1000 euros la journée selon le prestataire).

Participation financière de l'ADEME à solliciter.

## Moyens humains

Mobilisation de la **Direction du PETR** pour être l'intermédiaire entre le PETR et les EPCI .

## Moyens organisationnels

La conduite du projet dans le cadre des instances pays :

- Validation, modification, suivi, évaluation en Bureau / Comité de pays.

# LES 5 ACTIONS POUR FAIRE AUTREMENT

*Explorer les solutions  
nouvelles pour demain*



Action n°10 : Mener une réflexion partagée sur l'avenir du rapport agriculture / territoire

## Objectifs

- Valoriser les potentiels de l'agriculture locale à l'échelle des 3 EPCI participant ;
- Fédérer les acteurs à grande échelle pour une action plus efficace.

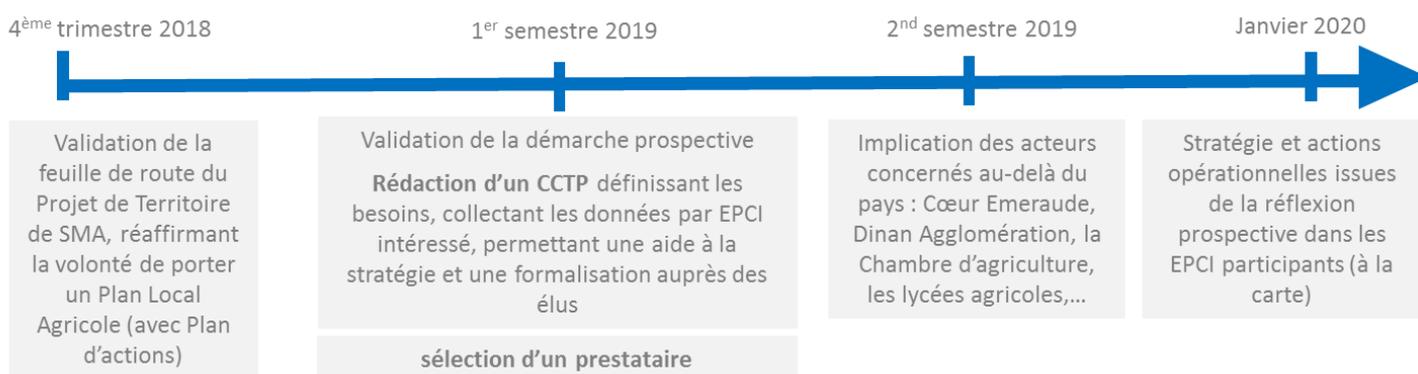
## Description

SMA initie actuellement un Plan Local Agricole, au service de l'agriculture, pour développer une **offre alimentaire locale de qualité** à destination des touristes et des résidents permanents. Tous les niveaux de la chaîne pourront être impliqués, du **producteur au consommateur** (« de la fourche à la fourchette ») ainsi que les établissements collectifs locaux qui seront alimentés (cantines scolaires, centres hospitaliers, EHPAD).

Il apparaît pertinent aux 3 EPCI participants de faire en sorte que le pays s'inscrive plus largement dans **la Plan Local Agricole et ces trois axes structurants** : le programme alimentaire territorial intégrant les circuits courts et l'exportation, le plan de reconquête des terres agricoles ainsi que le plan emploi formation.

Il s'agit d'abord de structurer un collectif d'acteurs publics et privés en charge de porter la réflexion prospective, ensuite de recenser puis mettre en réseau les différents collectifs et initiatives présentes, pour parvenir enfin à écrire et mettre en œuvre collectivement la stratégie.

## Calendrier



## Pilotage



### Référent :

M. Luc GRAINDORGE, Directeur de l'Aménagement – Saint Malo Agglomération.

### Rôle :

- Pilotage et coordination de l'action ;
- Préparation et animation du COTECH ;
- Garant du calendrier ;
- Commanditaire de la mission AMO (portage administratif et stratégique) ;
- Veille aux engagements (achat de produits bio de proximité pour la restauration collective, maintien des terres agricoles, ...)

### Coproducteurs

**Directions et responsables de Service Développement Economique.**

St-Malo Agglomération : Mme Catherine Desvallées-Bunel ;

Bretagne Romantique : Mme Anne Beaumont ;

Côte d'Emeraude : M. Benoit CADOT

### Rôles :

- Participation aux réunions ;
- Alimentation des réflexions ;
- Participation à l'élaboration du CCTP pour l'AMO,

## Moyens financiers

En fonction de l'importance et des réflexions sur les 3 enjeux du Plan Local Agricole, les EPCI participants financeront une mise à disposition partielle d'un agent pour le pays. Une quotité de temps sera à préciser pour rédiger le CCTP, participer à la sélection du prestataire et coordonner la mission (les moyens financiers seront à valider ultérieurement).

La participation des EPCI au **financement éventuel d'une AMO** pour l'élaboration de la réflexion prospective (entre 25 000 et 75 000 euros).

## Moyens humains

Pilotage et organisation de l'action par la **Direction Aménagement et Environnement de Saint-Malo Agglomération**.

## Moyens organisationnels

Appuie sur comité technique composé **des services de Développement Economique des 3 EPCI participants** et de la **Direction Aménagement de Saint-Malo Agglomération**

La conduite du projet dans le cadre des instances pays :

- Suivi de l'avancement en Comité de direction ;
- Validation, modification, suivi, évaluation en Bureau / Comité de pays.

Action n°11 – Créer des actions ciblées sur les métiers en tension

## Objectifs

- Se concerter à l'échelle des 3 EPCI participants pour accompagner les secteurs en tension ;
- Agir en complémentarité de l'action menée par la Région ;
- Communiquer ensemble avec les acteurs économiques et les organismes de formation professionnelle ;
- Recréer un lien physique entre les demandeurs d'emploi et les entreprises.

## Description

Les acteurs du pays se sont mis d'accord sur une action concertée au sujet des métiers en tension. Cette action concerne au premier plan le chantier piloté par la Région. Toutefois les 3 EPCI participants proposent d'**agir pour impliquer davantage les acteurs, à savoir :**

- **Acteurs économiques** : la Fédération du Bâtiment et les Travaux Publics, les représentants économiques du CODESEN, de la Fédération de l'Hôtellerie,...
- **Acteurs de la formation** (Pôle Emploi, PME, les organismes de formation AREP (Association Régionale d'Éducation Permanente), le GREF Bretagne (GIT Relation Emploi Formation), le GRETA Bretagne (GRoupement d'ETAbissements), l'AFPA (Centre de Formations Professionnelles pour Adultes), ...
- **Autres partenaires** : Maison des Services de la Bretagne Romantique, « l'outil en main », l'IUT de Saint-Malo,...

Il s'agit d'un **travail de long terme**, mais qui peut être déclenché rapidement.

## Calendrier



## Pilotage



### Référente :

**Mme Catherine DESVALLEES-BUNEL** – Directrice du Développement économique – Saint-Malo Agglomération

### Rôle :

- Pilotage de l'action ;
- Mobilisation et coordination des partenaires ;
- Garant du calendrier ;
- Gestion du Comité technique.

### Coproducteurs

#### Directions et responsables de Service Développement Economique.

St-Malo Agglomération : Mme Catherine Desvallées-Bunel ;  
Bretagne Romantique : Mme Anne Beaumont ;  
Côte d'Emeraude : M. Benoit CADOT ;  
Un représentant du CODESEN.

### Rôles :

- Participation aux réunions ;
- Alimentation des réflexions ;
- Soutien logistique aux Portes Ouvertes des entreprises.

## Moyens financiers

Cette action nécessite **des moyens supplémentaires et une mutualisation des moyens actuellement mobilisés par chacun des 3 EPCI participants** (les moyens financiers seront à valider ultérieurement)

### Pour information, inscription budgétaire des EPCI 2018 mobilisé pour cette action :

SMA : pas d'inscription budgétaire ;

BR : 15 000 euros (études et recherches DEVECO – stratégie économique dont l'emploi fait partie) ;

CCCE : pas d'inscription budgétaire ;

## Moyens humains

Mobilisation de la **Direction Développement économique de SMA** autour des rencontres d'association, de l'organisation de la discussion avec le CODESEN et avec les acteurs économiques.

L'organisation des portes ouvertes d'entreprises fera l'objet d'une **implication humaine et financière des 3 EPCI participants**.

## Moyens organisationnels

Un comité technique **composé des services de Développement Economique des 3 EPCI participants**

Une **commission Economie** réunissant le Comité technique et 1 élu par EPCI.

La conduite du projet dans le cadre des instances pays :

- Suivi de l'avancement en Comité de direction ;

### Action n°12- Réaliser un benchmark des solutions pour maintenir une offre de soin de proximité

#### Objectifs

-Approfondir le diagnostic de l'offre actuelle de soins du Projet Régional de Santé (PRS) pour identifier les leviers pour répondre au mieux aux besoins de santé.

#### Description

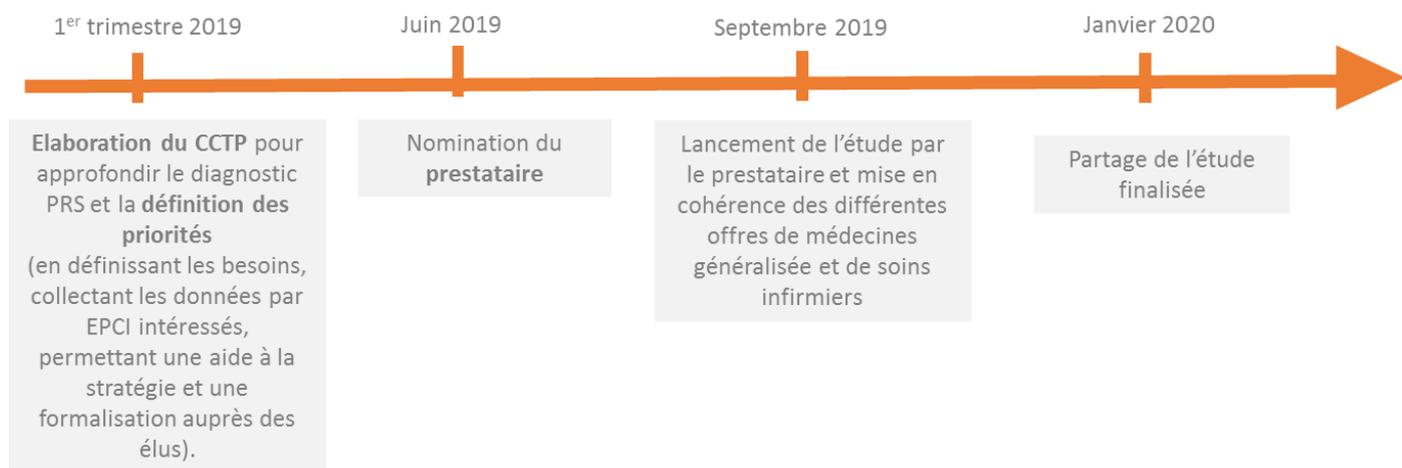
Un **déséquilibre croissant** entre l'offre et la demande de soins : le territoire ARS (comprenant le pays de Saint-Malo et Dinan Agglomération) vieillit plus rapidement que la moyenne de la région.

Si le territoire est bien pourvu en médecins généralistes, la densité des autres professions notamment **des infirmiers libéraux** est inférieure à la moyenne régionale.

Les 3 EPCI participants du pays de Saint-Malo souhaitent **anticiper** les besoins ainsi que l'évolution possible de l'offre médicale grâce à une étude prospective.

Si le diagnostic est connu, les collectivités locales sont encore en manque de solutions pratiques. Option sous réserve de validation par l'ARS : inscription de cette étude dans le futur **contrat local de santé (CLS)**.

#### Calendrier



## Pilotage



### Référent :

M. Bertrand DOUHET –  
Directeur PETR

### Rôle :

- Pilotage l'action ;
- Tenue des objectifs ;
- Garant du calendrier ;
- Gestion Comité technique ;
- Commanditaire de l'étude (portage administratif et stratégique);

### Coproducteurs :

**Directions Générales des Services EPCI, ATS pays et GHT**

St Malo Agglomération : M. Yves JAVEY  
Bretagne Romantique : M. Marc LEMOINE  
Côte d'Emeraude : M. Denis GERVASONI  
Les DGS de Communes  
Directeur du GHT Rance Emeraude : M. Arnaud GUYADER  
ATS PETR : Mme Floriane MERCIER  
Un représentant du CODESEN

### Rôles :

- Partage des informations
- Participation aux réunions;
- Alimentation des réflexions et des bonnes pratiques;
- Participation à l'élaboration du CCPT de - l'étude prospective.

## Moyens financiers

**Financement d'une étude** pour la production de la stratégie : entre 25 000 et 50 000 euros, financée par les 3 EPCI participants.

Possibilité de subventions publiques par le biais du programme **LEADER** (Objectif n°7 : développer une offre de services en termes de santé et de services aux familles).

EPCI : pas d'inscription budgétaire en 2018.

## Moyens humains

Mobilisation de la **Direction du PETR et de l'Animatrice Territoriale de Santé du pays** pour servir de relai auprès des 3 EPCI participants, du PETR et les acteurs impliqués dans le projet.

## Moyens organisationnels

Un comité technique composé de :

- la **Direction Générale des Services des 3 EPCI participants** ;
- d'un représentant du **CODESEN** spécialisés dans ce domaine,
- de la Direction du **PETR**,
- et de **l'Animatrice Territoriale de Santé** du PETR.

(Avec la collaboration possible de Dinan Agglomération).

La conduite du projet dans le cadre des instances pays :

- Validation, modification, suivi, évaluation en Bureau / Comité de pays.

### Action n°13 - Partager position commune sur la cartographie de l'offre de santé du point de vue hospitalier

#### Objectifs

- Associer les 3 EPCI participants, les établissements privés et publics de santé ;
- Soutenir le Groupement Hospitalier Territorial Rance Emeraude ;
- Construire et partager une vision commune sur le déploiement de l'offre hospitalière.

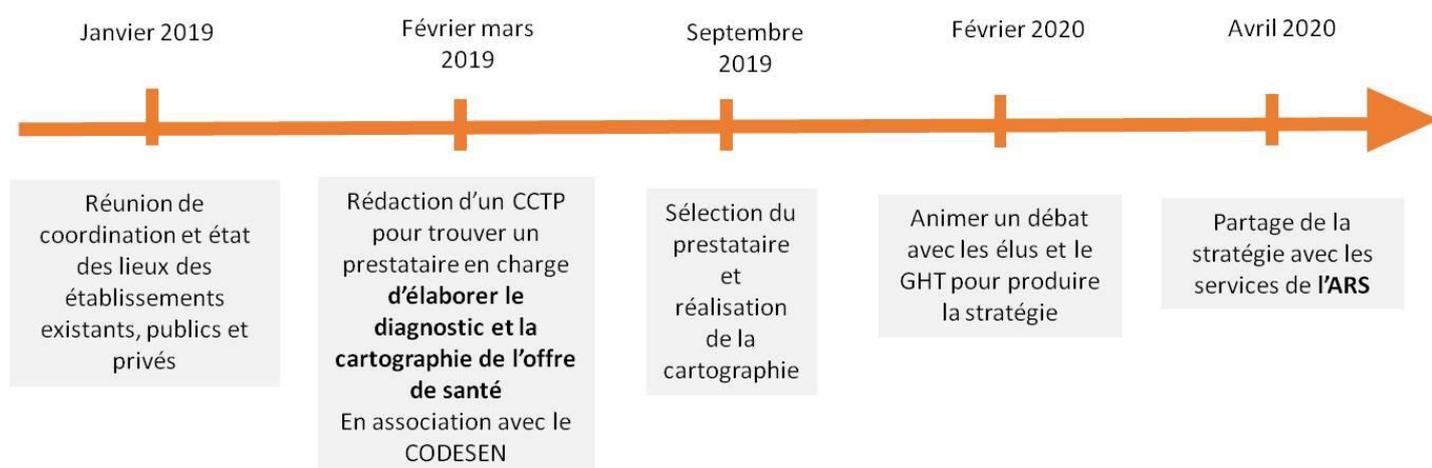
#### Description

Le pays de Saint-Malo et le pays de Dinan appartiennent au même territoire de santé ARS (Territoire n°6). Il comprend le **GHT Rance Emeraude** (les centres hospitaliers de Saint-Malo, Dinan et Cancale) ainsi que plusieurs établissements privés (Polyclinique de la Rance, Clinique de la Côte d'Emeraude).

Il s'agirait pour les acteurs des 3 EPCI participants du pays, **d'affirmer un positionnement stratégique**, pour soutenir le Groupement Hospitalier Territorial, en tentant de définir un meilleur déploiement de l'offre, en prenant en compte l'offre privée, la territorialisation de la demande, la localisation d'acteurs comme SOS Médecins, ...

Pour cela, il s'agit de réaliser un diagnostic et une cartographie de l'offre de santé. Partageant le même Territoire de Santé Régionale, Dinan Agglomération pourrait être associé à l'étude.

#### Calendrier



## Pilotages



### Référents :

M. Bertrand DOUHET – Directeur du PETR et M. Arnaud GUYADER-  
Directeur GHT Rance – Emeraude

### Rôles :

- Pilotage et coordination de l'action ;
- Préparation et animation du COTECH ;
- Garants du calendrier ;
- Commanditaires de l'étude (portage administratif et stratégique) ;

### Coproducteurs

#### Directions Générales des Services EPCI et ATS pays

St Malo Agglomération : M. Yves JAVEY  
Bretagne Romantique : M. Marc

LEMOINE

Côte d'Emeraude : M. Denis GERVASON  
DGS de Communes

ATS PETR : Mme Floriane MERCIER

Un représentant du CODESEN

### Rôles :

- Partage des informations
- Participation aux réunions ;
- Alimentation des réflexions et des bonnes pratiques ;
- Participation à l'élaboration du CCPT de la cartographie.

## Moyens financiers

**Financement d'une étude** pour la production de la stratégie : entre 25 000 et 50 000 euros, financée par le GHT et les 3 EPCI participants.

Possibilité de subventions publique par le biais du **LEADER** (Objectif n°7 : développer une offre de services en termes de santé et de services aux familles) et/ou **de l'enveloppe régionale de « coopération Territoriale 2018 »**.

EPCI : pas d'inscription budgétaire en 2018

## Moyens humains

Mobilisation de la Direction du Groupement Hospitalier de Territoire (**GHT**) et Direction du **PETR** pour assurer l'intermédiation entre les 3 EPCI participants, le PETR et les acteurs impliqués dans le projet.

## Moyens organisationnels

Un comité technique composé de :

- la Direction du GHT,
- des 3 DGS d'EPCI participants,
- Un représentant du CODESEN spécialisés dans ce domaine,
- de la Direction du PETR et de l'Animatrice Territoriale de Santé du PETR, (Avec la collaboration possible de Dinan Agglomération).

La conduite du projet dans le cadre des instances pays :

- Validation, modification, suivi, évaluation en Bureau / Comité de pays

### Action n°14 – Etudier et approfondir les potentiels énergétiques du territoire

#### Objectifs

- Réaliser un état des lieux de la ressource et des savoir-faire existants sur le territoire ;
- Identifier les financements publics possibles ;
- Engager un partenariat avec des producteurs locaux d'énergies (ex : le GAEC La Cour - Groupement agricole d'exploitation et la production d'énergie photovoltaïque et méthanier) ;
- Sensibiliser les habitants aux énergies renouvelables.

#### Description

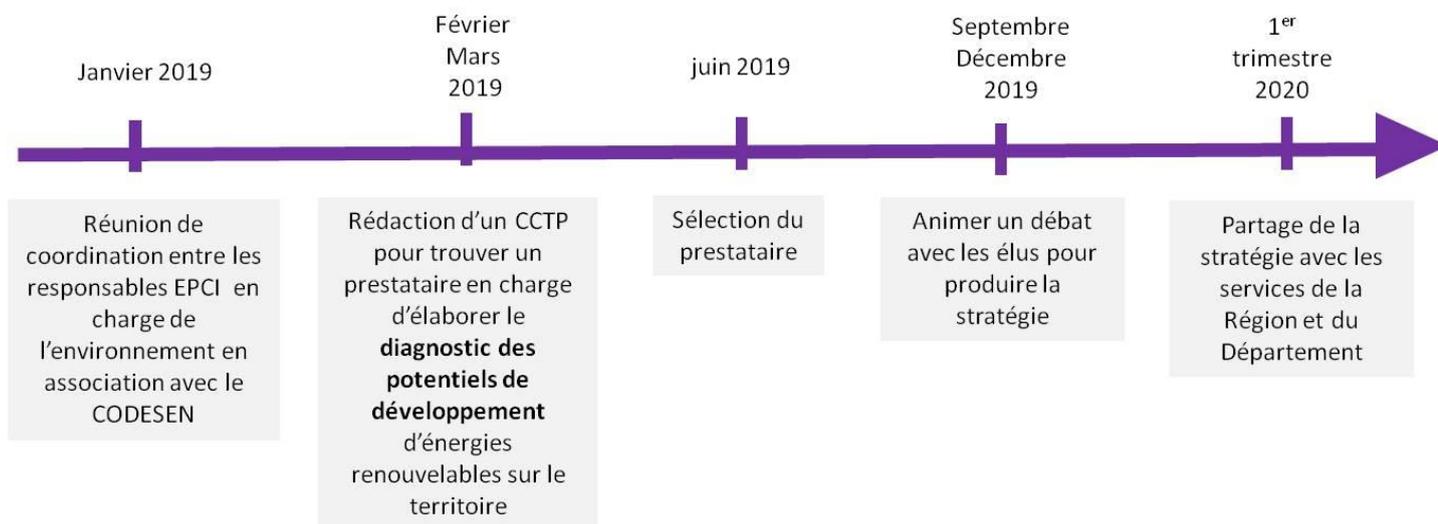
En matière d'énergie, le territoire est **dépendant** de productions extérieures et tributaires des bonnes conditions d'acheminement.

La raréfaction et le renchérissement des énergies "traditionnelles" interrogent directement la capacité du territoire à répondre à ses besoins en énergie.

Le territoire dispose d'un **fort potentiel de production** d'énergie renouvelable (usine marémotrice, bois énergie, éolien, hydrolien, méthanisation) à valoriser.

Les 4 EPCI souhaitent donc mener une étude pour identifier les potentiels de production pour demain.

#### Calendrier



## Pilotage



### Référent :

M. Bertrand DOUHET –  
Directeur PETR

### Rôle :

- Pilotage l'action ;
- Tenue des objectifs ;
- Garant du calendrier ;
- Gestion Comité technique ;
- Commanditaire de l'étude (portage administratif et stratégique);

### Coproducteurs

Les élus et agents de la Commission énergie du pays

Un représentant du CODESEN

### Rôles :

- Partage des informations
- Participation aux réunions;
- Alimentation des réflexions et des bonnes pratiques;
- Participation à l'élaboration du CCPT de l'étude

## Moyens financiers

-Option envisagée pour le financement de l'étude -entre 25 000 et 50 000 euros- : missionner le pays (financement porté par les 4 EPCI) ;

-Possibilité de subventions publiques par le biais du LEADER (Objectif n°4 : Valoriser et investir le potentiel des énergies renouvelables), du FEDER et de l'ADEME ;

EPCI : Budget mobilisé en 2018 pour cette action :

SMA : 6 000 € service Environnement (étude sur la sensibilisation à l'environnement)

BR : pas d'inscription budgétaire

DBMSM : pas d'inscription budgétaire

CCCE : pas d'inscription budgétaire

## Moyens humains

Mobilisation de la **Direction du PETR** pour être l'intermédiaire entre le PETR et les acteurs impliqués dans le projet.

## Moyens organisationnels

Les élus et agents de la Commission énergie pays, un représentant du CODESEN spécialisés dans ce domaine et de la Direction du PETR.

La conduite du projet dans le cadre des instances pays :

➤Validation, modification, suivi, évaluation en Bureau / Comité de pays.

**SYNTHESE DES COMITES  
TECHNIQUES A STRUCTURER**

## Comité technique Economie/Emploi/Formation/Agriculture

### Participants :

Les services développement économique des 3 EPCI participants

### Associant :

Une commission économique réunissant le comité technique emploi + un élu par EPCI

### Participants :

Direction aménagement et environnement de SMA et services développement économique des 3 EPCI participants

### Les actions ciblées

Des évènements emploi formation communs

La structuration d'un réseau de l'offre de formation professionnelle supérieure

eDes actions ciblées sur les métiers en tension

Une réflexion prospective sur l'avenir du rapport agriculture / territoire

## Comité technique Mobilité

### Participants :

Services Transport/Mobilité des 4 EPCI

### Associant :

La commission mobilité du PETR pour l'action menée en faveur des mobilités douces  
Les membres du CODESEN spécialisés dans le domaine

### Les actions ciblées

Construire une demande collective en direction de la Région Bretagne

L'engagement des EPCI en faveur des réseaux de circulations douces

## Comité technique Energies renouvelables

### Participants :

Les responsables environnements des 4 EPCI et de la SCIC Energie  
Les membres du CODESEN spécialisés dans le domaine

### Les actions ciblées

L'accompagnement et le développement de la filière bois-énergie

Etude et approfondissement des potentiels énergétiques

Reflexion Commune sur les PCAET

## Comité technique Habitat

### Participants :

Responsables / chargé-e-s de mission des services Habitat des 3 EPCI participants  
Agent du PETR en charge de la mise en œuvre du SCoT

### Les actions ciblées

La construction d'un observatoire de l'habitat et du foncier et d'un outil commun ADS

## Comité technique Santé

### Participants :

Direction générale des services des 3 EPCI participants  
Les membres du CODESEN spécialisés dans le domaine  
Direction du PETR  
Animatrice Territoriale de santé du PETR

### Associant :

Dinan Agglomération pour l'action en faveur d'une cartographie de l'offre hospitalière

### Les actions ciblées

Un benchmark des solutions pour maintenir une offre de soin de proximité

Une position commune sur la cartographie optimale de l'offre de santé du point de vue hospitalier

Se concerter pour réguler les offres de santé

**LES 18 ORIENTATIONS  
A DEVELOPPER  
APRES 2021**

Orientation n°1 : renforcer les collaborations et les échanges entre tous les acteurs du pays.

Action à développer : consolider les réseaux d'acteurs pour faciliter le développement économique et encourager les porteurs de projets.	
<b>Noms des acteurs concernés</b>	<p>Les Clubs d'entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Le Club des Entreprises du Pays de Rance (CEPR),</li> <li>-Saint-Malo Entreprises,</li> <li>-ActiDol et Acti'Baie (Association des entreprises de la CC du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel),</li> </ul> <p>La Région Bretagne ;</p> <p>Les Etablissements Publics de coopération intercommunale (EPCI) ;</p> <p>Les établissements d'enseignement supérieur ou correspond au second cycle des études secondaires ;</p> <p>La Chambre de Commerce et d'industrie ;</p> <p>Le PETR du pays de Saint-Malo.</p>
<b>Rôle des acteurs concernés</b>	
<b>Les Clubs d'entreprises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Agir pour le développement économique du territoire et être force de propositions auprès des instances économiques ;</li> <li>-Participer aux débats pour promouvoir les entreprises locales ;</li> <li>-Soutenir et conseiller les entreprises afin d'améliorer leur performance ;</li> <li>-Favoriser la mise en réseau des entreprises pour mieux se connaître et partager les expériences ;</li> </ul>
<b>La Région Bretagne</b>	<p>-Elaboration d'un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation avec l'ensemble des EPCI du pays. Ce schéma à vocation à structurer la collaboration entre la CCI, les entreprises locales, la Région Bretagne et les EPCI sur les thèmes suivants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le foncier et les espaces d'activités économiques ;</li> <li>- La création et la reprise d'entreprises ;</li> <li>-Le financement des entreprises ;</li> <li>- L'accompagnement des entreprises à l'international ;</li> <li>- Le soutien au commerce ;</li> <li>- L'information et l'analyse économique ;</li> <li>- La formation des collaborateurs des EPCI ;</li> </ul>

	- L'orientation des jeunes vers les métiers et la relation à l'emploi.
<b>Les Etablissements Publics de coopération intercommunale (EPCI) du pays de Saint-Malo.</b>	-Accompagne et soutient les Clubs Entreprises ; -Accompagne et conseille les porteurs de projets (création ou reprise d'entreprise) ; -Propose une stratégie d'accueil et un service personnalisé pour les entreprises ; -Organise des concours ciblés et de soutien aux projets innovants ; -Soutien financier aux porteurs de projet.
<b>Les établissements d'enseignement IUT de Saint-Malo et CPAS de Combourg</b>	-Organise des interventions extérieures et visites d'entreprises pour faire découvrir les métiers (numérique, bio maraichers,...).
<b>La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)</b>	-Propose des formations et des accompagnements pour démarrer une activité, développer, créer ou reprendre une entreprise.
<b>Le PETR pays de Saint-Malo</b>	-Organise et anime le Conseil de Développement du pays (CODESEN), une chambre consultative regroupant des acteurs économique des quatre EPCI ;

#### **Actions de « faire ensemble »**

##### **Coordination entre les EPCI – phase opérationnelle à partir de 2020**

-Rencontre entre responsables DEVECO pour informer des projets connus et pour coordonner des actions si possible communes (ex : forums évènementiels, visites d'entreprises de bassins d'emplois identiques, concours d'innovation,...)

##### **Coordination Clubs d'entreprises : phase opérationnelle à partir de 2020**

-Coordination pour créer un réseau d'entreprises sur le territoire de la CC Bretagne Romantique et de la CC Côte d'Emeraude

##### **Portage par le PETR : phase opérationnelle à partir de 2021**

-Création d'un portail commun ou cartographie des entreprises adhérentes aux différents Clubs entreprises (avec fiches de renseignements et offres d'emplois).

Orientation n°2 - Accompagner l'adaptation de l'économie locale au numérique

Action à développer : faciliter la prise en compte et l'intégration du numérique par les entreprises et soutenir le développement des entreprises à l'international.

<b>Noms des acteurs concernés</b>	<p>La Chambre de Commerce et d'Industrie ;                  Le Groupement d'Intérêt Touristique du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel                  La Chambre des Métiers ;                  La Région Bretagne ;                  Le GRETA Saint-Malo                  L'IUT de Saint-Malo                  Saint-Malo DIGITAL                  Institut D.</p>
<b>Rôle des acteurs concernés</b>	
<b>La Chambre de Commerce et d'industrie</b>	<p>-Accompagne les entreprises sur la création de supports de communication (E-Commerce, réseaux sociaux, webmarketing, acquisition de trafic, animation de communauté, application mobile...);                  -Propose des cours particuliers, une formation en groupe, en immersion et à distance pour les principales langues étrangères.</p>
<b>La Société Publique Locale (ex Groupement d'Intérêt Touristique)</b>	<p>-Propose la création de sites internet aux entreprises en lien avec le tourisme ;                  -Anime la formation « Numérique de Territoire » : conseil, audits, formations sur les outils numériques de demain.</p>
<b>La Chambre des Métiers</b>	<p>-Propose un BAC PRO Systèmes Numériques (SN) Option : Réseaux Informatiques et Systèmes Communicants (RISC) en Contrat d'apprentissage / Contrat de Professionnalisation.</p>
<b>La Région Bretagne</b>	<p>-Propose label « BpifranceExport » permettant aux entreprises de bénéficier d'un accompagnement personnalisé à l'international et d'une offre de financement adaptée en partenariat avec Bpifrance, Coface et Business France.</p>
<b>Le GRETA Saint Malo</b>	<p>Il s'agit d'un Groupement d'établissements publics locaux d'enseignement qui unissent leurs ressources humaines et matérielles pour organiser des actions de formation continue pour adultes ;</p>

	-Il propose des formations BTS sur les métiers du numérique et notamment pour devenir développeur informatique.
<b>L'Institut Universitaire de Technologie de Saint-Malo (IUT)</b>	Propose une formation de technologie ayant pour objectif de former des techniciens experts (bac+2) capables d'installer, de gérer et de superviser des réseaux de télécommunications de tout type (informatique, téléphonie, vidéo, etc.).
<b>Saint-Malo DIGITAL</b>	Association d'entrepreneurs et de passionnés du numérique. Son but est d'accélérer le développement de la culture et de l'économie numérique. Elle rassemble une centaine d'acteurs privés dont l'activité est principalement liée aux technologies digitales, qu'il s'agisse d'indépendants, de petites entreprises, de startups, de TPE ou de grandes entreprises. Elle couvre à la fois les volets techniques, marketing et artistiques des métiers du numérique.
<b>Institut D.</b>	Institut supérieur de design, appelé Institut D., forme au diplôme d'école de Bachelor design et innovation sociale, à bac + 3. L'objectif est de former des professionnels, capables d'apporter des solutions numériques, face à une problématique dans une entreprise tout en améliorant la vie en société.
<b>Actions de « faire ensemble »</b>	
<p><b>Portage par le PETR en lien avec les partenaires concernés : phase opérationnelle à partir de 2021</b></p> <p>-Portail commun pour coordonner l'ensemble des formations proposées dans le domaine du numérique (mise en œuvre d'un programme de formation continue) ;</p>	

**Orientation n°3 - Favoriser l'accompagnement individuel de chaque entreprise**

**Action à développer : offrir un suivi personnalisé et diversifier les services, notamment financier, pour chaque entreprise/porteur de projet.**

<p><b>Noms des acteurs concernés</b></p>	<p>Les Etablissements Publics de coopération intercommunale (EPCI) ;                  Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) de Saint-Malo ;                  La Caisse des dépôts et des Consignations (CDC) ;                  Le groupement d'employeurs ATOUTS ;                  ESS Horizons Solidaires ;                  Le PETR Pays de Saint-Malo ;                  La Coopérative d'Activités Élan Créateur ;                  La Boutique de Gestion ;</p>
<p style="text-align: center;"><b>Rôle des acteurs concernés</b></p>	
<p><b>Les Etablissements Publics de coopération intercommunale (EPCI) ;</b></p>	<p>-Les EPCI (Direction Développement Economique) sont des guichets uniques pour accueillir et accompagner les entrepreneurs ;                  -<b>La Côte d'Emeraude</b> propose un « Guide d'accueil des entreprises » et est dotée de deux ateliers relais communautaires destinés à accueillir des entreprises à titre temporaire ;                  -<b>Saint-Malo Agglomération</b> propose une « Bourse aux Locaux » pour l'installation d'entreprises et est dotée de deux pépinières d'entreprises "l'Odysée" qui accueille les créateurs d'entreprises aux activités innovantes ou technologiques et le "Cap" pour tout projet à caractère tertiaire du secteur marchand à destination du secteur professionnel, ainsi que des ateliers relais ;                  -L' « Espace Entreprise » de la <b>Bretagne Romantique</b> a pour objectif d'accueillir, de conseiller, et de proposer des formations aux porteurs de projets sur la création ou la reprise d'entreprise ;                  -<b>La CC Pays de Dol Baie du Mont Saint-Michel</b> dispose d'un hôtel d'entreprises connectées « Energie B@ie » regroupant bureaux/ateliers, un espace de télétravail, ainsi qu'une salle de réunion équipée d'un point de visioconférence ouverte à toutes les entreprises.</p>

<b>Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Finance et accompagne les personnes souhaitant créer ou développer leur entreprise ;</li> <li>-Propose des financements sous forme de microcrédits ainsi que des prêts à taux zéro et une offre de micro-assurance ;</li> <li>-Propose des crédits personnels pour aider les personnes salariées, pour des financements de permis, véhicules, formations...</li> </ul>
<b>La Caisse des dépôts et des Consignations (CDC)</b>	-Propose le prêt PHAR (Prêt d'Honneur pour l'Amorçage Régional) pour les entreprises innovantes en création en assurant le premier financement en «fonds propres » des phases d'amorçage à haut risque.
<b>Le groupement d'employeurs ATOUS – Pays de Dinan/St Malo</b>	-Permet de mutualiser les besoins en personnel de ses sociétés adhérentes (soit pour des besoins à temps partiel, soit pour des besoins saisonniers récurrents) et de recruter des salariés en CDI à temps plein selon les besoins des entreprises.
<b>ESS Horizons Solidaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Aide et accompagne le porteurs de projets d'initiative privée ;</li> <li>-Accompagne le développement, la promotion de l'économie sociale et solidaire et favoriser les coopérations sur le territoire par son réseau d'adhérents (60 entreprises environ) ;</li> </ul>
<b>PETR pays de Saint-Malo</b>	-Accompagne les projets par le biais de subventions publiques (Europe et Région) permettant de répondre aux spécificités locales en lien avec les orientations stratégiques du PETER, notamment avec 3 dispositifs distincts : le programme LEADER financé par l'Union européenne, le contrat de partenariat financé par l'Union européenne et le Conseil régional et le volet territorial FEAMP financé par l'Union européenne.
<b>La Coopérative d'Activités Élan Créateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Permet la création et le développement d'activités économiques par des entrepreneurs (personnes physiques).</li> <li>-Propose une alternative à la création d'entreprise classique à toute personne souhaitant se mettre à son compte pour vivre de son savoir-faire, tout en bénéficiant de droits sociaux, en étant accompagnée et en mutualisant des ressources (accompagnement, comptabilité,...).</li> </ul>
<b>Le Service public d'Accompagnements des Entreprises</b>	Le Service public d'Accompagnements des Entreprises (SPAÉ) a pour objectif d'optimiser l'accompagnement et le suivi des entreprises du territoire, notamment dans leurs phases de création, de développement et de transmission.
<b>Boutique de gestion</b>	-Accompagne les créateurs d'entreprises de l'émergence du projet jusqu'au suivi de l'entreprise (deux ans après création). Les compétences des Boutiques de Gestion sont multidisciplinaires,

	techniques et humaines.
--	-------------------------

<b>Actions de « faire ensemble »</b>
--------------------------------------

<b>Portage par un EPCI : phase opérationnelle à partir de 2021.</b>
---

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>-Réalisation de bilan du schéma des zones d'activités et d'un état des lieux de l'offre immobilière (en cours sur Saint-Malo Agglomération et en réflexion sur la CC Bretagne Romantique) ;</li><li>-Favoriser le développement de l'offre de bureaux et de zones d'activités ;</li></ul> |
|---|

Orientation n°4 - Engager une démarche de « Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences (GTEC) »

Action à développer : consolider une vision partagée des questions d'emplois-formation et les actions visant à mettre en adéquation l'offre et la demande d'emploi

<p><b>Noms des acteurs concernés</b></p>	<p>Les Etablissements Publics de coopération intercommunale (EPCI) ; La Région Bretagne ; Le Pôle Emploi ; La Maison de la Formation Professionnelle ; Le GREF Bretagne ; AREP et AFPA.</p>
<p><b>Rôle des acteurs concernés</b></p>	
<p><b>Les Etablissements Publics de coopération intercommunale (EPCI) ;</b></p>	<p>-Les EPCI (Direction Développement Economique) organisent des évènements ponctuels autour des métiers (visites d'entreprises, information sur les formations, forum de l'emploi et de l'emploi saisonnier...);</p> <p>-<b>Saint-Malo Agglomération</b> est dotée d'un Schéma d'enseignement supérieur et dispose d'un observatoire économique avec un volet emploi (mise à jour annuelle).</p> <p>-<b>La CC Pays de Dol Baie du Mont Saint-Michel</b> et la CC Côte d'Emeraude disposent d'un Point Accueil Emploi (PAE), c'est-à-dire des structures de proximité, au service des usagers, pour un accompagnement dans les démarches liées à l'emploi et des conseils et un suivi dans la recherche d'emploi.</p> <p>-Par la Maison des Associations, la <b>Bretagne Romantique</b> propose un accompagnement personnalisé sur un projet professionnel ou une recherche d'emploi,</p>
<p><b>La Région Bretagne</b></p>	<p>-Coordonne des acteurs locaux de l'économie-emploi-formation avec le Pôle Emploi par l'intermédiaire des Contrats Territoriaux Emploi-Formation (CTEF) portant des réflexions sur la mobilisation et l'accompagnement des publics et sur la création d'entreprise.</p>
<p><b>Le Pôle Emploi</b></p>	<p>-Dispose d'un portail internet présentant l'ensemble des formations possibles sur le territoire via le site "labonneformation.pole-emploi.fr" ;</p> <p>-Dispose d'un observatoire des données mensuelles du marché du travail.</p>

<b>La Maison de la Formation Professionnelle de Saint-Malo</b>	-Accueil le public avec une orientation vers une structure plus spécialisée. Ce dispositif met en réseau les structures d'accueil et d'information suivantes : le CIO, Pôle Emploi, la Mission Locale, FONGECIF, Bureau Information Jeunesse de Saint-Malo, le Point information Jeunesse du CCAS de Dinard, le PAE de la Côte d'Emeraude et de la Ville de Dinard, les deux PAE de la CC Pays de Dol Baie du Mont Saint-Michel, le PAE du SIVOM de Cancale,
<b>Le GREF Bretagne (GIP Relation Emploi-Formation)</b>	-Propose des dispositifs de validations des compétences ; -Apporte un appui technique aux services de l'Etat et de la Région pour le déploiement et le suivi des politiques publiques, notamment dans le cadre du Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles, du Service public régional d'orientation, du Contrat d'objectifs et de moyens. -Dispose de 2 pôles « Information » (sur la formation et la certification) et « Observatoire » (veille sur la formation continue, l'orientation, l'emploi et l'environnement économique).
<b>AREP et AFPA.</b>	-L'AREP Saint-Malo est un organisme de formations continues et professionnelles. Il dispose d'un portail internet présentant l'ensemble des formations possibles sur le territoire (et à l'échelle de la Bretagne) et des offres d'emplois. -L'AFPA de Saint-Malo est un centre de formations professionnelles qualifiantes pour adultes proposant des formations en adéquation avec les besoins du territoire, c'est-à-dire dans le domaine de la restauration hôtelière et du secteur économique du bâtiment et des travaux publics (BTP).
<b>Actions de « faire ensemble »</b>	
<p><b>Portage par le PETR en collaboration avec les EPCI - phase opérationnelle à partir de 2021 ;</b> -Mettre en cohérence les besoins en termes d'emplois et de métiers avec les ressources notamment en coordonnant l'ensemble des PAE sur le territoire du Pays (échanges d'informations/données statistiques) ;</p> <p><b>Actions proposées par le CODESEN 2018</b> -Engager et animer une démarche GTEC pour :  <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Améliorer l'efficacité de l'écosystème local et l'efficience des actions de chaque acteur local (entreprises, établissement d'enseignement, organismes d'accompagnement) ;</li> <li>○ Faciliter l'interconnaissance et les actions multi-partenariales ;</li> </ul> </p>	

Orientation n°5 - Conforter les synergies entre les dispositifs existants en matière d'accès à l'emploi

Action à développer : accompagner les demandeurs d'emploi et soutenir les actions favorisant le retour à l'emploi.

<p><b>Noms des acteurs concernés</b></p>	<p>Les Etablissements Publics de coopération intercommunale (EPCI) ; La Mission Locale du Pays de Saint-Malo ; L'association Le Pass Emploi – AREP ; Le Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS) Groupement d'Employeurs ATOUTS</p>
<p><b>Rôle des acteurs concernés</b></p>	
<p><b>Les Etablissements Publics de coopération intercommunale (EPCI) ;</b></p>	<p>-<b>Saint-Malo Agglomération</b> impose des clauses d'insertion dans les marchés (MO de ZA, chantiers PLH, entretien espaces verts,) une tarification sociale pour les usagers des transports en commun, dispose d'un moteur de recherche qui recense toutes les offres d'emplois, de stages et de formations sur son territoire et d'un service de dépôt d'offres d'emplois, de stages et de formations pour les TPE/PME ;</p> <p>-<b>La Côte d'Émeraude</b> permet la location de scooter à tarification sociale pour les demandeurs d'emploi (Mobil'Rance) mais également d'un système de covoiturage solidaire « Ehop » ;</p> <p>-<b>La Bretagne Romantique</b> coordonne la « Maison des Services » permettant un accompagnement et une orientation vers les services adaptés (emploi/formation par exemple) et encourage l'insertion sociale par son action « Chantier Accompagnement Projet », un dispositif qui permet d'accompagner des personnes éloignées de l'emploi dans l'élaboration d'un projet professionnel.</p> <p>-<b>La CC du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel</b> porte deux Points Accueil Emploi (Dol-de-Bretagne et Pleine-Fougères). Leur mission est d'accompagner les personnes à la recherche d'un emploi ou d'une formation, en lien avec leurs partenaires (Pôle emploi, mission locale, CCAS...) et les entreprises du territoire. La collectivité œuvre également pour l'emploi, de manière transversale, au travers de ses autres compétences : appel à un chantier d'insertion pour l'entretien des espaces verts, tarification sociale pour les demandeurs d'emploi dans la cadre de son système de Transport à la Demande (Gallo Bus), des réflexions et des actions autour de la mobilité</p>

	(sensibilisation au covoiturage), et des relais Intercommunaux d'Assistantes Maternelles (horaires élargies).
<b>La Mission Locale du Pays de Saint-Malo -</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Propose un dispositif d'accompagnement renforcé d'un an avec pour objectif l'accès à l'autonomie sociale et professionnelle. Cet accompagnement est soutenu par une allocation mensuelle ;</li> <li>-Dispose d'un « Point Accueil Ecoute Jeunes » destiné aux jeunes rencontrant des difficultés d'insertion par exemple, avec des lieux de permanence fixe (Saint-Malo, Dinard et Combourg) et de nombreux lieux de rencontre mis à disposition selon la demande (Pleurtaut, Cancale, Tinténiac, Pleine-Fougères, Ploubalay, Dol de Bretagne) ;</li> <li>-Propose un « Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie » est un dispositif d'accompagnement vers l'autonomie sociale et professionnelle. Une allocation peut être accordée pour soutenir ponctuellement la démarche d'insertion.</li> <li>-Propose des permanences MS sur les quatre EPCI du territoire pays.</li> </ul>
<b>L'association Le Pass Emploi – AREP</b>	-Organise une plateforme d'assistance et de mise en relations avec moyens matériels (scooters et véhicules) pour répondre aux problèmes de mobilité des demandeurs d'emploi et des salariés.
<b>Le Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS) /CCAS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Informe sur les droits et démarches des personnes à la recherche d'un emploi.</li> <li>-Accompagne les personnes sans ressources et favorise leur retour vers l'emploi (accompagnement des personnes bénéficiaires du RSA).</li> </ul>
<b>Groupement d'Employeurs ATOUTS</b>	-Propose des contrats pérennisés (CDI) à ses salariés d'entreprises adhérentes. Cette formule du groupement d'employeurs permet de mutualiser les besoins en personnel de ses sociétés adhérentes (soit pour des besoins à temps partiel, soit pour des besoins saisonniers récurrents) et recruter un salarié en CDI à temps plein. Atouts regroupe 95 salariés et 137 entreprises partenaires sur le pays de Saint-Malo.
<b>Actions de « faire ensemble »</b>	
<b>Portage par EPCI - phase opérationnelle à partir de 2021 :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Réflexion pour élargir l'offre de garde d'enfants sur des horaires élargis / atypiques à travers les Relais Assistants Maternels (RAM) portés afin de faciliter le retour à l'emploi des parents travaillant dans l'activité hôtelière et touristique ;</li> <li>-Réflexion sur le développement des Centres Intercommunaux d'Action Sociale par EPCI - phase opérationnelle à partir de 2025 ;</li> <li>-Elargir et coordonner les modes de déplacements favorisant la tarification sociale sur le territoire du pays - phase opérationnelle à partir de 2021.</li> </ul>	

**Portage par le PETR - phase opérationnelle à partir de 2021 :**

-Création d'un portail commun regroupant l'ensemble des services/offres de tarifications sociales proposées aux demandeurs d'emploi.

**Action proposée par le CODESEN 2018**

-Renforcer les dispositifs en matière d'emploi : faire un état des lieux des cultures, pratiques, réseaux locaux en matière d'orientation, d'emplois et d'attractivité du territoire ;

Action à développer : conforter les projets de développement des lycées et établissements d'enseignement supérieur (bac-3/Bac +3)

<b>Noms des acteurs concernés</b>	Les Etablissements Publics de coopération intercommunale (EPCI) ; Les lycées et les établissements d'enseignement supérieur ; Le PETR Pays de Saint-Malo.
<b>Rôle des acteurs concernés</b>	
<b>Les Etablissements Publics de coopération intercommunale (EPCI)</b>	- <b>Saint-Malo Agglomération</b> dispose d'un Schéma Local d'Enseignement pour développer des formations correspondantes aux besoins locaux. Cet outil prévoit le développement des offres de formation, l'aménagement d'un campus universitaire, l'animation de la vie étudiante, le développement de l'accès aux études post-bac ou encore le soutien aux activités de recherche. SMA organise également un rallye à la découverte des entreprises locales ; -A travers son Projet de Territoire, la <b>Bretagne Romantique</b> a pour objectif de "créer des partenariats avec l'enseignement supérieur".
<b>Les lycées et les établissements d'enseignement supérieur ;</b>	-L'IUT de Saint-Malo organise des semaines d'intégration destinées aux classes de 4ème au siège du Groupe Roullier et du Groupe Beaumanoir) pour sensibiliser les jeunes aux métiers de demain ; -L'École Nationale Supérieure Maritime prévoit un nouvel établissement dans le quartier de Saint-Malo Paramé (action 12 du Schéma d'enseignement supérieur SMA "accompagnement et développement de l'ENSM).
<b>Le PETR pays de Saint-Malo</b>	Travaille sur la promotion des métiers et des formations prioritairement auprès des jeunes, du public en réinsertion et accompagner les nouveaux professionnels" outils de découverte des métiers de la pêche, (Charte FEAMP).

## Actions de « faire ensemble »

### **Portage par un EPCI - phase opérationnelle à partir de 2021 :**

-Basé sur la forme d'un continuum bac -3/+3, création d'un outil de communication présentant l'ensemble des établissements dès le niveau scolaire de la 4ème/3ème (stage de découverte professionnelle) avec un réseau de professionnels pouvant les accueillir en stage durant leur cursus jusqu'à la possibilité d'un premier emploi dans la vie active.

### **Portage par les Etablissements scolaires et les Clubs Entreprises - phase opérationnelle à partir de 2021 :**

-Création de parcours/rallyes itinérants à la découverte des entreprises du territoire ou par la création de classes « sur place » au sein des entreprises.

Orientation n°7 - Consolider l'attractivité du territoire vis-à-vis des jeunes ou des personnes en formation.

Action à développer : consolider des offres d'hébergement aux jeunes travailleurs ou aux personnes en formation.

<b>Noms des acteurs concernés</b>	Les Etablissements Publics de coopération intercommunale (EPCI) ; Le Foyer Jeunes Travailleurs TY AL LEVENEZ L'Agence pour la Formation Professionnelle des Adultes - AFPA Le Point Logement Jeunes
<b>Rôle des acteurs concernés</b>	
<b>Les Etablissements Publics de coopération intercommunale (EPCI) ;</b>	- <b>Saint-Malo Agglomération</b> par son Schéma Local d'Enseignement Supérieur, propose un déploiement d'une offre de logements diversifiée favorisant la mixité d'usage, notamment pour des logements étudiants. -A travers son Projet de Territoire, la <b>Bretagne Romantique</b> a pour objectif de permettre l'accès à un logement temporaire pour les jeunes et les apprentis,
<b>Le Foyer Jeunes Travailleurs TY AL LEVENEZ</b>	-Association Ty Al Levenez dispose de 4 FJT (2 à Saint-Malo, à Dol et Dinard) ainsi que d'un « Point Logement Jeunes » chargé d'accueillir et de guider les jeunes dans les différentes structures de logements (logements locatifs en ville, résidences Habitat Jeunes...) .
<b>AFPA et autres établissements</b>	-L'AFPA Saint Malo propose une offre d'hébergement adaptée de même que le lycée Hôtelier de Dinard et le CPAS Combourg.
<b>Le Point Logement Jeunes du pays de Saint-Malo</b>	-Accompagne les jeunes de 16 à 30 ans qui cherchent un logement (service gratuit qui les conseille selon leur localisation, leurs charges...).

## Actions de « faire ensemble »

### **Portage par les EPCI - phase opérationnelle à partir de 2021 :**

-Coordonner les offres de logements adaptés pour tous les jeunes travailleurs, stagiaires ou personnes en formation à l'échelle du pays (portail commun en lien avec les établissements scolaires type IUT) ;

### **Portage par un EPCI - phase opérationnelle à partir de 2021 :**

-Actions à mener en lien avec les PAE communautaires pour renseigner les jeunes travailleurs et personnes en formation, sur les structures d'hébergement existantes.

### **Actions proposées par le CODESEN 2018**

-Renforcer l'attractivité du territoire auprès des actifs disposant des compétences attendues par les entreprises locales en :

- Facilitant l'accès pour les entreprises locales aux compétences attendues ;
- développant l'attrait du territoire pour les actifs disposant des compétences attendues par les entreprises ;
- Soutenant le développement économique local (création, innovation...).

-Filière immobilière : une obligation de formation continue loi Alur et une nécessité de répondre aux besoins de professionnels qualifiés et sécuriser les activités, les parcours professionnels et la compétitivité des entreprises, face à un marché et une filière immobilière en profonde transformation.

Orientation n°8 - Assurer un maillage du territoire par des offres de transport alternatives à l'autosolisme

Action à développer : poursuivre la création d'une offre intermodale efficace et accessible pour l'utilisateur	
<b>Noms des acteurs concernés</b>	Les Etablissements Publics de coopération intercommunale (EPCI) ; Région Bretagne BREIZH GO (ILLENOO et TIBUS) ; Le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine ; La Société Nationale des Chemins de Fer français (SNCF) Le réseau EHOP ; La SPL Saint-Malo Baie du Mont-Saint-Michel (ex GIT)
Rôle des acteurs concernés	
<b>Les Etablissements Publics de coopération intercommunale (EPCI)</b>	<p><b>La CC de la Côte d'Emeraude</b>, EPCI compétent de second rang en matière de transport, mène une politique en faveur de la mobilité et développe des outils de communication pour mieux faire connaître l'offre de transport sur le territoire, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un service communautaire de transport à la demande « Tady Cool » permettant une réservation de véhicule à partir du domicile vers 13 points d'arrêts ;</li> <li>- un service permettant aux enfants de se rendre à l'école à pied ou à vélo en toute sécurité sous la surveillance de parents accompagnateurs (PAT'Mobile) en lien avec l'association d'actions sociales Steredenn ;</li> <li>- Un service permettant aux demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés pour se former, pour obtenir un emploi ou le conserver faute de moyen de transport (Mobil'Rance) ;</li> <li>- Une aire de covoiturage à Dinard (trois sont en projet : Beaussay sur Mer, Trémereuc et sur la prochaine plateforme multimodale de l'Hermitage à Pleurtuit).</li> <li>- Et un portail internet permettant de connaître l'ensemble des modes de transport sur le territoire est accessible sur le site de l'EPCI (lien cartes interactives).</li> </ul> <p>Un réseau de pistes cyclables reliant toutes les communes est également en projet. Sa phase opérationnelle est prévue pour 2020.</p>

**Saint-Malo Agglomération** est compétent en matière d'aménagement de l'espace communautaire, qui comprend notamment l'organisation des transports en commun. Cet EPCI dispose :

- d'un réseau de transport en commun par délégation de service public (accessible aux PMR) ;
- d'un site internet et d'un serveur vocal pour connaître les horaires de bus en temps réel ;
- d'une billetterie KORRIGO ;
- D'un Pôle d'échange intermodal en gare de Saint-Malo ;
- De 3 aires de Covoiturage (Saint-Père, Hirel et Miniac Morvan) et d'un parking relais (Saint-Malo).
- De 11 itinéraires de pistes cyclables sur son territoire (en lien avec la SPL Tourisme) ;

**La Bretagne Romantique** favorise le déplacement et la mobilité pour le développement de son territoire et améliore la vie quotidienne de ses habitants en proposant :

- des navettes gratuites reliant le territoire à Combourg (équipements sportifs/culturels et la gare) durant la période estivale ;
- De 4 aires de Covoiturage (Combourg, Tinténiac, Saint Domineuc et Pleugeuneuc) et d'un partenariat avec EHOP covoiturage ;
- De 8 itinéraires en vélo à vocation tourisme.

**La CC du Pays de Dol Baie du Mont Saint-Michel** dispose :

- D'un service de transport à la demande « Gallo'Bus » pour se rendre aux marchés de Dol de Bretagne et de Pontorson depuis le domicile des habitants ;
- D'un Pôle d'échange intermodal en Gare de Dol de Bretagne ;
- De 4 aires de Covoiturage (deux aires sur la commune de Dol-de-Bretagne, une aire sur la commune de Saint-Georges-de-Grehaigne et une aire sur la commune de Sains).
- D'itinéraires vélos pour le tourisme et pour les déplacements inter-communes.

<b>Région Bretagne</b>	<p>-BREIZH GO : réseau de transport en commun sur le territoire du pays (TIBUS et ILLENOO). Il assure le réseau de déplacement en bus sur l'ensemble du département Ille-et-Vilaine (ILLENOO) sur les Côtes d'Armor(TIBUS). Son objectif est de valoriser l'image du car et d'en faire une alternative concrète à la voiture, en offrant une solution de déplacement économique. Ce réseau dessert 134 communes dont une vingtaine sur le pays ;</p> <p>-MOBI BREIZH communique à travers un service d'information multimodale sur les transports publics en Bretagne et permet de préparer un itinéraire en transport public à partir des données de plus de 20 réseaux bretons.</p> <p>-OUEST GO : plateforme de covoiturage de proximité ;</p> <p>-TER : Propose un réseau de transport ferroviaire et une gamme de tarifs pour tous</p> <p>-VELO BRETAGNE : 8 grands itinéraires de véloroutes et voies vertes sillonnent la Bretagne dont 3 traversent le territoire du pays.</p>
<b>Le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine</b>	<p>-Dispose de 3 « voies vertes » qui traversent le territoire du pays (Saint-Malo/Arzal, Saint-Malo/Rhuy et Roscoff/Le Mont-Saint-Michel).</p>
<b>La Société nationale des chemins de fer français (SNCF)</b>	<p>-Propose un réseau de transport ferroviaire sur le territoire (lignes Rennes/St Malo et Caen/St Brieuc) en connexion avec l'ensemble du territoire national.</p> <p>-Dispose de 9 gares TER (Saint-Malo, Combourg, Bonnemain, Dingé, Dol-de-Bretagne, la Fresnais, la Gouesnière, Plerguer et Miniac-Morvan) ;</p> <p>-Dispose de 2 gares TGV (Saint-Malo et Dol-de-Bretagne).</p> <p>-KORRIGO : service permettant de regrouper les titres de transports et les offres sur un seul et même support (carte) en lien avec les partenaires (TER, Réseau SMA et ILLENOO sur le pays).</p> <p>-Propose une gamme de tarifs de transport TER pour tous.</p>
<b>Le réseau EHOP</b>	<p>-Propose un covoiturage de proximité spécialiste des trajets domicile-travail sur l'ensemble du territoire du pays mais aussi en région Bretagne pour les salariés en emploi, mais aussi pour les actifs en recherche d'emploi, et/ou en formation par son service "Ehop Solidaires".</p>
<b>La SPL Saint-Malo Baie du Mont-Saint-Michel</b>	<p>-Apporte une ingénierie aux collectivités pour les études et mise en réseaux des mobilités douces / accessibilité handicap / signalétique / voies vertes/Plan Vélo (entrée tourisme).</p>

<b>Sociétés privées de location de vélos</b>	<p>L'ensemble du territoire est desservi en location de vélos :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Mobilec, Loc'Malouine, Les Vélos Bleus, Ty Boost, Cycles Nicole,...(Saint-Malo) ;</li> <li>-Vélo Emeraude, Breizh Cycles (Dinard) ;</li> <li>-Gerald'Services (Bretagne Romantique) ;</li> <li>-Cycles Romé, Holland Bikes, (Dol de Bretagne).</li> </ul>
--	---

### Actions de « faire ensemble »

#### **Portage par un EPCI : phase opérationnelle à partir de 2021.**

- Coordonner et connecter l'ensemble des réseaux/outils (intermodalité offre/infrastructures/services/informations) pour permettre une communication accessible aux usagers ;
- Déploiement du support billettique « KORRIGO » aux services de transport les plus importants ;
- Réflexion sur les projets d'aires d'échanges multimodaux aux grands carrefours routiers ;
- Elaboration et diffusion d'un recueil de bonnes pratiques en lien avec la semaine de la mobilité ;
- Mobilisation de subvention pour les projets de mobilité durable dans les contrats territoriaux ;
- Promouvoir les nouveaux modes de déplacement urbain et innovants.

#### **Portage par les EPCI : phase opérationnelle à partir de 2021.**

- Poursuivre la réflexion sur la traversée de la Rance par les vélos ;
- Création d'un réseau commun et continu de pistes cyclables de proximité (avec fléchage et signalétique) en lien avec la SPL Tourisme ;

#### **Portage par les collectivités : phase opérationnelle à partir de 2021.**

- Réflexion sur le développement de l'axe Dinan/Dol de Bretagne et les liaisons entre TER et TGV ;

#### **Propositions d'actions CODESEN 2018**

- Mettre en place le franchissement sécurisé du barrage de la Rance à vélo et finaliser l'aménagement de la voie verte Baie du Mont Saint-Michel (EV4) ;
- Favoriser les actions concrètes en faveur de l'usage de vélo (mise en place de stationnements sécurisés pour les vélos sur les aires de covoiturage, généralisation de l'Indemnité Kilométrique Vélo,...)

Orientation n°9 : Changer les pratiques des collectivités du pays, en vue de maîtriser les besoins de déplacements, dès la définition des projets

Action à développer : systématiser les études « déplacements » dans les projets et sensibiliser les acteurs locaux

<b>Noms des acteurs concernés</b>	Les Etablissements Publics de coopération intercommunale (EPCI) ; Le PETR Pays de Saint-Malo. Associations
<b>Rôle des acteurs concernés</b>	
<b>Les Etablissements Publics de coopération intercommunale (EPCI)</b>	<p><b>-Saint-Malo Agglomération</b> a décidé d'élaborer un Plan Global de Déplacements pour mieux connaître les conditions de mobilité des habitants, et dresser un plan d'actions hiérarchisées afin d'améliorer les déplacements quotidiens et touristiques (études en cours).</p> <p><b>-La Bretagne Romantique</b>, par son Projet de Territoire (action n°22), souhaite améliorer et développer la mobilité pour les habitants (plan de déplacements doux, vélos électriques, aires de covoiturage,...) pour créer un territoire accessible, solidaire et coopératif.</p> <p><b>-La Côte d'Emeraude</b> mène une politique en faveur de la mobilité. Celle-ci prévoit de développer des outils de communication pour mieux faire connaître l'offre de transport sur le territoire et s'articule autour de deux volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-l'amélioration de la mobilité par la création ou l'adaptation d'infrastructures et de services ;</li> <li>-Le développement de la communication autour de l'offre de transport existante sur le territoire ;</li> </ul> <p>La collectivité dispose d'un « programme d'actions mobilité » pour favoriser la mobilité alternative et l'intermodalité et d'un schéma directeur des liaisons cyclables communautaires.</p> <p><b>-La CC pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel</b> mène une politique en faveur de la mobilité au travers de son dispositif Vélo Baie s'appuyant sur le développement d'itinéraires vélos et</p>

	notamment de bourg à bourg à partir de son schéma de déplacement touristique et du développement de point de location de vélo sur son territoire.
<b>Le PETR pays de Saint-Malo.</b>	<p>-le pays de Saint-Malo s'engage pour favoriser une mobilité durable avec les 4 Communautés du pays de Saint-Malo pour répondre à ces enjeux, en mettant en commun leurs réflexions et actions, et notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser les connexions entre les différents modes de transport ;</li> <li>- Sensibiliser à l'utilisation des éco-mobilités (ex : la semaine de la mobilité, évènement annuel) ;</li> <li>- Faire connaître les acteurs locaux de la mobilité.</li> </ul> <p>-Dispose d'un réseau d'acteurs locaux par son Conseil de Développement (CODESEN) avec un cadre de discussion et de proposition permettant l'implication de chacun aux réflexions, projets et actions, conduits à l'échelle du pays de Saint-Malo sur le thème du transport et de la mobilité ;</p> <p>-Scot révisé : favoriser l'émergence d'une offre globale de déplacements à l'échelle du pays (objectifs 55/56/57 du DOO) ;</p> <p>- en cours 2018 : étude sur la réalisation d'un plan d'aires pour co-voiturage à l'échelle du territoire.</p>
<b>Associations « A Vélo Malo » et « Dinard Emeraude A Vélo »</b>	<p>-Permet la promotion du vélo à Saint-Malo (A Vélo Malo) et la pratique du vélo sur la C.C. Côte d'Emeraude (Dinard Emeraude A Vélo) ;</p> <p>-Intervient auprès des municipalités pour l'amélioration des aménagements permettant les déplacements en sécurité à vélo sur des axes reliant les différents quartiers de l'agglomération malouine et de la CC Côte d'Emeraude.</p>
<b>Actions de « faire ensemble »</b>	
<b>Portage par un EPCI : phase opérationnelle à partir de 2020.</b>	
-Etude des flux générés par tout nouveau projet d'aménagement ou d'équipement (en lien la fiche d'application du SCOT pour les révisions de PLU) ;	
<b>Portage par les quatre EPCI : phase opérationnelle à partir de 2021.</b>	
-Réaliser un schéma de développement des mobilités douces en centre urbain pour les différents pôles du territoire ;	
-Aboutir à un réseau d'aires de covoiturage sur le territoire (portail commun PETR) et créer un lien	

avec les réseaux de transport en commun existants.

**Portage par le PETR : phase opérationnelle à partir de 2018.**

-Contrat de ruralité : réflexion sur la mobilité de certains projets ;  
-SCoT révisé : application du SCoT révisé dans les documents d'urbanisme pour les projets d'aménagement à venir (des actions 56 à 76 du DOO en lien avec le transport et les déplacements).

**Portage par la Région Bretagne : phase opérationnelle à partir de 2018.**

-Le schéma directeur régional d'accessibilité programmé pour faciliter l'accès des transports collectifs à toutes les personnes en situation de handicap (sensoriel, moteur, cognitif et psychique). Ce schéma vise à développer l'accessibilité de tous les services liés au transport public de voyageurs, sur les lignes ferroviaires et routières gérées par la collectivité régionale ;

**Proposition d'action du CODESEN 2018**

-Mise en place d'un unique PASS'TRANSPORT permettant d'accéder à l'ensemble des offres de transports (ferroviaire, interurbain, bus urbain, location vélo, etc...) par une généralisation de la Carte Korrigo.

Orientation n°10 - Conforter les modes de transport à l'international à partir des atouts et spécificités du territoire

Action à développer : renforcer l'offre de services maritimes et aériens et soutenir la création de nouveaux modes de communication.	
<b>Noms des acteurs concernés</b>	L'Aéroport de Dinard Bretagne. Le port passagers/croisières de Saint-Malo
<b>Rôle des acteurs concernés</b>	
<b>La Région Bretagne/ CCI – Aéroport de Dinard Bretagne</b>	<p>-Géré par la Société d'exploitation des aéroports de Rennes et Dinard (SEARD), groupement constitué de la CCI et du groupe Vinci Airports ;</p> <p>-Propose 3 lignes directes (Londres, Guernesey et East Midlands) par l'intermédiaire de deux compagnies aériennes (Ryannair et Aurigny) ainsi que des correspondances avec 3 autres destinations UK ;</p> <p>-Pour les déplacements professionnels, possibilité d'affréter un vol au départ de Dinard, pour toutes les distances, court, moyen ou long courrier en jet privé ;</p> <p>-Propose des services annexes (taxis, location de véhicules et covoiturage par la plateforme Car-Fly).</p>
<b>La Région Bretagne/CCI – Port passagers/croisières de Saint-Malo</b>	<p>-Géré par la CCI qui coordonne l'accueil des paquebots et de la promotion de la destination auprès des compagnies de croisière ;</p> <p>-Accueille entre 21 et 38 escales (une à deux journées sur Saint-Malo) et intègre la CCI développe sa présence et son champ d'actions dans plusieurs organisations de croisières :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au niveau régional : Cruise Brittany regroupant 3 ports bretons : Saint-Malo, Lorient, Belle île et Brest ;</li> <li>- Au niveau national : Le French Atlantic Ports (Réseau des ports atlantiques de France) ;</li> <li>- Au niveau européen : Cruise Europe (Réseau des ports européens de la Baltique au Portugal) ;</li> </ul> <p>-Propose des départs réguliers vers la Grande-Bretagne (Portsmouth, Plymouth, Jersey, Guernesey, Poole) avec les compagnies Condors Ferries et Brittany Ferries.</p>

## Actions de « faire ensemble »

### **Portage par les collectivités et les chambres consulaires : phase opérationnelle à partir de 2021.**

- Réaliser un portail dédié aux offres de transports maritimes « passager » possibles depuis Saint-Malo (en lien avec les compagnies maritimes) ;
- Consolider les possibilités de développement du trafic transmanche (voyageurs, fret) ;
- Elaborer le plan régional d'action logistique (fret) pour une stratégie durable au service des entreprises des 3 ports de région (avec Lorient et Brest).

Orientation n°11- Articuler les différents outils existants (SCoT, PLH, PLU...) sur les questions de la gestion urbaine et de la maîtrise foncière

Action à développer : favoriser les initiatives en matière de gestion du foncier dans les outils d'urbanisme/planification et mutualiser les moyens techniques et financiers à l'échelle du territoire.

<b>Noms des acteurs concernés</b>	Le PETR Pays de Saint-Malo ; Les Etablissements Publics de coopération intercommunale (EPCI) ; Région Bretagne.
<b>Rôle des acteurs concernés</b>	
<b>Le PETR pays de Saint-Malo</b>	<p>-Le PETR dispose d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) révisé depuis 2017. Il s'agit d'un outil de conception et de mise en œuvre de planification intercommunale avec des orientations en termes de densité et de formes urbaines. Le Document d'Orientations de d'Objectifs (DOO) précise les objectifs de densité moyenne par secteur géographique. Ces objectifs de densité constituent une moyenne qui doit être tenue, au vu de l'ensemble de la production de logements projetée à l'échelle de la commune, tant en renouvellement urbain, qu'en extension urbaine (objectif 4 du DOO).</p> <p>Pour favoriser l'émergence d'opérations de renouvellement urbain sur l'ensemble du pays, le SCoT demande aux autorités compétentes en matière de document d'urbanisme local d'analyser la capacité de densification et de mutation des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales (objectif 9 du DOO).</p> <p>-Le PETR dispose d'un service permettant de suivre « la vie » des documents d'urbanisme des 73 communes et leurs comptabilités avec le Scot.</p>
<b>Les Etablissements Publics de coopération intercommunale (EPCI)</b>	<p>-<b>La Côte d'Emeraude</b> mène une politique de l'habitat à travers son Programme Local de l'Habitat 2015-2021. En matière de consommation de l'espace, les actions du PLH sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser des densités moins consommatrices d'espace en fixant un objectif de répartition de l'offre nouvelle de logements dans une logique d'économie d'espace et en proposant des densités minimales et des objectifs densités moyennes à l'échelle communautaire avec pour ambition la</li> </ul>

	<p>préservation de la ressource foncière.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer une gestion foncière pérenne en engageant le lancement d'une étude de «repérage des dents creuses» (zone U) sur chacune des communes et en mobilisant le système d'information géographique (SIG) dans un objectif de veille foncière (fiche action n°2 du PLH) ;</li> <li>- Développer la pratique de l'aide à la charge foncière en offrant aux communes les conditions financières favorables à une meilleure maîtrise publique du foncier urbanisable ;</li> <li>- Un temps de formation auprès des agents et des élus locaux est également prévu dans le PLH.</li> </ul> <p>Par une aide à la charge foncière, la collectivité permet la réalisation de réserves foncières communales pour la production de logements locatifs sociaux et en accession sociale.</p> <p>La CCCE dispose également d'un service ADS commun à l'ensemble de son territoire.</p> <p><b>-La Bretagne Romantique</b> est dotée d'un Programme Local de l'Habitat en vigueur jusqu'en octobre 2019. Ce PLH permet la mise en place d'outils de veille et d'actions visant à privilégier l'approche environnementale de l'urbanisme (AEU) pour l'aménagement des nouvelles zones d'habitat (analyses paysagères, traitements des effluents, maîtrise des nuisances liées au bruit, liaisons douces, maîtrise et innovation énergétiques) ;</p> <p>La collectivité dispose d'un service d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) mutualisé avec le Pays de Dol Baie du Mont Saint-Michel.</p> <p>Une réflexion sur l'élaboration d'un PLUI est inscrite dans le Projet de Territoire de la Bretagne Romantique.</p> <p><b>-Saint-Malo Agglomération</b> dispose d'un deuxième Programme Local de l'Habitat (2014-2019) avec comme première action la mise en place une stratégie foncière renforcée à l'échelle du territoire. Cette stratégie s'appuie sur plusieurs moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une ingénierie d'appui auprès des communes pour la concrétisation de leurs projets en lien avec le PLH ;</li> <li>- Un suivi des projets communaux à partir d'échanges réguliers avec les élus ;</li> <li>- Des conventions cadres avec l'Établissement Public Foncier de Bretagne (EPF) et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) permettant une démarche d'acquisition du foncier pour les</li> </ul>
--	--

	<p>communes (bâti et non bâti).</p> <p>La production d'une offre durable et adaptée aux besoins est une action priorisée dans le PLH. L'objectif est de développer des projets d'aménagements de qualité urbaine, architecturale et paysagère et appui sur le Scot avec différents moyens.</p> <p>Saint-Malo Agglomération est doté d'un service urbanisme permettant de suivre « la vie » des documents d'urbanisme des 18 communes et leurs comptabilités avec le PLH.</p> <p>SMA dispose également d'un service d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) mutualisé avec la Ville de Saint-Malo et d'un atlas de l'habitat présentant à travers des cartes interactives des informations liées à la population, l'emploi et à l'habitat. Il décline de manière graphique et intuitive les données statistiques centralisées par l'ADIL 35 (Agence Départementale d'informations pour le Logement) sur le territoire.</p> <p><b>-La CC Pays de Dol-Baie du Mont Saint-Michel</b> n'est pas dans l'obligation de formaliser sa politique de l'habitat par un Programme Local de l'Habitat. Un PLH et une OPAH ont été menés sur le territoire de l'ex-Communauté de Communes Baie du Mont Saint-Michel jusqu'à fin 2017. Une étude de stratégie foncière a été menée dans ce cadre en novembre 2011 permettant de visualiser le foncier mobilisable à court, moyen et long terme. Dès lors, la Communauté de Communes poursuit ses actions sans document cadre et mène notamment les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La Communauté de Communes réalise des lotissements d'habitat sur St-Georges de Gréhaigne, Trans-la-Forêt et Sougéal favorisant une optimisation du foncier en milieu rural;</li> <li>- La collectivité dispose d'un service d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) mutualisé avec le Pays de Dol Baie du Mont Saint-Michel.</li> </ul> <p>L'organisation de permanences Habitat pour aider les particuliers privés à obtenir des aides à la rénovation énergétique et/ou à l'adaptation de leur logement à la vieillesse et au handicap favorise l'utilisation du bâti existant.</p>
<p><b>La Région Bretagne</b></p>	<p>-Dispose d'un Service Connaissance, Observation, Planification et Prospectives (SCOPP) chargé de travailler à la cohérence et à la synergie des études et des connaissances disponibles à la Région ou avec les partenaires, développer l'observation, à la fois des dynamiques territoriales mais également de la diffusion des politiques régionales dans le territoire.</p>

	Le SCOPP a également pour mission, de travailler à l'élaboration des documents transversaux de planification régionale (SRADDET) et leur déclinaison dans les schémas territoriaux et document d'urbanisme des communes.
--	--

### **Actions de « faire ensemble »**

#### **Portage par chaque EPCI : phase opérationnelle à partir de 2021.**

- Inscrire les orientations en termes de densité et de formes urbaines du Scot révisé dans les prochaines révisions de documents d'urbanisme (en lien avec la fiche d'application SCOT) ;
- Lancer les réflexions autour de la compétence PLUI - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et identification, délimitation et arrêt de zones agricoles protégées dans tous les documents ;

#### **Portage par les EPCI : phase opérationnelle à partir de 2021.**

- Développer un partenariat avec l'Établissement Public Foncier de Bretagne (EPF) pour permettre une démarche d'acquisition du foncier pour les communes ;
- Création d'un référentiel foncier par la réalisation d'une étude de repérage des dents creuses et des friches urbaines.

Orientation n°11 - Mettre en œuvre un plan de rénovation énergétique du bâtiment à l'échelle du pays

Action à développer : poursuivre une dynamique collective entre acteurs et favoriser les moyens dédiés à la rénovation énergétique.	
<b>Noms des acteurs concernés</b>	L'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) Le PETR Pays de Saint-Malo ; Les Etablissements Publics de coopération intercommunale (EPCI) ; Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine ; Région Bretagne ; L'ADEME ; La Chambre des Métiers.
<b>Rôle des acteurs concernés</b>	
<b>L'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat)</b>	Il s'agit d'un établissement public placé sous la tutelle des ministères en charge du Logement, du Budget et de l'Economie. Le programme « Habiter Mieux » de l'Anah a été lancé en 2010 avec l'objectif de proposer un dispositif d'aides à l'amélioration énergétique des logements privés de ménages aux revenus modestes.
<b>Le PETR pays de Saint-Malo</b>	-Selon le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) révisé et le DOO (III, 3, Objectif 101) : ne pas créer de frein à la mise en œuvre, pour les bâtiments, de solutions énergétiques sobres et efficaces (isolation par l'extérieur, ossature bois, toiture végétalisée, éco matériaux, bio climatisme, récupération des eaux de pluie...), afin de permettre la généralisation des bâtiments économes en énergies sur le Pays de Saint-Malo -Le pays dispose d'un service « Espace Info-Energie » pour conseiller et sensibiliser les particuliers sur le thème de l'énergie. Ce service, financé par la Région et l'ADEME, propose : <ul style="list-style-type: none"> <li>- De trouver des solutions concrètes de maîtrise des consommations d'énergie : chauffage, isolation, éclairage, équipement, choix des matériaux... ;</li> <li>- De réaliser des évaluations simplifiées de la consommation énergétique dans l'habitat, en fonction de différents critères : bâti, équipements électriques et thermiques ;</li> <li>- Des solutions techniques et un accompagnement financier</li> </ul>

	<p>permettant la concrétisation de projets.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'une plateforme de rénovation énergétique qui assure l'accompagnement des particuliers souhaitant diminuer la consommation énergétique de leur logement, en complément des dispositifs existants sur le territoire.</li> </ul>
<p><b>Les Etablissements Publics de coopération intercommunale (EPCI)</b></p>	<p><b>-Saint-Malo Agglomération</b> mène une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) depuis 2014. L'opération « Améliorer son logement » propose aux propriétaires occupants et bailleurs un accompagnement gratuit et personnalisé dans la réalisation de leurs travaux de rénovation : du diagnostic du logement jusqu'à la réception des travaux avec un financement de travaux par les aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah et le programme Habiter Mieux).</p> <p>Un dispositif MOUS (Maîtrise d'Ouvre Urbaine et Sociale) a pour objectif de promouvoir l'accès au logement des personnes et familles défavorisées.</p> <p>Des permanences dédiées au public sont proposées au siège du pays de Saint-Malo pour une meilleure proximité.</p> <p>Un Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) est en cours d'élaboration. Il s'agit d'un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie, notamment des bâtiments publics.</p> <p><b>-La Bretagne Romantique</b> a mené une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur l'ensemble des 27 communes de son territoire durant 4 ans (2014-2017). Le Projet de Territoire de la Bretagne Romantique prévoit désormais d'analyser les retombées en réalisant un bilan économie d'énergie et un plan économique de l'impact de l'OPAH sur les entreprises du territoire.</p> <p><b>-La CC Pays de Dol Baie du Mont Saint-Michel</b> n'est pas dans l'obligation de formaliser sa politique de l'habitat par un Programme</p>

	<p>Local de l’Habitat. Un PLH et une OPAH ont été menées sur le territoire de l’ex-Communauté de Communes Baie du Mont Saint-Michel jusqu’à fin 2017. Dès lors, la Communauté de Communes poursuit ses actions sans document cadre et mène organise notamment des permanences Habitat pour aider les particuliers privés à obtenir des aides à la rénovation énergétique et/ou à l’adaptation de leur logement à la vieillesse et au handicap favorise l’utilisation du bâti existant. Un Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) est également en cours d’élaboration. Cet outil de planification a pour but d’atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d’énergie, notamment des bâtiments publics. Des permanences de l’ADIL sont également organisées à Dol de Bretagne, l’architecte-conseil réalisant des permanences à Dol et à Pleine-Fougères.</p> <p>-<b>La Côte d’Emeraude</b> dispose, à travers son PLH, d’actions pour lutter contre la précarité énergétique et notamment en maintenant le programme « Habiter Mieux » en diffus (des permanences sont proposées tous les mois aux particuliers pour le montage de dossiers Anah).</p> <p>Dans le cadre de son prochain Programme Local de l’Habitat (2021-2026), un PIG (Programme d’intérêt Général) visant à améliorer des ensembles d’immeubles ou de logements est prévu.</p>
<p><b>L’Agence Départementale d’Information sur le Logement (ADIL 35)</b></p>	<p>-Propose des permanences pour informer et conseiller tous les publics - particuliers, professionnels partenaires, élus, agents des collectivités locales et autres acteurs de l’habitat sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales en matière de logement.</p>
<p><b>Conseil Départemental d’Ille-et-Vilaine</b></p>	<p>-Le Département d’Ille-et-Vilaine lutte contre la précarité énergétique et le logement indigne par le biais d’un dispositif d’aide à la rénovation. Ce programme encourage les propriétaires qui occupent leur logement et ceux qui le louent en complément des aides de l’Agence Nationale de l’Habitat (Anah et le programme <i>Habiter Mieux</i>).</p>
<p><b>La Région Bretagne et l’ADEME</b></p>	<p>-La Région Bretagne et l’ADEME se sont associés pour mettre en œuvre des plates-formes locales de rénovation de l’habitat dont l’objectif est d’accompagner le particulier, quel que soit son statut, dans son projet de rénovation en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Simplifiant ses démarches ;</li> <li>- Lui permettant d’être accompagné sur les champs de</li> </ul>

	<p>compétences suivants : qualité énergétique, précarité, qualité d'usage (accessibilité, adaptabilité, qualité de l'air intérieur, ...), procédures administratives, aspects juridiques et financiers,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favorisant la lisibilité des aides financières ;</li> <li>- Sécurisant son parcours de travaux, la qualité de ses travaux et le suivi de ses consommations.</li> </ul>
<b>La Chambre des Métiers</b>	-Propose aux chefs d'entreprises du bâtiment des formations sur l'éco-rénovation et la rénovation énergétique des bâtiments qui s'appuient principalement sur des actions d'information et d'accompagnement collectif pour les entreprises devant s'adapter aux fortes évolutions que connaît ce secteur d'activité.
<b>Actions de « faire ensemble »</b>	
<p><b>Portage par le PETR : phase opérationnelle à partir de 2021</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Mise en place d'un programme de sensibilisation des publics jeunes (gestes verts) ;</li> <li>-Soutien à l'innovation dans les domaines de la domotique dans le bâtiment permettant une meilleure gestion de l'énergie et une diminution de la consommation électrique (chauffage, climatisation, éclairage et fonctionnement des appareils électriques) ;</li> <li>-Mise en place de concours locaux en vue de faire connaître les réalisations locales innovantes en matière de rénovation énergétique ;</li> <li>-Renforcement de la labellisation des entreprises locales du bâtiment (ex : mention « Reconnu Garant de l'Environnement - RGE » de l'ADEME).</li> </ul>	

Orientation n°13 - Soutenir l'émergence d'initiatives locales favorisant de nouvelles formes d'habitat

Action à développer : initier la réalisation d'opérations innovantes et soutenir les actions de sensibilisation des acteurs locaux	
<b>Noms des acteurs concernés</b>	<p>Le PETR Pays de Saint-Malo ;                  Les Etablissements Publics de coopération intercommunale (EPCI) ;                  Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine                  Les Associations HPO (Habitat Participatif de l'Ouest) et PARASOL 35 (réseau d'acteurs autour de l'habitat participatif en Ille et Vilaine).                  Le SCIC ECLIS</p>
Rôle des acteurs concernés	
<b>Le PETR pays de Saint-Malo</b>	<p>-Par son Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) révisé, le Document d'orientations de d'Objectifs (DOO II, 1 – Objectifs 11 et 12) doit permettre la cohérence de l'offre de logement et des formes urbaines, notamment pour la production de logements des jeunes et des personnes âgées. Cela doit permettre une diversité des tailles de logements et de parcelles, afin de disposer d'un parc immobilier varié à l'échelle du territoire.</p> <p>Le DOO privilégie également les formes urbaines limitant l'étalement urbain (Objectif 19/20/21/22/23) en vue d'organiser les développements urbains, l'urbanisation du territoire est appréciée, dans le cadre des documents d'urbanisme locaux, autour de trois organisations différentes : la ville ou le bourg, le village et l'urbanisation diffuse.</p> <p>-Par son Conseil de Développement (CODESEN), le PETR favorise la création de groupes "d'habitants participatifs" et de les accompagner dans la réalisation de leur projet. Des temps d'information et d'échanges sur cette thématique sont proposés.</p>
<b>Les Etablissements Publics de coopération intercommunale (EPCI)</b>	<p>-L'action n°4 du Programme Local de l'Habitat 2015-2021 de la <b>Côte d'Emeraude</b> permet de promouvoir l'émergence de « l'Eco-habitat » dans les futures opérations en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposant une démarche d'élaboration participative ;</li> <li>- Optimisant la consommation des ressources et des matériaux, en développant les filières locales et les circuits</li> </ul>

	<p>courts ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettant en œuvre une qualité architecturale et urbaine qui concilie urbanité et qualité de vie.</li> </ul> <p>La collectivité a lancé un appel à projet à l'attention des communes pour la réalisation d'opération « Eco-Habitat », en construction ou en réhabilitation, s'inscrivant dans une volonté de maîtrise foncière. La CCCE apporte une subvention aux projets retenus.</p> <p>-A travers une convention de partenariat PLH, <b>Saint-Malo Agglomération</b> collabore avec l'ensemble des communes du territoire sur les besoins des populations en matière d'habitat, et notamment pour inciter la réflexion autour des formes urbaines et des densités des logements neufs.</p> <p>Une exposition itinérante sur les formes urbaines est en circulation depuis 2016 (en collaboration avec l'université Rennes II) sur les communes de l'agglomération. L'objectif est de sensibiliser les élus locaux à la densification et à la maîtrise foncière.</p> <p><b>La CC Pays de Dol Baie du Mont Saint-Michel</b> favorise les initiatives sur les formes d'habitat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La Communauté de Communes adhère pour le compte des communes au réseau CAU35 du Conseil Départemental visant à mettre à disposition des usagers, des mairies et de la Communauté de Communes un architecte-conseil.</li> <li>- Un projet d'habitat participatif a émergé sur Dol de Bretagne à l'initiative d'habitants et avec le partenariat d'Emeraude Habitation, organisme HLM, et de la Ville de Dol de Bretagne. Cet habitat participatif accueillera propriétaires occupants (aidés ou non) et locataires du bailleur social favorisant ainsi la mixité sociale. Ce projet est actuellement en phase travaux.</li> <li>- Un Hostel (mené par un porteur de projet privé Edd Hostel) a ouvert ses portes en février 2018 sur Dol de Bretagne, le 1<sup>er</sup> à l'échelle de la Bretagne. Ce concept innovant vise particulièrement les jeunes touristes en proposant un lieu hybride mixant auberge de jeunesse (avec ses dortoirs et lieu de vie) et hôtel avec ses chambres privatives pouvant accueillir 50 voyageurs.</li> </ul>
<p><b>Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine – CAU 35</b></p>	<p>-Par le biais d'une convention avec les communes ou l'EPCI, le département dispose d'un Conseil en Architecture et Urbanisme (CAU 35). Ce service, dont l'objectif est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, accompagne le montage de projet d'aménagement publics ou privés (assistance</p>

	à la réflexion, à la programmation et au suivi des opérations), dispose d'architectes-conseillers qui apportent des conseils en urbanisme et droit des sols.
<b>Associations PARASOL 35.</b>	<b>HPO et</b> L'Association Habitat Participatif de l'Ouest (HPO) est un espace de mutualisation et d'entraide entre les groupes de « futurs » voisins, de capitalisation de la ressource, de développement d'outils pédagogiques et de transmission des savoirs pour la réalisation de projets d'habitat participatif sur la région Bretagne. PARASOL 35 (réseau d'acteurs autour de l'habitat participatif en Ille et Vilaine) est une association ayant pour objectif de favoriser la création de groupes d'habitat participatif, et sous différentes formes d'habitats (éco-hameaux, d'habitats groupés, autogérés,...).
<b>Actions de « faire ensemble »</b>	
<p><b>Portage par chaque EPCI : phase opérationnelle à partir de 2021.</b> -Coordination et réflexion communes sur le développement de l'habitat participatif et/ou partagé (hébergement d'étudiant / services aux personnes âgées) en lien avec les associations spécialisées.</p> <p><b>Portage par le PETR lien avec les EPCI : phase opérationnelle à partir de 2021.</b> -Conventionner avec le Conseil Départemental 35 pour que l'ensemble des communes adhèrent au Conseil en Architecture et Urbanisme (CAU 35) ; -Mise en place de plan de communication relatif aux nouvelles formes d'habitat et organisation de temps d'information et de soirées d'échanges spécifiques.</p> <p><b>Proposition d'actions du CODESEN 2018</b> -Favoriser et développer l'Habitat partagé et faire évoluer les modes d'habitation dans un objectif de développement durable et social (intergénérationnel)</p>	

Action à développer : construire une vision partagée et structurer l'offre de services à l'échelle des bassins de vie	
<b>Noms des acteurs concernés</b>	<p>Les Etablissements Publics de coopération intercommunale ;                      Le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine                      La Région Bretagne                      La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC – Etat)                      L'association Agendaou</p>
<b>Rôle des acteurs concernés</b>	
<b>Les Etablissements Publics de coopération intercommunale (EPCI) et services municipaux</b>	<p>En matière de culture, <b>la Bretagne Romantique</b> dispose d'un réseau de ces bibliothèques (2 médiathèques, 12 bibliothèques et 1 ludothèque) permettant de déployer une politique de lecture publique sur son territoire.</p> <p>Ce réseau propose à chaque habitant une offre documentaire variée (livres, revues, bandes-dessinées, CD, DVD, ressources numériques...), mais aussi des animations culturelles pour tous les goûts (spectacles, expositions, ateliers d'arts plastiques, temps de jeux et de lectures...).</p> <p>Le Projet de Territoire de la Bretagne Romantique affiche la volonté de développer l'accès à la culture.</p> <p><b>La Côte d'Emeraude</b> étudie la mise en place d'un réseau intercommunal des médiathèques et bibliothèques de son territoire dans l'objectif de favoriser l'accès à l'information, à la connaissance et à la culture.</p> <p><b>La CC du Pays de Dol Baie du Mont Saint-Michel</b> dispose d'un réseau de quatre médiathèques nommées « Gallo'thèques », et d'une Maison des Jeunes et de la Culture (MIJ) proposant des activités sportives, artistiques et culturelles sur place et sur différents sites. La collectivité gère également le fonctionnement de l'Ecole de Musique Intercommunale, en vue de contribuer à l'éveil et l'apprentissage musical des enfants.</p>

	<p>Certaines communes comme Dinard, Dol-de-Bretagne, Saint-Malo, Cancale, Combourg ou Pleine-Fougères disposent de services culturels programmant des évènements et des manifestations durant l'année.</p>
<b>Le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine</b>	<p>Le Département a mis en place un comité consultatif « spectacle vivant et arts visuels ». Ce comité permet la mise en réseau des acteurs culturels d'Ille-et-Vilaine et la promotion de la création artistique. Son objectif est de contribuer à la réflexion sur les politiques culturelles départementales.</p>
<b>La Région Bretagne</b>	<p>La Direction de la culture et des pratiques culturelles met en œuvre les grandes orientations de la politique culturelle adoptée par l'Assemblée régionale. Cette direction vise à renforcer la présence artistique sur le territoire régional et à accompagner les acteurs du spectacle vivant, des arts plastiques, du cinéma et de l'audiovisuel, qu'au monde, du livre, du disque et de toutes les formes de création émergentes.</p> <p>La sauvegarde et la valorisation du riche patrimoine culturel immatériel régional sont également au cœur des missions de la Direction de la Culture.</p> <p>Elle est composée des 3 services :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-le service de la coordination et du Conseil culturel de Bretagne (SCACC) ;</li> <li>-le service arts et du développement territorial (SADT) : théâtre, danse, musique, arts plastiques et patrimoine culturel immatériel régional ;</li> <li>-le service images et des industries de la création (SIMAG) : cinéma, audiovisuel, disque, livre et radio.</li> </ul>
<b>La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)</b>	<p>La DRAC coordonne les actions de l'État dans le domaine de la culture et développe des coopérations avec les collectivités territoriales pour mener des politiques communes. Les missions de la DRAC se déclinent de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel ;</li> <li>-favoriser la création des œuvres d'art et de l'esprit ;</li> <li>-développer les pratiques et les enseignements artistiques et contribuer au développement de l'éducation artistique et culturelle des enfants et des adultes ;</li> <li>-et soutenir les industries culturelles : le livre et le</li> </ul>

	<p>cinéma/audiovisuel en région.</p> <p>Le service de l'éducation artistique et culturelle permet un partenariat entre des établissements d'enseignement scolaire et des structures/institutions culturelles et artistiques.</p>
<b>L'association Agendaou</b>	<p>Créé en 2012, Agendaou.fr est un site interactif et mis à jour quotidiennement.</p> <p>Il diffuse la programmation des événements culturels, sportifs ou de loisirs sur la moitié nord des départements d'Ille et vilaine et Cotes Armor (secteur Côte d'Emeraude/ Pays de Rance, de Pléneuf-Val-André au Mont-Michel et au sud jusqu'à Bécherel).</p> <p>Depuis 2014, ce support est complété par un annuaire ouvert aux professionnels et aux associations, afin de compléter l'offre touristique.</p>

### Actions de « faire ensemble »

#### **Portage par le PETR (si EPCI non compétent) : phase opérationnelle à partir de 2021.**

- Construction d'un état des lieux de l'utilisation des salles culturelles à l'échelle du pays ;
- Etude spécifique des emplois et des compétences présents sur le pays dans les domaines culturels ;
- Mise en place de coordinations thématiques (réunion des responsables de salles culturelles...) ;
- Relayer la programmation culturelle en lien avec le site Agendaou.fr

#### **Portage par un ou plusieurs EPCI : phase opérationnelle à partir de 2021.**

- Création de service de consultation à distance des fonds des médiathèques
- Création de lignes de rabattement sur les équipements culturels
- Diffusion numérique de spectacles dans les centres culturels locaux

#### **Propositions du CODESEN 2018**

- Créer une programmation culturelle du territoire du pays : coordonner et communiquer sur l'ensemble des évènements à l'échelle du pays ;
- Transmettre la culture aux plus jeunes : créer une programmation d'évènements culturels (théâtre, expositions) en milieux scolaires en associant les services à la jeunesse de collectivités et les associations culturelles.
- Mutualiser les moyens des écoles de musique en proposant une spécialité par établissement.

Orientation n°15 : Consolider l'offre de services existante en matière de sports et de loisirs

Action à développer : construire une vision partagée et structurée de l'offre de services à l'échelle des bassins de vie	
<b>Noms des acteurs concernés</b>	<p>Les Etablissements Publics de coopération intercommunale ;                  Le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine ;                  Le Comité départemental Olympique et sportif (CDOS) ;                  La Région Bretagne ;                  Le GIP Groupement d'intérêt public « Campus sport Bretagne » ;</p>
<b>Rôle des acteurs concernés</b>	
<b>Les Etablissements Publics de coopération intercommunale (EPCI) et services municipaux</b>	<p><b>-La CC du Pays de Dol Baie du Mont Saint-Michel</b> dispose de deux accueils de loisirs (l'accueil de Loisirs Les Coloriés à Dol de Bretagne et l'accueil de Loisirs Gallo'Pade à Pleine Fougères).</p> <p><b>-La Bretagne Romantique</b> soutient le sport sur son territoire par la mise à disposition d'équipements communautaires (piscine de Combourg, complexes sportifs à Combourg et à Tinténiac, une salle de gym et une base nautique à Saint Domineuc.</p> <p>La collectivité dispose d'un office des sports de la Bretagne Romantique (OSBR) proposant des activités sportives et des formations encadrées par une équipe d'éducateurs sportifs.</p> <p>-La collectivité apporte également un financement au transport des scolaires vers certains équipements sportifs et lors de manifestations ponctuelles (la Semaine de découverte de la gym par exemple).</p> <p>Le Projet de Territoire de la Bretagne Romantique affiche la volonté de développer et de conforter les équipements sportifs (extension et réhabilitation du centre Aquatique de Combourg, réalisation d'une salle de sports d'intérêt communautaire à Saint-Pierre-de-Plesguen)</p> <p><b>-Saint-Malo Agglomération</b> a lancé en 2018 la construction de son premier projet communautaire à vocation sportive : un complexe aqualudique. Cet équipement offrira 2000 m<sup>2</sup> de plan d'eau sur 6 bassins, 2 zones de glisse (intérieure et extérieure), 13 prestations de bien-être, et il pourra accueillir jusqu'à 2000 personnes.</p>

	<p>En 2017, un diagnostic des équipements sportifs communaux à l'échelle du territoire de SMA a été réalisé. Dans la continuité de cet inventaire, un Schéma Directeur est prévu pour donner des orientations stratégiques sur le devenir des infrastructures actuelles et sur les projets d'équipements à réaliser selon les besoins.</p> <p>Sur le territoire du pays, on compte plus de 350 associations sportives.</p>
<p><b>Le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine</b></p>	<p>Le Département contribue à la promotion, la structuration et l'organisation des pratiques sportives sur son territoire avec quatre objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Favoriser l'accès au sport pour tous : par le dispositif de tarification sociale « Coupons sport » permettant de diminuer le coût d'inscription dans un club. Il s'adresse aux jeunes de 12 à 15 ans bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (Ars) ainsi qu'une aide aux associations scolaires des collèges : l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) et l'Union générale et sportive de l'enseignement libre (UGSEL).</li> <li>-Contribuer à l'émergence d'une pratique sportive de haut-niveau : le CD 35 soutient les manifestations sportives d'envergure nationale qui sont organisées sur son territoire, les clubs amateurs évoluant dans les 2 ou 3 premiers niveaux, et les centres de formation de clubs professionnels.</li> <li>-Structurer le mouvement sportif départemental : le Département entretient un partenariat conventionné avec le Comité départemental Olympique et sportif (CDOS) qui représente 298 896 licenciés et 2633 clubs toutes disciplines confondues. A ce titre, il gère la Maison départementale des sports. Il apporte également son soutien aux comités sportifs et aux associations comme « Groupement d'employeurs sport 35 » et « profession sport 35 ». Enfin, dans le cadre des contrats de territoires, le CD peut subventionner les clubs et offices des sports mais aussi les manifestations sportives locales.</li> <li>-Soutenir la création et la rénovation d'équipements sportifs : le Département peut aider à la création ou à la rénovation d'équipements sportifs utilisés par les collégiens, ou bien pour tout type d'équipements via les enveloppes allouées aux contrats de territoires.</li> </ul>

<p><b>Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS)</b></p>	<p>Créé en 1975, le Comité Départemental Olympique et Sportif 35 (CDOS) représente le CNOSF et le mouvement sportif de leur territoire. Le CDOS 35 a pour mission de développer la pratique sportive, sauvegarder et diffuser l'Olympisme, préserver le patrimoine sportif du département et de mener différentes actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-de développement de la pratique sportive, à destination notamment des publics en situation de handicap ;</li> <li>-de développement du sport-santé ;</li> <li>-de formation des dirigeants sportifs ;</li> <li>-d'accompagnement des sportifs de haut niveau ;</li> <li>-de réinsertion sociale par le sport ;</li> <li>-de prévention et lutte contre le dopage.</li> <li>-de lutte contre la violence dans le sport ;</li> <li>-de préservation et le développement du patrimoine sportif départemental ;</li> <li>-de diffusion de l'Olympisme ;</li> <li>- Sauvegarder et développer l'esprit Olympique ;</li> <li>-Apporter une aide effective et permanente aux comités ;</li> <li>-Mener une politique à l'attention des jeunes ;</li> <li>-Et contribuer à la formation des bénévoles ;</li> </ul>
<p><b>La Région Bretagne</b></p>	<p>La Région dispose d'un Service du développement des pratiques sportives pour mettre en œuvre une politique sportive régionale. Ce service traite les demandes de subventions (événements, équipements, sportifs de haut niveau, contractualisation avec les ligues et comités régionaux,...) et assure les relations avec les partenaires régionaux du sport.</p> <p>Par un appel à projets « sport scolaire », la Région encourage le rapprochement entre les associations sportives scolaires et les clubs, afin d'inciter le maximum de jeunes à pratiquer une activité sportive.</p>
<p><b>Le GIP Groupement d'intérêt public « Campus sport Bretagne »</b></p>	<p>Basé à Dinard, le Campus Sport Bretagne, ancien Creps, contribue à la mise en œuvre de quatre domaines d'activités sportives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-l'accueil de stages sportifs, culturels et de séjours scolaires,</li> <li>-la formation aux métiers du sport et de l'animation,</li> <li>-la pratique de sports de haut niveau à travers le soutien aux structures de haut niveau,</li> <li>-la recherche et le développement de l'innovation dans les domaines du sport et de la santé.</li> </ul> <p>Le GIP bénéficie de subventions de l'Etat (Ministère de la Ville, de la</p>

	Jeunesse et des Sports), de la Région Bretagne et des collectivités locales.
--	--

**Actions de « faire ensemble »**

**Portage par le PETR (si EPCI non compétent) : phase opérationnelle à partir de 2021.**

- Soutien aux réflexions engagées sous l'égide du CDOS, concernant le football et le basketball
- Etude spécifique des emplois et compétences présents sur le pays dans les domaines sportifs
- Développement d'un groupement d'employeurs inter-associatif
- Création de lignes de rabattement sur les équipements sportifs et culturels.

**Portage par un EPCI (SMA) : phase opérationnelle à partir de 2021**

- Construction d'un état des lieux de l'utilisation des équipements sportifs à l'échelle du pays et élargissement du Schéma directeur de Saint-Malo Agglomération ;

**Propositions du CODESEN 2018**

- Valoriser le patrimoine sportif sur le territoire et favoriser la réalisation de projets communs par une prise de compétence sur la gestion des infrastructures sportives par les EPCI ;
- Lutter contre la sédentarité et l'isolement en développant la notion de sport-santé.

Orientation n°16 - Etudier et valoriser les potentiels de production d'énergie renouvelable existants au large du pays (hydrolien, éolien off-shore,...)

Action à développer : identifier les potentiels de production d'énergies marines renouvelables et développer les actions préalables nécessaires à leurs déploiements	
<b>Noms des acteurs concernés</b>	Les Etablissements Publics de coopération intercommunale (EPCI) ; EDF - usine marémotrice de la Rance La Région Bretagne par son Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE)
<b>Rôle des acteurs concernés</b>	
<b>Les Etablissements Publics de coopération intercommunale (EPCI)</b>	Les quatre EPCI se sont récemment lancés dans une démarche de PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), un projet territorial de développement durable qui a pour finalité la lutte contre le changement climatique. Dans le diagnostic du PCAET élaboré par <b>Saint-Malo Agglomération</b> , seule l'usine marémotrice de la Rance produit de l'énergie marine sur le territoire. Il est par ailleurs indiqué que le territoire de SMA ne figure pas parmi les territoires prioritaires pour développer l'hydrolien.
<b>EDF - usine marémotrice de la Rance</b>	Le fonctionnement de l'usine marémotrice de la Rance dépend de la différence entre la hauteur d'eau de chaque côté du barrage et du débit de l'eau. Elle fonctionne au rythme des marées en utilisant la variation du niveau de la mer qui chaque jour monte et descend deux fois. Avec une capacité de 24 MW, elle peut produire une consommation équivalente aux besoins de 225 000 habitants. La production représente 17 % de l'énergie produite en Bretagne en 2015.
<b>La Région Bretagne</b>	Le Schéma Régional du Climat-Air-Energie (SRCAE) vise à définir des objectifs et des orientations régionales aux horizons 2020 et 2050 en matière : -D'amélioration de la qualité de l'air, -De maîtrise de la demande énergétique, -De développement des énergies renouvelables, -De réduction des émissions de gaz à effet de serre, -D'adaptation au changement climatique

	Concernant la production d'énergie marine, le Schéma a un objectif de production estimé à plus 11 000 GWh et une contribution à hauteur de 30 % de la production renouvelable régionale pour 2050. L'éolien offshore constituera l'apport en production électrique permettant à la Bretagne d'accéder à un niveau de production et une couverture de ses besoins conforme à ses ambitions. A ce jour, seule la zone dite du Grand Léjon au large de Saint-Brieuc constitue cette production d'énergie. A ce jour, il n'y a pas de projet sur le littoral de l'Ille-et-Vilaine.
--	--

### Actions de « faire ensemble »

#### **Portage par le PETR : phase opérationnelle à partir de 2021.**

- Dans le cadre du Contrat de Partenariat, il avait été évoqué un projet de production d'énergie dans le port de Plaisance de Saint-Malo. Le principe consistait à installer des pistons à la base des pontons. Cette réflexion est actuellement dans l'attente du renouvellement de la Délégation de Service Publique de la gestion du Port.

Orientation n°17 - Accompagner la création du Parc Naturel Régional en Rance-Côte d’Emeraude.

Action à développer : s’assurer de la prise en compte des enjeux du pays dans le projet de PNR et contribuer à la mise en œuvre sa charte.

<b>Noms des acteurs concernés</b>	Association Cœur Emeraude (Comité Opérationnel des Elus et Usagers de la Rance et de la Côte d’Emeraude) La Région Bretagne.
<b>Rôle des acteurs concernés</b>	
<b>Association Cœur Emeraude</b>	<p>-Cette association a été créée en 1994 à l’initiative d’élus et d’associations des bords de Rance et du littoral, entre Dinan, Saint-Malo et Saint-Briac. Elle constitue une plateforme de concertation, œuvre en faveur de la qualité des eaux, de la gestion des sédiments et des patrimoines de la Rance.</p> <p>-L’association est à l’origine du projet de Parc Naturel Régional. Ce projet concerne un périmètre d’étude de plusieurs communes qui s’étend au nord, du Cap Fréhel à la Pointe du Grouin, en passant par Dinard et Saint-Malo, et au sud jusqu’à Plouasne.</p> <p>-En Juin 2017, COEUR Emeraude a voté à l’unanimité l’adoption d’un périmètre d’étude incluant 75 communes, et la modification de l’appellation : le projet de Parc naturel régional Rance-Côte d’Emeraude est devenu le projet de Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d’Emeraude.</p> <p>-La préparation de la Charte qui délimitera son action et sa stratégie a été confiée par la Région à l’association Cœur Emeraude (projet en cours).</p> <p>-La création du statut de Syndicat Mixte est attendue pour 2019, puis la création officielle du Parc Naturel Régional par décret en 2020 (après enquête publique et avis favorable des collectivités).</p>
<b>La Région Bretagne</b>	-la Région soutient le projet de création d’un Parc naturel régional depuis 2007 et a arrêté le périmètre d’étude fin 2008. Il a été établi à partir de différentes études et le croisement de plusieurs critères (paysages, nature, histoire, culture, économie...) et consultations

	préalables. Les départements d'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor accompagnent le projet.
--	---

<b>Actions de « faire ensemble »</b>
--------------------------------------

**Portage par l'association Cœur Emeraude : phase opérationnelle à partir de 2021**

- Approfondissement de la trame Verte et Bleue avec possibilité de travailler à l'échelle du territoire pays ;
- Création d'un référentiel foncier (mesure n°12 de la charte de PNR) à l'échelle du PNR avec possibilité d'étendre à l'échelle du pays ;
- Mise en place d'ingénierie au service des collectivités permettant l'intégration du paysage dans les études d'aménagement ;
- Mise en place d'une ingénierie au service des collectivités (hors pays de Dol et Baie du Mont St-Michel et Saint Malo Agglomération) sur la notion de GEMAPI sur l'ensemble du territoire.

Orientation n°18 - Suivre et coordonner les réflexions relatives à la gestion des eaux pour bâtir un projet de développement adapté à la zone côtière

Action à développer : coordonner les différentes réflexions relatives à la gestion des eaux, en vue de bâtir un projet de développement adapté à la zone côtière	
<b>Noms des acteurs concernés</b>	<p>Le PETR pays de Saint-Malo</p> <p>Les Etablissements Publics de coopération intercommunale (EPCI) ;</p> <p>La Région Bretagne ;</p> <p>Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)</p>
<b>Rôle des acteurs concernés</b>	
<b>Le PETR pays de Saint-Malo</b>	<p>-Par son dispositif DLAL FEAMP pour le Développement Local mené par les Acteurs Locaux – Fonds européen pour les affaires maritimes et de la Pêche, le PETR accompagne le développement local mené par les acteurs locaux et soutient des projets au bénéfice des filières pêche et aquaculture.</p> <p>-Sa première action consiste à créer des instances de gouvernance et renforcer les liens inter- filières pour permettre une coordination entre les acteurs du littoral et le la mer.</p> <p>-Ce dispositif permet également d'expérimenter et d'innover sur la zone côtière CERBM (Côte d'Émeraude, Rance, baie du Mont-Saint-Michel) afin de diversifier les sources de revenus des professionnels et d'adapter l'appareil de production aux évolutions contextuelles et structurelles de la filière (action n°2).</p> <p>-Le SCoT du pays de Saint-Malo, révisé en 2017, précise l'obligation de préserver les cours d'eau en tant que réservoirs et corridors aquatiques et de maintenir les conditions de préservation de la ressource en eau (DOO, III, 2 et 3)</p> <p>-Il oblige également (DOO, IV, 3, 4, 5) à limiter les extensions de l'urbanisation dans les espaces proches du rivage, à réglementer les nouvelles constructions dans la bande des 100 mètres et à veiller à la préservation des espaces littoraux remarquables.</p> <p>-La trame verte et bleue du pays tient compte du schéma régional de cohérence écologique de Bretagne. Le Scot précise l'objectif, pour les autorités compétentes en matière de document d'urbanisme local, de délimiter dans leurs règlements graphiques</p>

	<p>les différents espaces constitutifs de la trame verte et bleue localisés dans la cartographie annexées (DOO III, 2) afin d’assurer le maintien de la biodiversité du pays.</p>
<p><b>Les Etablissements Publics de coopération intercommunale (EPCI)</b></p>	<p><b>-Saint-Malo Agglomération</b> est compétente en matière de gestion de l’eau. Cette compétence consiste à gérer tout service assurant la production par captage ou pompage, de la protection des points de prélèvements, du traitement, du transport, du stockage et de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine.</p> <p>Depuis décembre 2016, la collectivité est également compétente en matière d’accès à la mer pour la « création, aménagement et gestion des infrastructures d’accès à la mer d’intérêt communautaire ». L’accès à la mer, y compris la Rance, est essentiel à plusieurs titres : Economique, loisirs et tourisme, sécurité et gestion des pollutions, éducatif et sportif.</p> <p><b>-Saint-Malo Agglomération et le Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel</b> se sont engagés solidairement pour élaborer et mettre en œuvre un Programme d’Actions de Prévention des Inondations (PAPI) dans le cadre du Plan de prévention des risques de submersion marine (PPRSM) du Marais de Dol (comprenant la Digue dite de la Duchesse Anne).</p>
<p><b>La Région Bretagne – Service de l’Eau (SE) et la Gestion intégrée de la zone côtière (GIZC).</b></p>	<p>-La Région a mis en place le Service des Eaux. Ce service assure la mise en œuvre du « nouveau contrat pour l’eau en Bretagne », dont l’objectif est de contribuer au rétablissement du bon état des eaux et des milieux aquatiques. L’action de la Région est organisée autour des domaines suivants : le développement d’une politique territoriale de l’eau (SAGE, territoires hydrographiques), la protection et gestion économe et équilibrée de la ressource (périmètres de protection de captages, valorisation des eaux souterraines, amélioration de la qualité des eaux des ports de plaisance, la lutte contre les inondations, économies d’eau), et la communication et sensibilisation (observatoire de l’eau, solidarité,...).</p> <p>-La Région Bretagne a également permis la création d’une Gestion intégrée de la zone côtière (GIZC). Il s’agit d’une méthode de travail destinée à appliquer collectivement et avec les acteurs volontaires les principes du développement durable à la zone côtière.</p>

<p><b>Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne</b></p>	<p>-Créé en 1992, le SAGE est un document règlementaire de planification fixant les objectifs d'utilisation, de valorisation et de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle d'un territoire hydrographique cohérent : le bassin versant. Le périmètre du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne regroupe en 2018 41 communes.</p> <p>Le SBCDol s'est engagé dès 2016 dans l'élaboration d'outils contractuels avec ses partenaires financiers pour rendre opérationnel le SAGE, notamment avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-un Projet de Territoire Eau (PTE), outil de la Région Bretagne qui décrit une stratégie et des actions pour répondre aux objectifs du SAGE,</li> <li>-un Contrat territorial, outil de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, permettant de porter un programme d'action avec pour finalité la réduction des différentes sources de pollution ou de dégradation physique des milieux aquatiques.</li> </ul> <p>Ces deux outils contractuels permettent la mise en place de programmes d'action en cohérence avec la stratégie définie par la Commission Locale de l'Eau du SAGE.</p> <p>Un diagnostic des bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne a également permis de définir et de hiérarchiser les différents enjeux du territoire du SAGE. Cette étude, partagée avec les acteurs locaux, a permis d'aboutir à une vision partagée de 9 grands enjeux du SAGE autour de 5 thématiques différentes :</p> <p><b>La Gouvernance Territoriale : assurer la coordination et l'organisation des maîtrises d'ouvrage ;</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La gestion de l'interface Terre-Mer : améliorer la qualité des eaux littorales ;</li> <li>- La gestion quantitative de la ressource en eau : définir et mettre en œuvre une gestion intégrée du Marais de Dol, gérer la ressource en eau en période d'étiage et prévenir/gérer les risques d'inondation et de submersion marine ;</li> <li>- La qualité de la ressource en eau : réduire l'eutrophisation des eaux superficielles et réduire l'usage des produits phytosanitaires ;</li> <li>- Les milieux aquatiques et zones humides : assurer le bon état écologique des masses d'eau et connaître/préserver/gérer les zones humides.</li> </ul>
---	--

### Actions de « faire ensemble »

#### **Portage par un EPCI : phase opérationnelle à partir de 2021 :**

- Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'aménagement des cales sur le littoral du pays.
- Elaboration et mise en œuvre des potentialités de pompage d'eau de mer sur le littoral du pays.

# Table des matières des actions et orientations

## Les 11 actions engagées par le pays de Saint-Malo

- 1 Les dispositifs financiers Europe-Etat-Région : porter et mettre en œuvre les dispositifs financiers Europe-Etat-Région.....page 10
- 2 Le Conseil de Développement des Communautés du pays de Saint-Malo : assurer l'animation du Conseil de développement des Communautés du pays de Saint-Malo (CODESEN).....page 13
- 3 L'aménagement de la baie du Mont-Saint-Michel : porter et mettre en œuvre un plan gestion UNESCO en Baie du Mont-Saint-Michel ..... page 14
- 4 Le Système d'Information Géographique Intercommunautaire : mettre en œuvre un SIG des Communautés du pays de Saint-Malo .....page 15
- 5 Le tourisme en pays de Saint-Malo : assurer la coordination des réflexions touristiques des Communautés du pays de Saint-Malo ..... page 16
- 6 Le Développement des mobilités durables : promouvoir et sensibiliser tout un chacun aux mobilités alternatives à l'usage individuel de la voiture ..... page 17
- 7 L'aménagement numérique : accompagner le développement des infrastructures de télécommunication sur le territoire .....page 18
- 8 Mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des Communautés du pays de Saint-Malo...page 19
- 9 Mettre en œuvre un dispositif d'Animation Territoriale de Santé (ATS) ..... page 20
- 10 Mettre en œuvre l'Espace Info Energie (EIE) des Communautés du pays de Saint-Malo .....page 21
- 11 Engager et mettre en œuvre une Plateforme de Rénovation Energétique de l'Habitat (PLRH) .....page 22

## Les 14 missions à engager d'ici 2020.

### Les 5 actions pour faire mieux à moyen constant :

- 1 Créer des événements communs en matière d'emplois/formations .....page 44
- 2 Structurer un réseau de l'offre de formation professionnelle supérieure .....page 46
- 3 Créer un observatoire de l'habitat et du foncier, et un outil commun « Autorisations du Droit du Sol ..... page 48
- 4 Permettre une réflexion commune sur les Plans Climat Energie Territoriaux (PCAET) .....page 49
- 5 Se concerter pour réguler les offres de santé .....page 50

### Les 4 actions pour faire plus avec des moyens supplémentaires

- 6 Construire une demande collective en direction de la Région Bretagne en matière de transport .....page 55
- 7 Engager les EPCI participants en faveur des solutions alternatives à l'usage individuel de la voiture .....page 57
- 8 Accompagner et développer la filière bois-énergie .....page 60
- 9 Proposer une ingénierie externe pour accompagner les collectivités dans leurs projets .....page 61

### Les 5 actions pour faire autrement :

- 10 Proposer une réflexion prospective sur l'avenir du rapport agriculture / territoire .....page 64
- 11 Créer des actions ciblées sur les métiers en tension .....page 66
- 12 Réaliser un benchmark des solutions pour maintenir une offre de soin de proximité .....page 68
- 13 Partager une position commune sur la cartographie de l'offre de santé du point de vue hospitalier .....page 70
- 14 Etudier et Approfondir les potentiels énergétiques du territoire.....page 72

## Les 18 orientations à développer après 2021

- 1 Renforcer les collaborations et les échanges entre tous les acteurs du pays .....page 77
- 2 Accompagner l'adaptation de l'économie locale au numérique .....page 79
- 3 Favoriser l'accompagnement individuel de chaque entreprise.....page 81
- 4 Engager une démarche de « Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences (GTEC) .....page 84
- 5 Conforter les synergies entre les dispositifs existants en matière d'accès à l'emploi .....page 86
- 6 Poursuivre la structuration d'une offre de formation pour les emplois de demain .....page 89
- 7 Consolider l'attractivité du territoire vis-à-vis des jeunes ou des personnes en formation .....page 91
- 8 Assurer un maillage du territoire par des offres de transport alternatives à l'autosolisme .....page 93
- 9 Changer les pratiques des collectivités du pays, en vue de maîtriser les besoins de déplacements, dès la définition des projets .....page 97

10	Conforter les modes de transport à l'international à partir des atouts et spécificités du territoire.....	page 100
11	Articuler les différents outils existants (SCoT, PLH, PLU...) sur les questions de la gestion urbaine et de la maîtrise foncière .....	page 102
12	Mettre en œuvre un plan de rénovation énergétique du bâtiment à l'échelle du pays.....	page 104
13	Soutenir l'émergence d'initiatives locales favorisant de nouvelles formes d'habitat.....	page 110
14	Consolider l'offre de services existante en matière de culture .....	page 113
15	Consolider l'offre de services existante en matière de sports et de loisirs .....	page 116
16	Etudier et valoriser les potentiels de production d'énergie renouvelable existants au large du pays (hydrolien, éolien off-shore,...) .....	page 120
17	Accompagner la création du Parc Naturel Régional en Rance-Côte d'Emeraude.....	page 122
18	Suivre et coordonner les réflexions relatives à la gestion des eaux pour bâtir un projet de développement adapté à la zone côtière.....	page 124



# acadie

Écrire les territoires. Dessiner la chose publique.

acadie | coopérative conseil  
170 bis rue du Faubourg Saint-Antoine, 75012 Paris  
+33 (0)1 43 79 97 79  
acadie-cooperative.org